

RAPPORT ANNUEL

Édition 2025



Table des matières

Mot du président	9
1. Rapport d'activité.....	13
1.1. Organes de gouvernance	13
1.2. Stratégie	14
1.3. Ressources	42
2. Méthodologie	47
2.1. Concepts adoptés	47
2.2. Organismes fournisseurs de données	50
3. Démographie des Entreprises	55
3.1. Caractéristiques de base des EPMA.....	55
3.2. Créations des entreprises	64
3.3. Dissolutions des Entreprises Personnes Morales.....	70
4. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives	77
4.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives	77
4.2. Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives	88
4.3. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives	98
5. Emplois des entreprises	117
5.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024)	117
5.2. Analyse de la masse salariale.....	132
5.3. Emplois par genre.....	135
6. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA	149
7. Situation financières des entreprises PM	159
7.1. Structure du passif et trésorerie nette	159
7.2. Accès au financement bancaire par les EPMA	163
7.3. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA.....	166
Liste des graphiques, tableaux et figures	171

Mot du président

En dépit d'un environnement international toujours incertain et de la succession des années de sécheresse, l'économie nationale a fait preuve d'une résilience notable en 2024, avec une croissance de 3,8% et un ralentissement de l'inflation à 0,9%.

Dans ce contexte, les créations de nouvelles entreprises se sont accélérées, avec 68 mille sociétés personnes morales additionnelles au cours de l'année, soit une hausse de 5,5% par rapport à 2023. Ces créations concernent, dans 98,5% des cas, des microentreprises et, dans 59%, des SARL à associé unique. Par secteur d'activité, la moitié de ces nouvelles entreprises opèrent dans le commerce (28%) ou la construction (22%), alors que l'industrie manufacturière ne représente que 5,5%.

Parallèlement à ces créations, les dissolutions ont également progressé de 6,3% à 12 mille entreprises dissoutes, à l'exclusion de celles qui ont temporairement arrêté leurs activités. La moitié de ces entreprises opérait dans le commerce et la construction.

Au total, selon les données provisoires de la DGI, le nombre d'entreprises personnes morales ayant déposé une déclaration fiscale en 2024 s'est établi à près de 380 mille, un nombre en hausse de 1,3%.

La valeur ajoutée réalisée par ces entreprises a connu une nette progression de 16,6%, avec une contribution des grandes entreprises de 64,7%. Elle a été générée, à 55%, dans trois secteurs d'activités, à savoir l'industrie manufacturière (22%), le commerce (21,4%) et la construction (11,7%).

Sur le registre de l'emploi, les déclarations des entreprises personnes morales et physiques auprès de la CNSS ont atteint 4,1 millions de salariés, en progression annuelle de 2%. Les deux tiers des salariés déclarés sont employés dans les activités de services administratifs et de soutien (17,2%), le commerce (16,7%), l'industrie manufacturière (16,2%) et la construction (16%). Les femmes représentent le tiers de l'effectif déclaré et 15,5% des dirigeants de ces entreprises.

L'examen des données bilancielle des entreprises personnes morales montre que la dette auprès des associés reste la première source de financement des TPE, avec une part de 41%, suivie des fonds propres avec 20%, les dettes fournisseurs étant limitées à 11%. Pour les entreprises de plus grande taille, les fonds propres ont représenté 35% des ressources, suivie des dettes financières avec près de 25% et des dettes fournisseurs avec 19%.

Sur un autre registre, l'Observatoire Marocain de la TPME a poursuivi, au cours de l'année écoulée, le renforcement de son positionnement institutionnel avec la réalisation de nombreuses études menées en partenariat avec des institutions nationales et internationales. Il a notamment collaboré avec (i) le Ministère de l'Économie et des Finances et le Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques dans le cadre de l'élaboration de la Charte relative à l'investissement ; (ii) la Banque mondiale pour l'analyse des barrières à l'emploi et à

l'entrepreneuriat féminins et des freins à la productivité ; (iii) la BERD pour la mise en œuvre du « *We finance code* » ; (iv) la SFI en vue d'apprécier la maturité des industries culturelles et créatives ; et (v) l'Alliance pour la Finance Inclusive pour l'élaboration d'un guide méthodologique évaluant le niveau de développement des pays membres dans l'exploitation des micro-données et définissant un cadre d'accompagnement pour la production d'outils d'aide à la décision.

Je tiens, à l'occasion de la publication de ce rapport, à exprimer mes vifs remerciements à l'ensemble de nos partenaires pour leurs collaborations avec l'Observatoire au service de la connaissance et du développement du tissu entrepreneurial national.

Je voudrais également saluer les équipes de l'OMTPME pour leur dévouement et le travail soutenu qu'elles accomplissent qui, au fil des années, a permis d'ériger l'Observatoire comme un acteur clé aux niveaux national et international.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 1.1. Organes de gouvernance
- 1.2. Stratégie
- 1.3. Ressources

1. Rapport d'activité

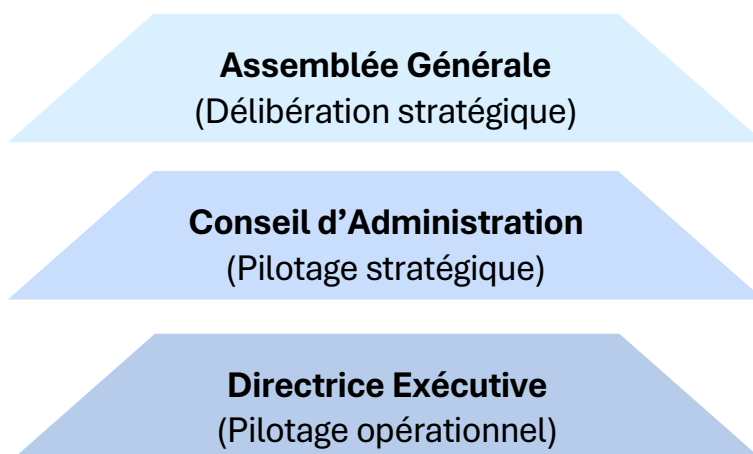
Ce rapport d'activité présente les réalisations de l'Observatoire pour la période allant de la fin de l'année 2024 à 2025. Il aborde les points suivants :

- i) Organes de gouvernance ;
- ii) Rappel du plan stratégique 2024-2026 ;
- iii) Bilan d'étape du plan stratégique 2024-2026 ;
- iv) Ressources humaines et financières.

1.1. Organes de gouvernance

L'Observatoire Marocain de la Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise (OMTPME) a été créé par Bank Al-Maghrib en 2013, et ses partenaires issus à la fois des secteurs public et privé (cf. Liste des membres du Conseil d'Administration). Ses organes de gouvernance sont constitués de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et de la Directrice Exécutive (cf. figure 1).

Figure 1- Gouvernance de l'Observatoire Marocain de la TPME



Assemblée Générale : Elle statue sur l'ensemble des questions intéressant le fonctionnement de l'Observatoire, notamment l'élection des membres du Conseil d'Administration et la fixation des orientations générales.

Conseil d'Administration : Il dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la bonne marche de l'Observatoire et valide notamment sa stratégie, son programme annuel et son budget.

Depuis la création de l'Observatoire, le Conseil d'Administration est présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib et est composé des membres suivants :

- Le Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- Le Ministre de l'Economie et des Finances représenté par le Directeur Général de la Direction Générale des Impôts, par la Directrice du Trésor et des Finances Extérieures ;
- Le Ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences.
- La Ministre Déléguée auprès du Chef du Gouvernement Chargée de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration ;
- Le Ministre de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques ;
- Le Secrétaire Général du Haut-Commissariat au Plan ;
- Le Directeur Général de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ;
- Le Directeur Général de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;
- Le Directeur Général de Tamwilcom (ex-Caisse Centrale de Garantie) ;
- Le Directeur Général de Maroc PME ;
- Le Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc ;
- Le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

Directrice Exécutive : Elle prend toutes les mesures nécessaires à la bonne gestion quotidienne de l'OMTPME. Depuis 2018, cette fonction est remplie par Madame Amal Idrissi.

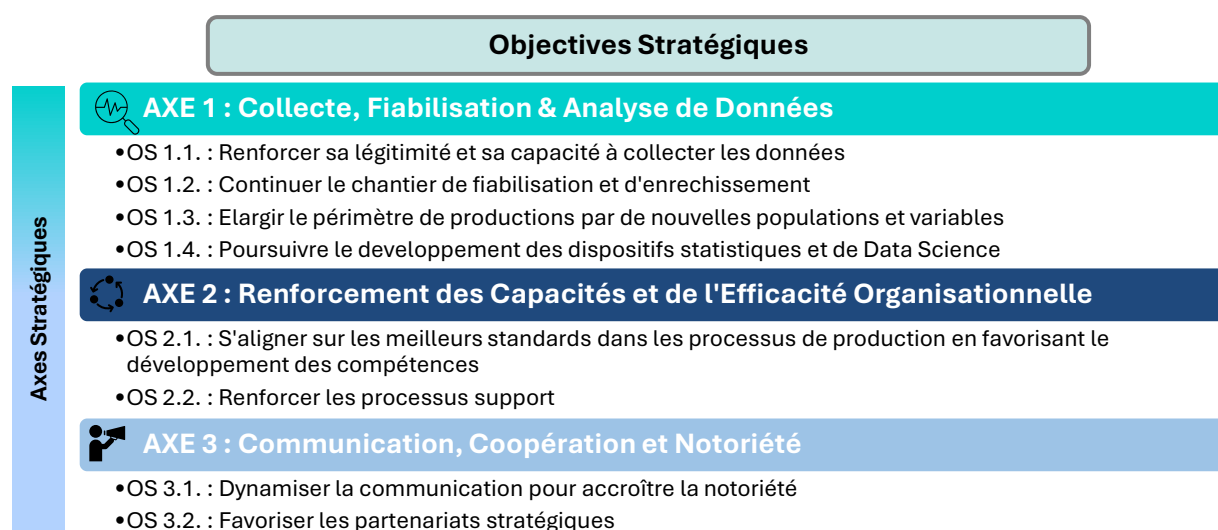
1.2. Stratégie

1.2.1. Rappel du Plan Stratégique 2024 – 2026

Lors de sa réunion tenue en décembre 2023, le Conseil d'Administration a approuvé le plan stratégique 2024-2026, élaboré dans un contexte post-crise marqué par les impacts persistants de la pandémie de Covid-19, les tensions géopolitiques et les défis climatiques. Ce plan s'inscrit également dans le cadre des réformes structurelles nationales à savoir le Nouveau Modèle de Développement, Stratégie Nationale d'Inclusion Financière. Il se structure autour de ces trois axes :

- AXE 1 : Collecte, Fiabilisation & Analyse de Données ;
- AXE 2 : Renforcement des Capacités et de l'Efficacité Organisationnelle ;
- AXE 3 : Communication, Coopération et Notoriété.

Figure 2 - Plan stratégique 2024 – 2026



1.2.2. Bilan d'étape du plan stratégique 2024-2026

AXE I : Collecte, Fiabilisation, et Analyse de données

OS 1.1. : Renforcer sa légitimité et sa capacité à collecter les données

En 2025, l'Observatoire a consolidé son rôle en plaçant la transparence, la légitimité et la pertinence scientifique de ses analyses au cœur de ses actions. Son indépendance intellectuelle et sa légitimité institutionnelle sont garanties par une gouvernance placée sous l'égide de Bank Al-Maghrib, assurant la conduite de travaux rigoureux, fondés sur des principes méthodologiques transparents et à l'abri de toute influence. Dans ce même esprit, l'Observatoire publie les méthodologies utilisées et leurs limites, renforçant ainsi la confiance des utilisateurs et la crédibilité de ses analyses.

L'Observatoire a poursuivi le renforcement de son ancrage partenarial en approfondissant la collaboration avec les acteurs publics, privés et internationaux, notamment la Banque mondiale, l'IFC et l'AFI. Ce partenariat vise à fédérer les parties prenantes autour de ses travaux, à favoriser leur appropriation, et à garantir une cohérence accrue entre la production de données et les besoins des politiques publiques. L'intégration de thématiques transversales telles que l'inclusion financière, l'égalité de genre et le développement territorial, ainsi que l'alignement sur les standards internationaux, contribuent à renforcer la pertinence des analyses produites (cf. partie de la coopération).

En 2025, l'Observatoire a étendu le champ de la collecte et de l'exploitation des données, renforçant la granularité et la profondeur des analyses. De nouveaux croisements statistiques ont été introduits, secteur × région, secteur × catégorie d'entreprise, région × catégorie d'entreprise (cf. partie publication rapport) tandis que l'analyse de l'emploi a été enrichie par de nouvelles variables telles que la tranche d'âge des salariés et la masse salariale ventilée par genre du dirigeant et des employés. Ces évolutions permettent une lecture plus fine et représentative du tissu productif marocain.

En réponse aux insuffisances structurelles en matière de données territoriales, notamment dans les régions du Sud, l'Observatoire a lancé en 2025 une collecte pilote à Dakhla-Oued Eddahab. Cette initiative marque une étape importante dans la complétude d'une base de données territoriale fiable et cohérente, visant à améliorer la disponibilité des données régionales et à mieux comprendre les dynamiques locales dans une perspective de croissance inclusive (cf. partie de la coopération).

Les travaux de l'Observatoire sont orientés vers l'aide à la décision publique et l'éclairage des politiques économiques et sociales. Pour maximiser leur impact, l'Observatoire a intensifié ses actions de sensibilisation et de diffusion d'expertise, tant au niveau national qu'international.

Il a activement participé aux événements organisés par des institutions internationales telles que l'Alliance for Financial Inclusion (AFI), le Women's World Banking (WWB), le Financial Alliance for Women et le SME Finance Forum¹, y partageant son expérience en matière de collecte et d'analyse de données, ses outils technologiques et ses initiatives en faveur d'une meilleure connaissance de l'entrepreneuriat féminin. (cf. partie de la coopération).

Reconnu par ces organisations² comme une référence pour les pays en développement et émergents, l'Observatoire met à profit son expertise contribuant au transfert de compétences et à la diffusion de bonnes pratiques. Ces échanges favorisent la valorisation de l'expérience marocaine et la promotion d'une culture de l'usage des données comme levier de gouvernance et de développement inclusif.

OS 1.2. : Continuer le chantier de fiabilisation et d'enrichissement

A. Projet de fiabilisation et harmonisation territoriale des données d'entreprises

Dans le cadre du renforcement de la qualité, de la cohérence et de l'interopérabilité des données territoriales, l'Observatoire a conduit un ensemble d'initiatives visant à fiabiliser la géolocalisation des entreprises, à harmoniser les référentiels géographiques et à renforcer la cohérence administrative des bases de données économiques. Ces travaux stratégiques s'inscrivent dans une démarche de consolidation du système d'information territorial, afin d'assurer une représentation homogène et de qualité du tissu entrepreneurial marocain.

¹ Le SME Finance Forum est une initiative du G20, mise en œuvre par l'International Finance Corporation (IFC) pour promouvoir l'inclusion financière des PME

² L'OMTPME a été reconnu à deux reprises comme modèle de référence par l'AFI et par la Financial Alliance for Women.

La démarche repose sur quatre volets complémentaires :

1. Structuration d'un référentiel géographique national :

Un référentiel géographique national a été élaboré par l'observatoire à partir des données du HCP issues du recensement de la population légale. Ce travail a consisté à extraire, nettoyer et harmoniser les informations relatives aux collectivités territoriales et à leurs codes géographiques pour construire une base cohérente couvrant tous les niveaux administratifs (régions, provinces/préfectures, cercles, communes et arrondissements).

Grâce à un processus automatisé d'extraction et de contrôle de qualité, les données ont été structurées selon une hiérarchie administrative unifiée, garantissant la fiabilité et l'interopérabilité des référentiels.

Le référentiel final, désormais exploitable pour les analyses territoriales et statistiques, couvre 12 régions, 75 provinces et préfectures, 217 cercles et 1 550 communes et arrondissements.

2. Géolocalisation des entreprises dépourvues de code géographique :

Le traitement repose sur un algorithme³ automatisé développé pour attribuer des coordonnées géographiques précises (latitude, longitude) aux entreprises dont l'adresse est renseignée mais non codifiée. Des mécanismes de contrôle et de gestion des erreurs utilisant le Web Scraping garantissent la cohérence et la qualité des résultats.

3. Harmonisation des codes villes de l'OMPIC avec le référentiel géographique :

En se basant sur les techniques de géolocalisation, un processus d'alignement des 96 codes villes issus des fichiers OMPIC avec les divisions territoriales officielles a été mené afin d'unifier la codification géographique des entreprises enregistrées. Cette opération assure une meilleure comparabilité interbases et une cohérence renforcée des données administratives.

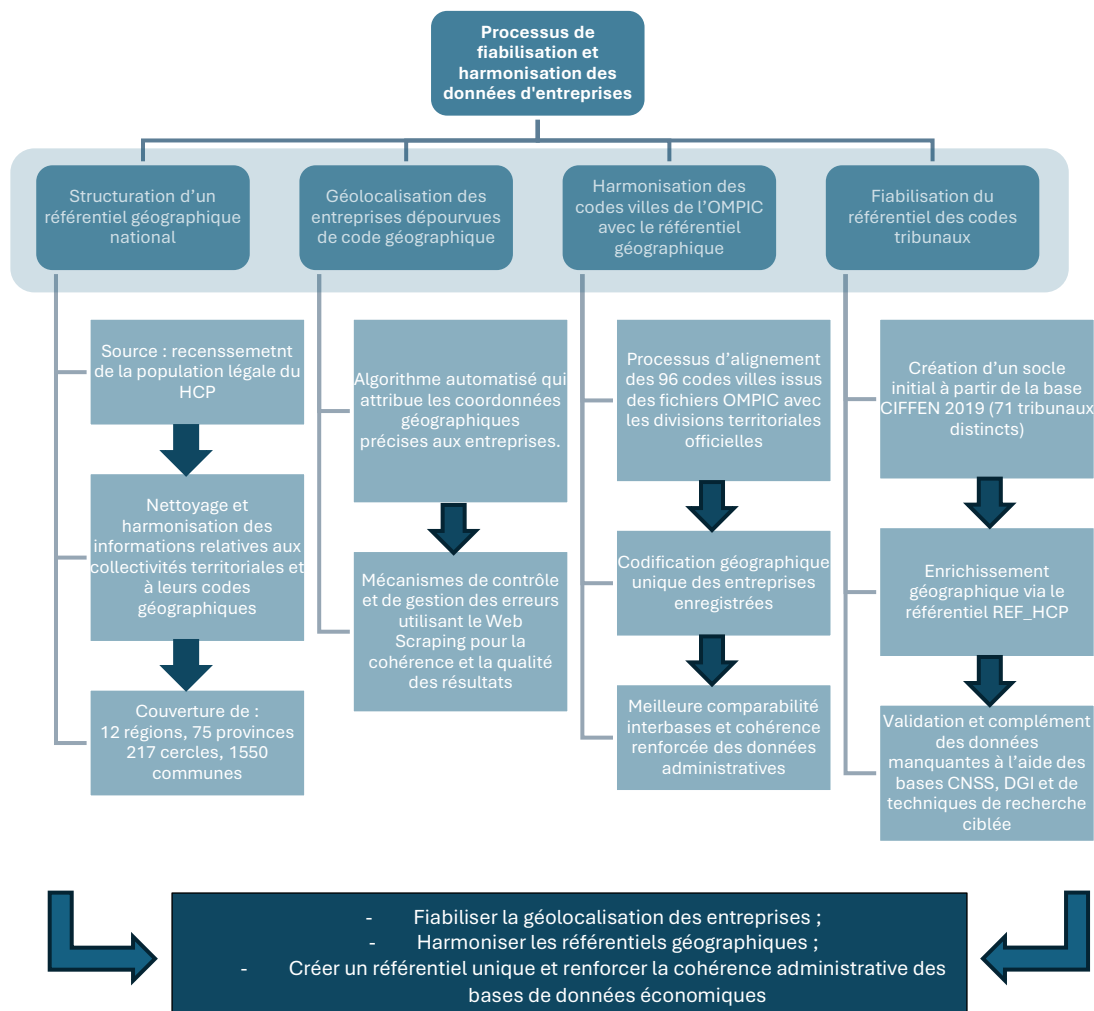
4. Fiabilisation du référentiel des codes tribunaux :

Pour pallier l'absence d'un référentiel national unique des tribunaux, l'Observatoire a élaboré une méthodologie structurée en trois étapes : création d'un socle initial à partir de la base CIFFEN 2019 (71 tribunaux distincts), enrichissement géographique via le référentiel HCP, puis validation et complément des données manquantes à l'aide des bases CNSS, DGI et de techniques de recherche ciblée. Ce travail a permis d'obtenir un référentiel quasi-complet, cohérent et aligné avec les structures administratives nationales, garantissant la fiabilité des traitements interbases et la précision des analyses géographiques.

³ L'Observatoire a utilisé une bibliothèque de Python et le service OpenStreetMap.

Ensemble, ces quatre volets constituent une infrastructure géo-administrative intégrée, essentielle pour la consolidation du système d'information de l'Observatoire et pour le développement d'analyses territoriales robustes au service des politiques publiques et du suivi du tissu entrepreneurial marocain.

Figure 3 - Processus de fiabilisation des données territoriales d'entreprises



B. Projet de rapprochement NMA 1999 – NMA 2010

Dans le cadre de l'actualisation et de l'harmonisation des classifications économiques nationales, l'Observatoire a mené un projet stratégique de rapprochement entre la Nomenclature Marocaine des Activités (NMA) 1999 et celle de 2010, afin d'assurer la continuité historique, la cohérence statistique et l'interopérabilité des bases de données sectorielles.

1. Extraction et structuration des données

La première phase du projet a consisté à automatiser l'extraction et la structuration des informations issues de la NMA 1999, à partir de fichiers texte bruts. Un processus d'extraction⁴ de nettoyage et de normalisation a permis de convertir ces données en un format structuré et exploitable.

Malgré les incohérences structurelles présentes dans les fichiers sources (variations de formats, ruptures de lignes, anomalies de codage), un traitement itératif⁵ et des ajustements méthodiques ont garanti la précision et la lisibilité des informations extraites.

2. Rapprochement sémantique entre les nomenclatures

La seconde phase a porté sur le Matching automatique entre les activités de la NMA 1999 et celles de la NMA 2010, afin d'identifier les correspondances les plus pertinentes entre les deux versions.

Une approche de similarité sémantique a été mise en œuvre pour comparer les descriptions d'activités dans un espace linguistique commun, permettant de rapprocher les codes aux significations les plus proches, malgré la diversité terminologique.

Le résultat de cette étape est un fichier de correspondance normalisé, recensant pour chaque activité de la NMA 1999 les codes de la NMA 2010 les plus proches, assortis d'un score de similarité mesurant la proximité sémantique.

3. Validation et interprétation des résultats

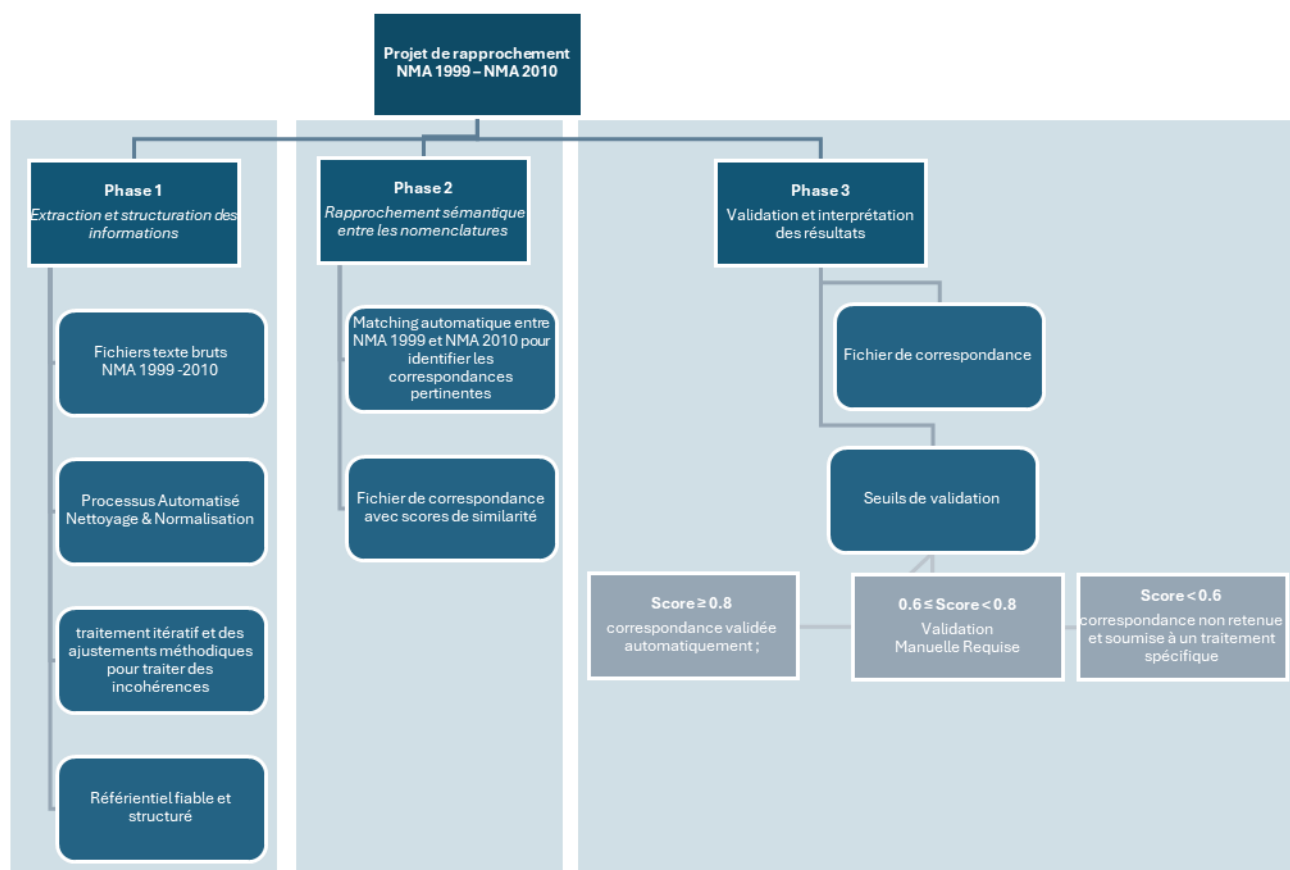
Afin d'assurer la fiabilité et la transparence du processus, des seuils de validation ont été définis selon la valeur du score de similarité (cf. figure 4). Ce dispositif garantit un équilibre entre automatisation et expertise humaine, assurant un rapprochement robuste, interprétable et contrôlé.

Ce projet marque une étape majeure dans la fiabilisation du système de classification des activités économiques, en posant les bases d'une interopérabilité durable entre les nomenclatures et en facilitant la mise à jour harmonisée des bases de données statistiques et administratives du Maroc et peut être utilisée par les administrations comme outil d'harmonisation des classifications sectorielles.

⁴ Une bibliothèque Python est utilisée afin d'extraire le texte de chaque section des fichiers PDF.

⁵ Le modèle BERT multilingue a été utilisé afin de calculer la similarité sémantique entre les descriptions d'activités issues des deux nomenclatures.

Figure 4 - Rapprochement NMA 1999 et NMA 2010



C. Amélioration de l’algorithme de prédiction du genre des dirigeants

Dans le cadre de l’enrichissement des données sur les entreprises, l’Observatoire a renforcé en 2025 l’algorithme de machine learning développé en 2021, destiné à prédire le genre du dirigeant à partir du prénom, afin de combler les informations manquantes dans les bases administratives.

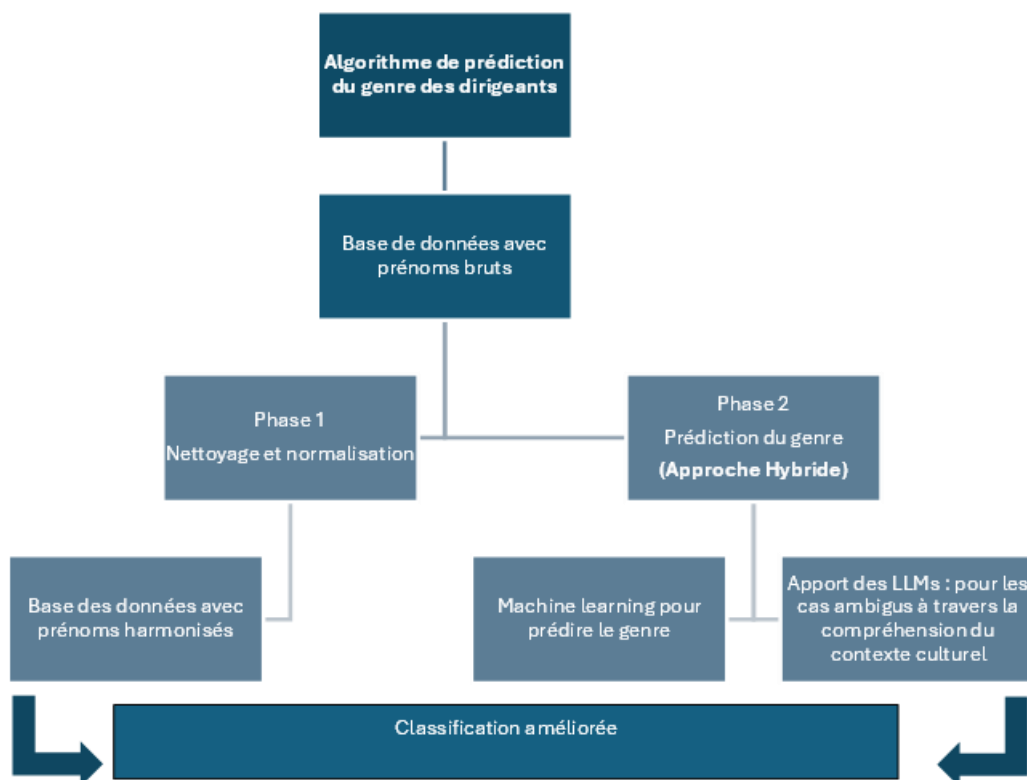
Jusqu’alors, l’algorithme ne prenait pas pleinement en compte la complexité et l’hétérogénéité des prénoms, souvent marquées par la présence de noms de famille, de prénoms composés, de variations orthographiques ou de fautes de frappe. Pour y remédier, l’Observatoire a mis en place un processus avancé de nettoyage et de normalisation, visant à harmoniser les écritures et à isoler les prénoms valides.

L’algorithme a ensuite été amélioré par l’intégration de modèles d’intelligence artificielle (LLMs⁶), capable de comprendre le contexte linguistique et culturel des prénoms et de générer des prédictions plus fiables assorties d’un score de confiance.

Cette approche hybride, combinant la rigueur du machine learning et la puissance interprétative des LLMs, a permis d’obtenir une classification plus précise et plus robuste, identifiant le genre de 97,6% des dirigeants et de 97% des prénoms recensés.

⁶ LLMs : Large Language Models.

Figure 5 - Prédiction du genre des dirigeants



Groupes de travail et ateliers collaboratifs pour une amélioration continue

L'Observatoire a poursuivi cette année la tenue d'ateliers collaboratifs avec ses différents partenaires, notamment les groupes de travail impliqués, afin de perfectionner les méthodes de collecte et de traitement des données, et d'élargir les axes d'analyse. Ces échanges renforcent l'efficacité et la pertinence des réalisations communes.

Groupe de travail de la DGI et l'OMTPME

Dans le cadre du partenariat technique entre la Direction Générale des Impôts (DGI) et l'Observatoire, une collaboration étroite et fructueuse a été menée avec la Division des Études, des Statistiques et des Prévisions Fiscales. Cette coopération a permis d'engager un travail approfondi de mise à jour et de fiabilisation des indicateurs économiques, démographiques et financiers pour l'exercice 2024.

Les échanges techniques ont favorisé une harmonisation des approches méthodologiques, la clarification des définitions et des méthodes de calcul, ainsi que la mise en place d'une feuille de route conjointe pour l'automatisation des indicateurs, suivant le modèle des traitements déjà développés pour les dimensions démographiques et économiques.

L'Observatoire a ensuite conduit une analyse de cohérence entre les agrégats calculés par la DGI et ceux publiés dans ses rapports précédents, mettant en évidence une convergence globalement satisfaisante et une bonne fiabilité des données, tout en identifiant quelques écarts à suivre dans le cadre des travaux de fiabilisation continue.

Enfin, à la suite de la transmission des classeurs d'indicateurs par la DGI, l'Observatoire a développé des tableaux de bord de visualisation destinés à faciliter l'analyse et l'interprétation des données. Ce travail commun illustre pleinement la complémentarité des expertises et l'efficacité de la collaboration entre l'Observatoire et la Division des Études, des Statistiques et des Prévisions Fiscales de la DGI.

Groupe de travail de l'OMPIC et l'OMTPME

Dans le cadre de la collaboration technique avec l'OMPIC, le groupe de travail s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la fiabilité des données transmises par cet organisme. Les travaux ont porté principalement sur la fiabilisation des données démographiques des entreprises et le renforcement des mécanismes d'identification du genre des dirigeants.

Cette collaboration opérationnelle a permis de corriger les incohérences relevées dans les fichiers sources, d'améliorer la qualité et la structuration des données (Cf. processus de restitution à l'OMPIC).

Collaboration Bank Al-Maghrib – OMTPE pour la fiabilisation et l'exploitation des données financières

Dans le cadre du groupe de travail conjoint entre Bank Al-Maghrib et l'Observatoire, une collaboration étroite a été menée avec la Direction de la Statistique et de la Gestion des Données (DSGD). Les travaux ont porté sur le renforcement des méthodes de traitement et d'exploitation des données relatives à l'accès au financement, issues du Crédit Bureau et des informations financières individuelles.

Cette coopération a également permis d'améliorer la fiabilité de la signalétique des entreprises au sein du répertoire référentiel, contribuant à une meilleure qualité et cohérence des bases de données utilisées pour l'analyse du financement des TPME.

Synergie CNSS – OMTPE pour une meilleure connaissance du marché du travail formel

Dans le cadre du groupe de travail conjoint entre la CNSS et l'Observatoire, une collaboration étroite a été engagée avec la direction de la statistique autour de l'exploitation et de l'analyse des données relatives à l'emploi, notamment selon le genre, la tranche de salaire et l'évolution du taux d'emploi des femmes depuis 2013.

Cette coopération a permis d'approfondir la lecture du marché du travail formel et d'enrichir les analyses par l'intégration de nouvelles variables telles que la tranche d'âge des salariés, la masse salariale par genre et le genre du dirigeant.

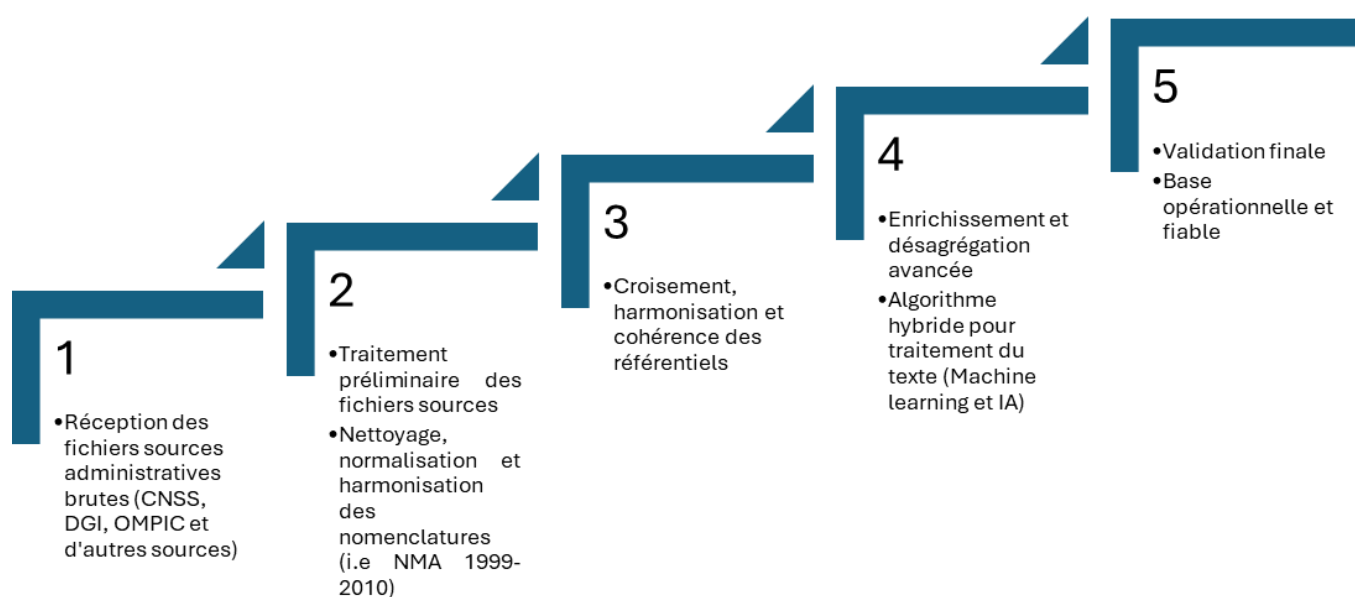
Le croisement de ces dimensions (cf. publication du rapport annuel) offre une vision plus fine et plus inclusive de la dynamique de l'emploi.

Collaboration Ministère de l'Industrie et du Commerce - OMPME pour l'enrichissement du répertoire des entreprises manufacturières

Dans le cadre du groupe de travail conjoint entre le Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) et l'Observatoire, les deux institutions ont poursuivi leurs travaux de consolidation et d'enrichissement du répertoire des entreprises manufacturières du Ministère, à partir des bases de données intégrées et fiabilisées de l'Observatoire et de la dernière enquête menée par le MIC (cf. Encadré 4).

Cette collaboration vise à améliorer la couverture, la précision et la mise à jour du répertoire industriel national, tout en renforçant la cohérence entre les sources administratives et les données statistiques relatives au tissu productif.

Figure 6 - Processus global de fiabilisation des données



Mécanisme de restitution des données aux parties prenantes pour une amélioration de la qualité du système statistique

Dans le but de valoriser les efforts engagés dans la fiabilisation des données, l'Observatoire a instauré un mécanisme de restitution des données aux fournisseurs clés. En effet, le fichier initial reçu en amont est traité, fiabilisé et enrichi avant d'être retourné au fournisseur de données concerné (cf. figure 7).

Ce processus est opérationnel depuis 2022, et reste toujours fonctionnel en 2025 pour Bank Al-Maghrib, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, la CNSS et l'OMPIC. Par ailleurs, l'Observatoire transmet à la DGI le fichier des dissolutions enrichi selon plusieurs axes d'analyse.

Figure 7 - Processus de restitution des données aux fournisseurs des données



En 2025, la collaboration entre l'Observatoire et l'OMPIC s'est approfondie à travers un projet visant à fiabiliser et valoriser les fichiers transmis, dont la structure et la qualité initiales présentaient certaines limites. L'objectif était de remettre en état, nettoyer et uniformiser les données, afin d'en permettre une exploitation fiable et automatisée.

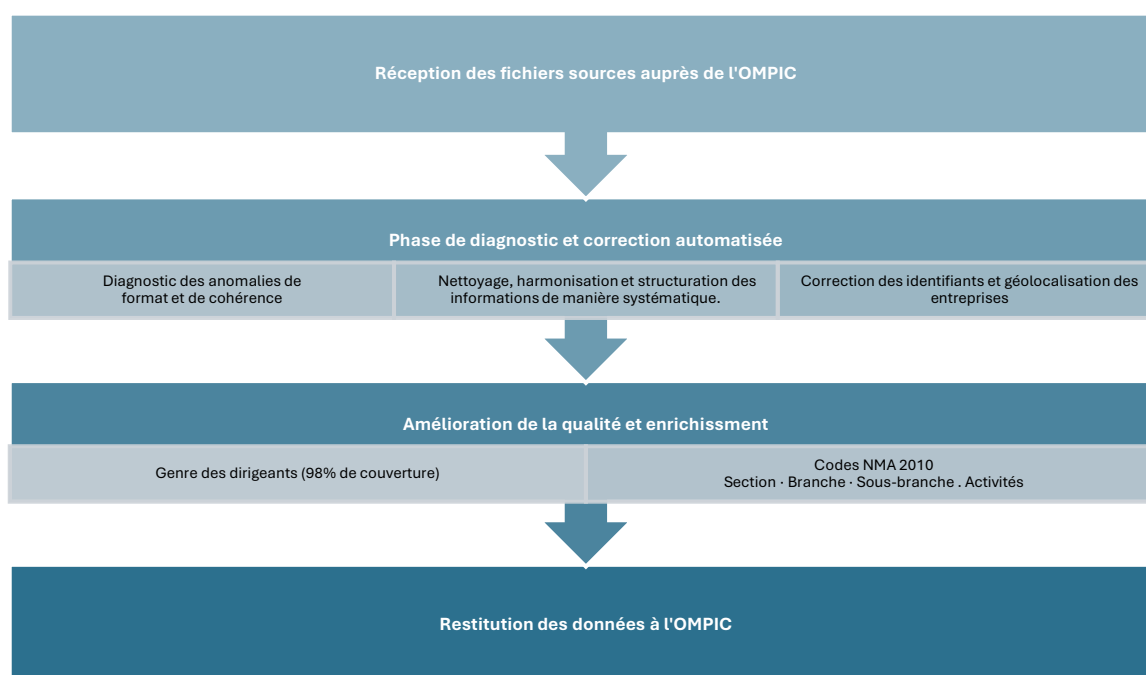
L'analyse préliminaire a mis en évidence plusieurs anomalies de format et de cohérence entravant le traitement automatique. Pour y remédier, l'Observatoire a déployé une méthodologie de correction automatisée, reposant sur un programme conçu pour nettoyer, harmoniser et structurer les informations de manière systématique.

Au-delà de cette phase de fiabilisation, les fichiers ont été enrichis par l'intégration de données complémentaires issues des bases internes de l'Observatoire, notamment :

- Le genre des dirigeants, déterminé à partir du prénom avec un taux d'identification de 97% ;
- La répartition par genre au sein des entreprises ;
- Les codes d'activité et informations sectorielles alignés sur la nomenclature NMA 2010 (description, section, branche et sous-branche).

Ce travail conjoint renforce la qualité, la cohérence et la richesse analytique des données OMPIC, consolidant ainsi les fondations d'un système d'information intégré et interopérable au service du suivi du tissu entrepreneurial marocain (cf. figure 8)

Figure 8 - Processus de restitution des données à l'OMPIC



Poursuite du programme d'actualisation du répertoire des entreprises formelles actives au Maroc

À travers une collecte continue de données auprès de ses partenaires, l'Observatoire a élaboré un répertoire quasi-exhaustif des entreprises formelles et actives au Maroc, couvrant diverses périodes en fonction des disponibilités des données. Afin de garantir la pertinence des informations, un dispositif de mise à jour annuel est systématiquement déployé, permettant de pallier les risques d'obsolescence des données.

Ce répertoire constitue un outil analytique puissant, offrant un large éventail de possibilités de requêtage et d'analyse. Il facilite ainsi une exploration approfondie du paysage entrepreneurial marocain, contribuant à une meilleure compréhension de la dynamique et des caractéristiques de cet écosystème.

Enrichissement du catalogue des indicateurs produits par l'Observatoire

Grâce à une collecte de données élargie et à des benchmarks, l'Observatoire a, en concertation avec les parties prenantes, enrichi sa cartographie d'indicateurs. Ce processus a été facilité par des partenariats avec des organismes internationaux, permettant ainsi de s'inspirer des meilleures pratiques mises en œuvre ailleurs dans le monde. Ces efforts visent à garantir la pertinence et la qualité des indicateurs, tout en renforçant la coopération internationale et en favorisant un échange de connaissances bénéfique pour tous les acteurs impliqués.

Ainsi, en collaboration avec l'IFC et la Banque mondiale, l'OMTPME a pu produire de nouveaux indicateurs dans le cadre des études conjointes (cf. partie Collaboration et Tableau 1).

De plus, l'Observatoire a élargi ses axes d'analyse en intégrant de nouveaux croisements et ventilations pour les indicateurs démographiques et économiques (cf. partie publication rapport 2025).

Tableau 1 - Catalogue des indicateurs 2025

Dimension	Indicateurs	
Emploi	<p>Emploi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Années (évolution 2017 – 2024) • Région, • Catégorie de CA (taille) • Section d'activités • Classe d'effectif, • Classe d'âge de salariés (nouveau) • Tranche de salaires. • Classe d'âge d'entreprises • Genre <p>Croisement de l'emploi avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Région et section d'activités • Catégorie de CA et classe d'âge d'entreprises • Tranche d'âge et tranche salaires • Catégorie de CA (taille) et tranche de salaires • Genre et tranche de salaires • Genre et section d'activités • Genre et tranches d'âge des salariés (nouveau) • Région, genre et tranche de salaires (nouveau) • Genre et section d'activités • Région, genre et tranche d'âge des salariés (nouveau) • Section d'activités, genre et tranche d'âge des salariés (nouveau) • Genre, catégorie de CA (taille) et tranche de salaires <p>Masse Salariale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Années (Evolution 2017 – 2024) • Section d'activités • Classe d'effectifs • Genre des dirigeants <p>Emploi des entreprises dirigées par femmes par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Région • Section d'activités • Tranche de salaire • Classe d'âge • Classe d'effectifs 	
	Démographiques	<p>Nombre des EPMA, de créations et de dissolutions par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année (Evolution 2017-2024) • Catégorie de CA (Taille) • Région et ville • Section d'activités. • Classe d'âge. • Statut juridique. • Classe d'effectif.
		<p>Ainsi que les croisements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur avec région (nouveau) • Secteur avec tranche de CA (nouveau) • Région avec tranche de CA (nouveau)

Situation financière (nouveau)	<ul style="list-style-type: none"> • Structure du Passif • Structure du Passif par catégorie des entreprises • Trésorerie Nette : Positive, Négative
Économiques	<p>CA, VA et CA à l'export en DH et en pourcentage par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année (Evolution 2017-2024) • Catégorie de CA (Taille) • Région et ville • Section d'activités. • Classe d'âge. • Statut juridique. • Classe d'effectif. <p>Ainsi que les croisements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur avec région (nouveau) • Secteur avec tranche de CA (nouveau) • Région avec tranche de CA (nouveau)
Entrepreneuriat féminin	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PM ayant un contrat actif global par région, tranche de CA et classe d'âge. • Encours Actif Global, par tranches de CA, par classe d'âge et par région. • Accès au financement par genre du dirigeant.
Indicateurs en collaboration avec la BM	<p>Entrepreneuriat féminin (nouveau) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calcul des indicateurs d'emplois et la masse salariale par genre de salariés, genre de dirigeant et par secteur d'activités. • Parts d'employé(e)s par sexe parmi le total des employé(e)s ; • Nombre moyen d'employé(e)s (par sexe), par entreprise ; • Taux de féminisation par type d'entreprises ; • Parts des salaires par sexe parmi la masse salariale totale ; • Salaire moyen par sexe ; • Indice de parité salariale ; • Indice de concentration HH (par type d'entreprises et par secteurs) ; • Indice d'inégalité de Theil (par type d'entreprises et par secteurs) ; • Indice de Gini (par type d'entreprises et par secteurs). • Taux d'évolution des effectifs par sexe ; • Ratio de féminisation entre deux périodes (par type d'entreprises et par secteurs) ; • Taux de remplacement des hommes par les femmes (par type d'entreprises et par secteurs) ; • Élasticité du salaire par rapport à l'effectif par sexe (par type d'entreprises et par secteurs) ; • Taux d'évolution des indices de concentration des salaires (HH, Theil et Gini) (par type d'entreprises et par secteurs). <p>Analyse de la dynamique des entreprises et de la productivité (nouveau)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de concentration : HH, CR4. • Indicateurs de dynamisme : Market Share Reshuffling, Churn Rate. • Indicateurs sur le pouvoir de fixation : PCM, Profit Rate. • Allocative Efficiency mesurant l'effet de la taille de l'entreprise sur la productivité. <p>Délais de paiement inter-entreprises (nouveau)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse descriptive sur les segments des délais. • Ventilation par tranche d'effectif et tranche de CA. • Analyse des délais en relation avec la productivité du travail de ces entreprises. • • Détecter des segments (profils d'entreprise) à risque avec des DPC élevés ou des DPF courts. • Modélisation statistique pour comprendre les interactions entre DP et productivité.

Indicateurs en collaboration avec IFC

- Nombre des EPMA et Nombre des EPMA dissolues en 2022 et 2023 par secteur d'activité, catégorie d'entreprises et classe d'âge (**nouveau**).
- Calcul du chiffre d'affaires, CA à l'export, la VA et la contribution au PIB sectoriel et national pour 2022 et 2023 par sous branche (**nouveau**).
- Nombre d'entreprises affiliées à la CNSS, nombre de salariés, la masse salariale, la part des entreprises dirigées par les femmes et l'effectif des emplois féminins par activité des entreprises (**nouveau**).
- Calcul de la part d'entreprises ayant un contrat de crédit, l'encours de ces entreprises et nombre de crédits en 2022 et 2023 par secteur d'activité d'entreprises (**nouveau**).
- Calcul de la structure de Passif, et la trésorerie nette pour une population cylindrée des années 2020 et 2021 par activité d'entreprises (**nouveau**).
- Calcul de la dette financière selon le genre du dirigeant et par secteur d'activité en 2020 et 2021 (**nouveau**).

OS 1.3. : Élargir le périmètre de productions

- **Publication de la 6^{ème} édition du rapport annuel**

Cette sixième édition du rapport annuel, en exploitant les données des exercices 2023 et 2024 et en constituant une série temporelle couvrant la période 2017-2024, apporte de nouvelles améliorations au plan méthodologique et analytique.

Le rapport élargit son périmètre d'analyse grâce à de nouveaux croisements statistiques, Secteur × Région, Secteur × Catégorie d'entreprise, Région × Catégorie d'entreprise, et affine l'étude de l'emploi en intégrant la masse salariale par tranche d'âge, et genre des employés ainsi que leurs croisements tels que : genre × tranches d'âge des salariés, région× genre × tranche de salaires, région× genre × tranche d'âge des salariés, section d'activités × genre × tranche d'âge des salariés.

Ces enrichissements offrent une lecture actualisée et détaillée des dynamiques récentes du paysage entrepreneurial national.

- **Publication de la quatrième édition des rapports régionaux :**

En 2025, l'Observatoire a publié la quatrième édition de la série de ses rapports régionaux, couvrant 6 régions du Royaume. Ces publications mettent à disposition des indicateurs statistiques historiques détaillés, portant sur la période 2017-2023, et portant à la fois sur les dimensions économiques et démographiques de chaque région. En retraçant les évolutions sur les périodes pré- et post-Covid.

AXE II : Renforcer les capacités et l'efficacité organisationnelles

OS 2.1. : S'aligner sur les meilleurs standards dans les processus de production en favorisant le développement des compétences

L'Observatoire a mis en place un programme dédié à l'amélioration continue de ses algorithmes de traitement de données. Ce programme s'appuie sur l'exploration régulière de nouvelles approches en apprentissage automatique et en intelligence artificielle (IA), dans le but d'accroître la précision des analyses et d'accélérer les processus de production (cf. partie de développement d'algorithmes de fiabilisation).

Dans le cadre du renforcement des compétences de son équipe de data scientists, l'Observatoire a bénéficié d'ateliers de formation avancée consacrés au développement et à l'exploitation de trois modèles économiques appliqués à l'analyse du genre et de la performance des entreprises :

- **Ratio femmes/hommes dans la main-d'œuvre** : ce modèle évalue l'impact du genre du dirigeant sur la composition du personnel et identifie les déterminants structurels et régionaux favorisant l'inclusion des femmes dans l'emploi.
- **Analyse de la performance économique** : ce modèle examine l'influence du leadership féminin sur la performance des entreprises.
- **Profil des entreprises dirigées par des femmes** : ce modèle analyse les facteurs structurels et sectoriels influençant la probabilité qu'une entreprise soit dirigée par une femme, apportant une lecture quantitative des déterminants du leadership féminin.

Ces travaux participent à l'enrichissement du socle analytique de l'Observatoire et à la production d'indicateurs robustes pour mieux comprendre les dynamiques d'inclusion et de performance au sein des TPME marocaines.

Un système de tutorat est également instauré pour accompagner les nouvelles recrues, facilitant leur appropriation des méthodologies appliquées dans les travaux de l'OMTPME. Ce dispositif permet aux nouveaux arrivants de bénéficier d'un encadrement personnalisé, accélérant ainsi leur intégration et leur maîtrise des pratiques de l'Observatoire.

Optimisation des processus internes et renforcement des capacités organisationnelles

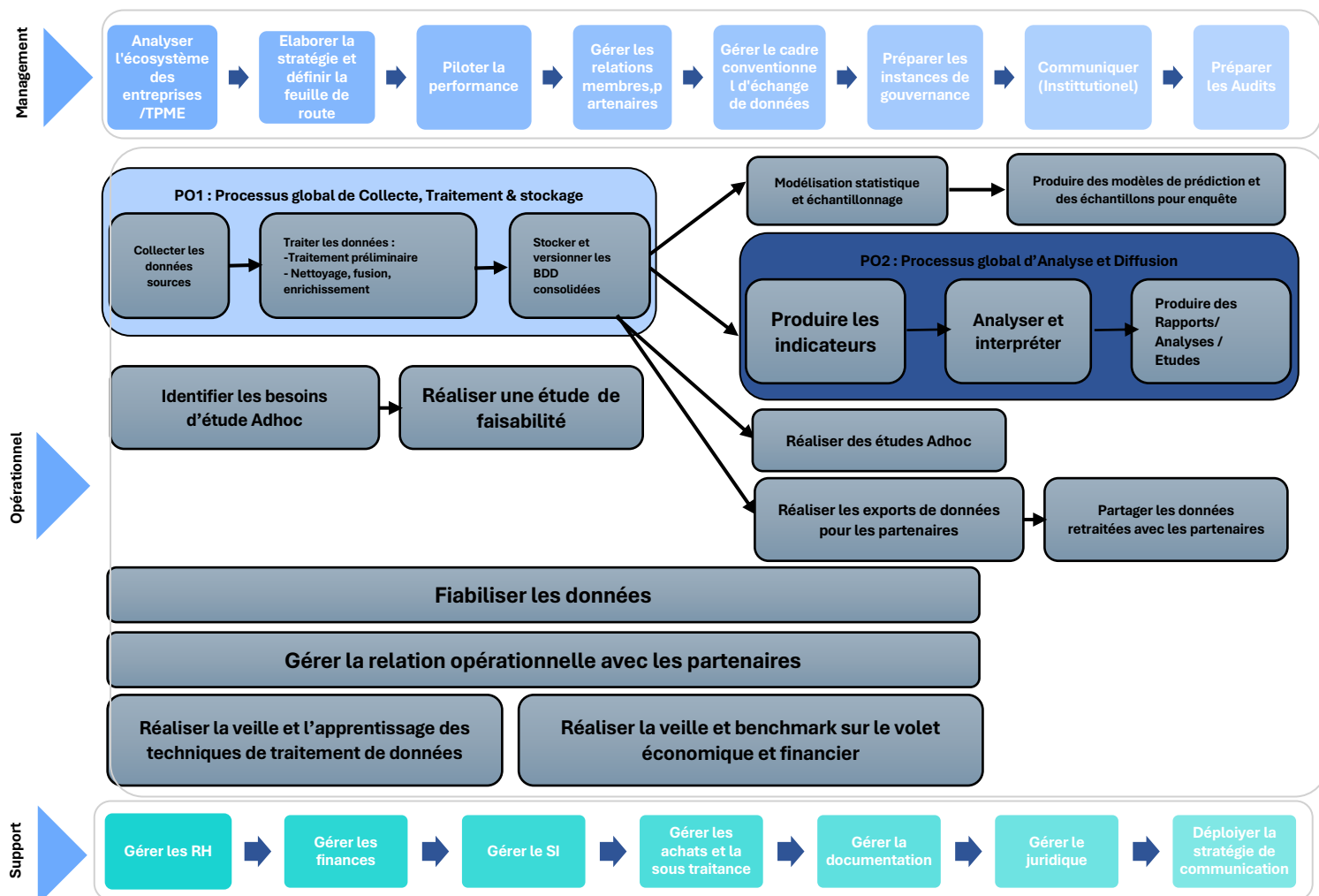
En 2025, l'Observatoire a poursuivi l'optimisation de ses processus internes afin d'améliorer la performance et la réactivité de ses activités grâce au renforcement de ses pôles de production :

- ⇒ Le service Data Science, responsable de la collecte, du traitement, du stockage et de la modélisation statistique, ainsi que des travaux d'échantillonnage ;

- ⇒ Le service des Études statistiques et Analyse des données, chargé de transformer les indicateurs produits en outils d'aide à la décision, notamment à travers des tableaux de bord et des analyses économiques.

Cette optimisation des processus existants a renforcé la coordination entre les équipes et amélioré l'efficacité opérationnelle. Des axes d'amélioration demeurent néanmoins identifiés afin de poursuivre la montée en performance et d'assurer une exploitation encore plus fluide et intégrée des données.

Figure 9 – Rappel de la cartographie des processus de l'Observatoire



OS 2.2. : Renforcer les processus support

En 2025, l'Observatoire a poursuivi l'optimisation de ses processus support pour renforcer son efficacité interne. Plusieurs actions concrètes ont été déployées : utilisation d'une application pour le suivi quotidien des projets, des congés et des absences etc., amélioration de la procédure des achats et du pilotage des ressources humaines et administratives. Ces avancées progressives ont permis une meilleure coordination et une gestion plus fluide des activités. Des marges d'amélioration subsistent toutefois, notamment en matière d'archivage administratif, que l'Observatoire prévoit d'approfondir dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

Axe III : Communication et coopération

OS 3.1. : Dynamiser la Communication

L'Observatoire maintient une présence active sur les réseaux sociaux, principalement LinkedIn et son site web institutionnel, et prévoit d'élargir sa communication à d'autres plateformes telles qu'Instagram et Facebook afin de toucher un public plus large. Il diffuse régulièrement des communiqués, des déclarations officielles et des analyses thématiques, rendant ainsi ses travaux plus accessibles et contribuant à nourrir un débat éclairé autour des enjeux liés aux TPME.

L'Observatoire organise des rencontres et conférences de presse pour présenter ses publications et renforcer le dialogue avec les journalistes et les parties prenantes institutionnelles. Il prend également part à des forums nationaux et internationaux, offrant ainsi une plateforme de partage d'expertise et de valorisation de ses travaux auprès d'un public élargi. Par ailleurs, la diversification des formats de communication, notamment à travers la production de capsules vidéo synthétisant les résultats clés de ces publications, contribue à accroître la portée de ses messages et à faciliter l'appropriation des analyses de l'Observatoire par le grand public.

OS 3.2. : Favoriser les partenariats stratégiques

La stratégie de coopération de l'Observatoire repose sur trois piliers complémentaires :

1. **Les partenariats analytiques et techniques**, consolidant la production d'indicateurs fiables et comparables ;
2. **Le transfert de compétences et la coopération Sud-Sud**, positionnant l'OMTPME comme un acteur de référence régional dans la production et l'exploitation de la donnée au service du développement inclusif ;
3. **La visibilité institutionnelle**, à travers la participation active aux forums nationaux et internationaux.

I. Partenariats analytiques et techniques

En 2025, l'Observatoire a consolidé ses partenariats techniques et analytiques avec plusieurs institutions nationales et internationales, afin de renforcer la fiabilité, la profondeur et la comparabilité des indicateurs produits.

- **Banque Mondiale**

Les collaborations avec la Banque mondiale structurent une série d'études visant à approfondir la compréhension du paysage entrepreneurial marocain et à éclairer les politiques publiques en faveur du développement économique. Ces projets s'articulent autour de 3 études :

1. **L'entrepreneuriat féminin et l'emploi des femmes dans le secteur manufacturier**

Cette étude approfondie sur la place des femmes dans l'entrepreneuriat marocain et dans l'emploi formel, avec un accent particulier sur le secteur manufacturier s'inscrit dans une démarche visant à quantifier les écarts de genre dans la participation économique et à identifier les leviers structurels et institutionnels susceptibles d'améliorer l'inclusion des femmes dans le tissu productif national.

L'étude repose sur une approche combinée : enquête empirique et analyse des micro données administratives, elle s'articule sur deux volets complémentaires :

- ⇒ **Un volet enquête**, fondé sur un échantillon représentatif issu du répertoire national des entreprises formelles de l'OMTPME, stratifié par taille, région et secteur. Pour renforcer la représentativité féminine, une sous-stratification ciblée a été introduite dans les secteurs à forte main-d'œuvre féminine (agroalimentaire, textile). L'ensemble du processus est automatisé via un algorithme, garantissant un tirage aléatoire conforme à la structure réelle du tissu formel entrepreneurial marocain.
- ⇒ **Un volet analytique**, fondé sur l'exploitation des micros données administratives de la CNSS, DGI et OMPIC, permettant d'analyser les disparités hommes-femmes en matière d'emploi, de rémunération et de performance économique, tout en évaluant l'effet du genre du dirigeant sur la productivité et la gouvernance interne des entreprises.

L'étude mobilise trois modèles économétriques complémentaires permettant de mieux comprendre les mécanismes d'inclusion des femmes dans l'économie formelle. Ces modèles visent à mesurer l'influence du genre du dirigeant sur la participation féminine à l'emploi, à évaluer l'effet du leadership féminin sur la performance des entreprises et à identifier les facteurs structurels, sectoriels et territoriaux expliquant la présence des femmes à la tête des entreprises.

En combinant ces dimensions, l'analyse permet de quantifier les écarts de genre, de mettre en évidence les leviers d'amélioration de l'inclusion économique et de fournir des repères empiriques pour orienter les politiques publiques en faveur d'une participation féminine accrue à la vie économique.

Ces analyses produisent des indicateurs robustes tels que le taux de féminisation, la part des salaires féminins, les indices d'inégalité (Gini, Theil⁷, HH⁸), ainsi que des mesures de performance et d'élasticité du salaire à l'emploi, permettant une lecture fine des écarts de genre à travers le temps et les territoires (cf. Tableau 1 - Catalogue des indicateurs 2025).

Vers un modèle intégré d'analyse des distorsions de genre

Développé par le professeur Gaurav Chiplunkar (University of Virginia) et appliqué initialement au recensement économique de l'Inde, ce modèle d'analyse des distorsions de genre est déployé au Maroc tout en l'adaptant aux spécificités du tissu productif marocain, ce modèle vise à identifier les obstacles structurels, économiques et culturels limitant la participation des femmes à l'entrepreneuriat et à l'emploi formel, ainsi qu'à quantifier leurs effets sur la performance et la compétitivité des entreprises.

Cette initiative constitue une première application du modèle dans la région MENA, renforçant la position du Maroc comme référence régionale en matière d'analyse de l'inclusion économique par les micro-données.

2. Analyse de la dynamique des entreprises et de la productivité

Poursuivant les travaux conjoints publiés en 2024⁹, cette étude approfondit l'analyse de la dynamique sectorielle et de la productivité des entreprises formelles au Maroc sur la période 2016–2023, à partir d'un panel microéconomique construit à partir de sources administratives.

⁷ GINI et Theil mesurent l'égalité salariale proportionnellement aux parts d'effectifs par sexe.

⁸ L'Indice HH (Herfindahl-Hirschman) mesure le niveau de concentration d'un sexe en particulier.

⁹ [Libérer le potentiel du secteur privé marocain : Une analyse de la dynamique des entreprises et de la productivité- 2024](#) la Banque Mondiale et l'OMTPME.

L'approche méthodologique combine plusieurs dimensions :

- ⇒ des mesures de structure de marché (indices HH, CR4¹⁰),
- ⇒ des indicateurs de dynamisme concurrentiel (Market Share Reshuffling¹¹, Churn Rate¹²),
- ⇒ des métriques de pouvoir de fixation des prix (Price-Cost Margin¹³, taux de profit¹⁴),
- ⇒ et des tests d'efficacité allocative, examinant la relation entre taille et productivité des entreprises.

Ces indicateurs, analysés par quartiles et à différents niveaux d'agrégation, permettent d'identifier les secteurs marqués par une forte concentration, une faible intensité concurrentielle ou des marges élevées, susceptibles de limiter les gains de productivité. Les résultats détaillés par branche et sous-branche, chiffre d'affaires, emploi, valeur ajoutée, masse salariale, productivité, marges, indices de concentration et dynamiques concurrentielles, offrent une lecture fine et exploitable des équilibres sectoriels.

Les conclusions mettent en évidence les déterminants structurels de la performance et proposent des pistes d'action pour renforcer la compétitivité du secteur privé marocain, en appui aux politiques de concurrence, d'allocation efficiente des ressources et de soutien au développement sectoriel.

3. Délais de paiement interentreprises

L'étude sur les délais de paiement interentreprises, menée en collaboration avec la Banque Mondiale, vise à évaluer leur impact sur la productivité, la croissance et la résilience des entreprises marocaines. Après les traitements nécessaires de nettoyage et d'harmonisation des données, la base analytique intègre les principaux indicateurs, délais de paiement clients et fournisseurs, solde commercial, ainsi que les caractéristiques structurelles des entreprises (taille, âge, valeur ajoutée).

Les analyses descriptives et sectorielles permettent d'identifier les profils d'entreprises les plus exposées aux retards de paiement, tandis qu'une analyse de stabilité et de transition, couvrant la période 2021–2023, évalue les probabilités d'amélioration, de dégradation ou de sortie du marché, en lien avec les comportements de paiement. Des tests de modélisation ont également été conduits pour explorer les facteurs économiques et structurels influençant ces transitions.

¹⁰ L'indicateur de Concentration Ratio 4 mesure la concentration qui se base uniquement sur la part de marché des quatre plus grandes entreprises d'un secteur donné.

¹¹ Cet indicateur mesure les changements de position des quatre premières entreprises d'un secteur en termes de parts de marché sur une période donnée.

¹² Cet indicateur mesure le taux de renouvellement des quatre plus grandes entreprises d'un secteur sur une période donnée.

¹³ Cet indicateur mesure la rentabilité d'une entreprise en fonction de sa capacité à fixer ses prix au-dessus de ses coûts de production.

¹⁴ Cet Indicateur évalue la part du revenu d'exploitation qui reste après déduction des coûts d'exploitation.

Malgré certaines limites méthodologiques liées à la corrélation entre variables explicatives, les résultats constituent une base empirique solide pour identifier les secteurs vulnérables et les leviers d'action prioritaires.

Cette étude fournit ainsi de nouveaux indicateurs qui pourraient orienter les politiques publiques, renforcer la sécurisation des flux financiers interentreprises et améliorer la performance globale du tissu productif national (cf. Tableau 1 - Catalogue des indicateurs 2025).

Étude nationale sur les industries culturelles et créatives (ICC) avec l'IFC

En partenariat avec l'IFC, et avec l'appui de la Fédération des Industries Culturelles et Créatives (FIIC), l'Observatoire contribue à la première étude d'envergure nationale dédiée aux industries culturelles et créatives au Maroc.

Cette étude vise à mesurer le poids économique du secteur, à évaluer son impact sur l'emploi et la croissance, et à identifier les leviers prioritaires pour renforcer son développement, notamment en matière d'accès au financement.

L'apport de l'Observatoire réside dans la mise à disposition de micro-données structurées et de qualité sur la population d'entreprises, leur performance économique et financière, ainsi que leur dynamique d'emploi et d'inclusion. L'analyse couvre plusieurs dimensions clés : la structure et l'évolution des entreprises, la performance économique, la santé financière et l'accès au financement.

Cette collaboration a abouti à une cartographie du secteur, mettant en lumière les déterminants de performance et d'inclusion et fournissant une base empirique pour orienter les politiques publiques et les initiatives de développement en faveur d'un secteur à fort potentiel de croissance et d'innovation.

- **Projet de la charte relative à l'accompagnement et au financement des TPE en collaboration avec Ministère d'Économie et des Finance et Bank Al-Maghrib**

Dans le cadre du chantier analytique lié à la refonte des dispositifs d'appui aux TPME prévue par la Charte de la TPE, l'Observatoire a mis à disposition du Ministère de l'Économie et des Finances, à travers la Direction du Budget, une série de tableaux de bord dynamiques conçus pour répondre aux besoins analytiques identifiés.

Ces outils permettent de réaliser les travaux relatifs aux thématiques suivantes :

- ⇒ **La modélisation d'un archétype d'entreprises**, à travers le croisement des bases de données de l'Observatoire et des fichiers de suivi des entreprises bénéficiaires des dispositifs de soutien public, afin d'analyser les profils, trajectoires et dynamiques d'emploi, de financement et d'innovation des bénéficiaires et non-bénéficiaires.

- ⇒ **L'affinement du ciblage de ce soutien**, en tenant compte de la taille, du secteur, de la région et du stade de développement des entreprises, tout en contribuant à la définition des critères d'éligibilité et à la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des futurs dispositifs d'aide.

La continuité des travaux portera sur les perspectives complémentaires identifiées conjointement avec la Direction du Budget, visant à approfondir l'analyse et à consolider la dimension opérationnelle du projet :

- ⇒ **Intégration d'une dimension territoriale et inclusive** dans l'analyse, à l'échelle des préfectures et provinces, afin de mieux cerner les écarts d'accès aux dispositifs selon le genre et la zone géographique ;
- ⇒ **Réflexion sur les indicateurs de performance** des futurs programmes, à partir des enseignements tirés des analyses rétrospectives, pour renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques d'appui aux entreprises.

Cette contribution renforce la capacité des pouvoirs publics à fonder leurs décisions sur des données objectives, tout en posant les bases d'un pilotage plus précis et plus efficace des politiques de soutien aux TPME.

- **Collaboration avec l'Université Mohammed VI Polytechnique – Projet The PULSE**

L'Observatoire participe au groupe de travail "The PULSE", une initiative portée par l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) en collaboration avec le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, Tamwilcom, l'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC) et capital invest. Ce projet vise à analyser et structurer les dynamiques de l'écosystème des startups marocaines afin d'en améliorer la connaissance et la visibilité.

Le groupe de travail œuvre à la création d'une base de données nationale sur les startups, inspirée de modèles internationaux tels que PitchBook et Crunchbase. Cette plateforme centralisée mobilise des techniques avancées de web scraping, de traitement, de nettoyage et de structuration des données issues de sources ouvertes et spécialisées, afin de produire des profils détaillés des startups marocaines : financement, équipes fondatrices, trajectoires de croissance et spécialisation sectorielle.

L'objectif est de mettre à disposition des investisseurs, décideurs publics, chercheurs et acteurs de l'innovation un outil d'analyse, de veille et de visualisation robuste, fondé sur des données fiables et actualisées.

Grâce à la complémentarité des expertises entre les institutions membres, cette initiative contribue au renforcement de la capacité analytique nationale et à la mise en place d'une infrastructure de données stratégique au service de la politique d'innovation et du développement de l'entrepreneuriat technologique au Maroc.

- **Projet de « We Finance Code » en collaboration avec la BERD et Bank Al Maghrib**

Le projet « We Finance Code », signé entre le Maroc, représenté par Bank Al-Maghrib, et la BERD dans le cadre de la « Stratégie-Pays pour le Maroc 2024-2029 », vise à améliorer l'accès au financement des femmes entrepreneures.

Dans ce contexte, l'Observatoire a été sollicité pour contribuer à la mise en place de tableaux de bord désagrégés par genre, en raison de la maturité de ses systèmes de collecte, d'analyse et d'exploitation des micro-données couvrant les dimensions démographiques, économiques, financières et genre.

Les tableaux de bord produits par l'Observatoire dans ces rapports annuels et régionaux constituent une base opérationnelle solide pour concevoir les nouveaux outils visuels du projet « We Finance Code ».

Dans ce cadre, des tableaux de bord conformes aux standards internationaux sont en cours d'élaboration par l'Observatoire avec l'assistance de la BERD. Ils intégreront un ensemble d'indicateurs relatifs aux entreprises, avec une lecture spécifique de l'entrepreneuriat féminin et de son accès au financement.

L'objectif est d'améliorer la comparabilité internationale, d'assurer un alignement sur les bonnes pratiques en matière d'inclusion financière, et d'améliorer la lisibilité et l'utilisation des données dans les processus de décision publics et privés.

- **Lancement d'un projet pilote à Dakhla de collecte des données dans les régions du Sud**

Une mission a été conduite à Dakhla-Oued Eddahab pour initier un projet pilote de collecte et de fiabilisation des données sur les entreprises régionales, en vue de la préparation d'un rapport régional dédié à cette région.

Le lancement de cette initiative a été intégré à l'événement officiel de création du CREA, organisé par le CRI et la Wilaya de la région, sous la présidence du Wali de. Cette rencontre, qui a rassemblé les principales institutions régionales, a permis de renforcer la concertation et la coordination interinstitutionnelle autour de la production et de l'exploitation des données économiques.

Soutenue par le Wali de la région, cette démarche vise à encourager une approche harmonisée et partagée du suivi du tissu productif régional, et à instaurer une collaboration durable entre les producteurs de données et l'OMTPME.

II. Transfert de compétences et coopération Sud-Sud

- **Coopération avec l'Alliance for Financial Inclusion (AFI)**

1. Transfert de compétences et partage d'expertise

En 2025, l'Observatoire a consolidé son partenariat stratégique avec l'AFI, affirmant son rôle de pôle de transfert de compétences au profit des pays en développement et émergents, notamment dans les régions arabe et africaine.

Actif au sein des groupes de travail de l'AFI sur le SME Finance Working Group (SMEFWG) et le Financial Inclusion Data and Impact Working Group (FIDIWG), l'Observatoire a partagé son expérience en matière de gouvernance de la donnée et de valorisation des micro-données pour l'élaboration de politiques publiques inclusives.

Il a présenté son modèle national de Data Hub, qui illustre une approche intégrée de collecte, d'analyse et de diffusion de données issues de plusieurs sources administratives. Cette session, organisée par l'AFI en avril 2025, a mis en avant la démarche progressive engagée par le Maroc, fondé sur l'ancrage institutionnel au sein de Bank Al-Maghrib, l'interopérabilité croissante des systèmes d'information et la coopération entre les institutions partenaires. Ce modèle, encore en cours de consolidation, constitue déjà une source d'inspiration et un cadre de référence pour plusieurs pays membres de l'AFI engagés dans des démarches similaires.

Parallèlement, l'Observatoire a renforcé sa contribution à l'initiative de l'Arab Region Financial Inclusion Policy Initiative (ARFIPI) à travers des sessions régionales virtuelles et présentiennes consacrées à l'inclusion financière des TPME dirigées par des femmes. Il y a mis en avant le rôle essentiel des données désagrégées par genre pour orienter les politiques publiques et présenté sa méthodologie de data intelligence, fondée sur le croisement de données administratives multi-sources et l'utilisation d'un algorithme de prédiction du genre.

Par ailleurs, et dans le cadre du prolongement des travaux de la Task Force ARFIPI¹⁵, l'Observatoire a été associé au projet de développement d'un Indice régional d'inclusion financière (Regional Financial Inclusion Index), destiné à doter les pays arabes¹⁶ d'un cadre harmonisé d'indicateurs fondé sur les données administratives, en complément des approches traditionnelles basées sur les enquêtes.

Ce projet, fondé sur l'approche progressive « start small, then scale », débute avec un noyau d'indicateurs collectés auprès de pays pilotes avant son extension régionale. L'Observatoire y intervient en tant que centre d'expertise, aux côtés de la Banque centrale de l'Égypte, qui préside la Task Force, et de l'AFI, chargée de la coordination.

¹⁵ Un sous-groupe de l'initiative dédié à soutenir les représentants du groupe d'experts sur la politique d'inclusion financière (Experts Group on Financial Inclusion Policy) dans la mise en œuvre de la plateforme régionale de données.

¹⁶ L'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie, la Palestine, le Soudan et la Tunisie.

À terme, cette initiative constituera une étape vers la création d'un Regional Data Hub, facilitant la comparaison entre pays, l'amélioration de la qualité des données et la coopération Sud-Sud en matière de gouvernance et d'exploitation stratégique de la donnée.

2. Développement et diffusion du Women-MSME Toolkit

Dans le cadre de sa présidence du groupe de travail de l'AFI dédié à la gouvernance de la donnée, l'Observatoire a codéveloppé avec l'AFI le Women-MSME Toolkit, un outil destiné à accompagner les pays émergents dans la mise en place de systèmes de données robustes, inclusifs et interopérables.

La première phase de ce toolkit a été présentée lors du Global Policy Forum 2025 en Namibie, il propose un cadre méthodologique permettant aux pays membres d'évaluer la maturité de leurs écosystèmes de données, d'identifier leurs priorités et de renforcer la production de données désagrégées au service des TPME et de l'entrepreneuriat féminin.

L'Observatoire contribue activement à faire connaître ce Toolkit et à en encourager l'utilisation, à travers des sessions techniques et régionales organisées par l'AFI, contribuant ainsi au renforcement des capacités des institutions membres et à la diffusion de pratiques fondées sur la donnée.

- **Participation au Women's World Banking Financial Inclusion Forum 2025**

L'Observatoire marocain de la TPME a participé au Women's World Banking Financial Inclusion Forum 2025, tenu à Johannesburg, aux côtés d'institutions financières, de régulateurs et d'organisations internationales œuvrant pour l'autonomisation économique des femmes.

Cette participation s'inscrit dans une démarche de partage d'expertise et de diffusion de bonnes pratiques, en mettant en avant l'expérience du Maroc dans la production et l'exploitation de données désagrégées par genre pour appuyer les politiques publiques d'inclusion financière.

L'intervention de l'Observatoire a porté sur l'identification des écarts de genre dans l'accès au financement et sur la méthodologie innovante développée pour identifier les TPME dirigées par des femmes à partir des données administratives multi-sources. Cette approche a illustré le potentiel de la data intelligence comme levier d'inclusion économique et sociale.

III. Visibilité institutionnelle

L'Observatoire a également poursuivi ses efforts de visibilité institutionnelle à travers sa participation active à plusieurs forums et événements de haut niveau, nationaux et internationaux.

Contribution à la politique de "Présence de Place" de Bank Al-Maghrib

Dans le cadre du programme « Présence de Place » de Bank Al-Maghrib, l'Observatoire a poursuivi et renforcé en 2025 sa contribution aux actions de proximité menées par la Banque Centrale à l'échelle régionale. Ce programme vise à rapprocher les institutions du tissu économique et social à travers quatre axes principaux :

- ⇒ Éducation financière, par l'animation de sessions de sensibilisation auprès de différents publics cibles ;
- ⇒ Rencontres académiques, autour de thématiques économiques, financières et institutionnelles ;
- ⇒ Actions culturelles, à travers des événements numismatiques et artistiques ouverts au grand public ;
- ⇒ Rencontres avec l'écosystème régional, pour favoriser la concertation et la coordination entre acteurs institutionnels et économiques.

Dans ce cadre, une première rencontre institutionnelle a été organisée à l'attention des responsables des agences régionales. L'Observatoire y a présenté le rôle stratégique qu'il joue dans la consolidation du système national de données sur les entreprises, ainsi que les principales conclusions du Rapport Annuel 2024.

Deux autres rencontres régionales ont suivi, respectivement à la succursale d'Agadir et celle de Marrakech (les 27 et 29 octobre 2025), en présence des représentants d'acteurs économiques, d'établissements bancaires et d'organisations professionnelles.

Ces événements ont permis de présenter les résultats des rapports régionaux de l'Observatoire consacrés aux régions Souss-Massa et Marrakech-Safi, fondés sur les micro-données administratives consolidées entre 2017 et 2023.

Au-delà de la présentation des analyses, ces rencontres ont offert un espace d'échange et de concertation autour des enjeux de la donnée au niveau territorial, confirmant la volonté conjointe de Bank Al-Maghrib et de l'Observatoire de diffuser la culture de la donnée économique et de renforcer la compréhension du tissu des TPME au niveau régional.

- **Colloque Parlementaire : Les travaux de l'OMTPME au service du diagnostic économique des TPME**

L'Observatoire marocain de la TPME a été invité à participer à un colloque parlementaire consacré au rôle des données économiques dans l'évaluation et la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des entreprises. Cet événement a offert à l'Observatoire une tribune directe auprès des parlementaires, lui permettant de présenter son expertise en analyse économique et les principaux résultats issus de ses travaux.

À cette occasion, l'OMTPME a exposé des données clés sur la contribution des TPME à la création d'emplois et à la relance économique, tout en soulignant les défis structurels auxquels elles font face, notamment en matière de pérennité, d'accès au financement et de disparités sectorielles et régionales.

Les échanges ont confirmé l'importance stratégique de disposer de micro-données fiables, exhaustives et actualisées pour établir un diagnostic précis du tissu productif.

- **GITEX AFRICA 2025 : expertise en données et inclusion digitale des TPME visibilité**

Dans le cadre du GITEX Africa, l'Observatoire a renforcé sa visibilité en participant à une table ronde organisée par le Ministère de la Transition Numérique, l'Agence de Développement du Digital et la GIZ Maroc.

Placée sous le thème « Ensemble vers un écosystème en faveur de la transformation digitale inclusive des TPME au Maroc », cette rencontre a permis à l'OMTPME de mettre en lumière ses analyses sur les enjeux de la digitalisation des petites et moyennes entreprises, tout en contribuant activement aux discussions portant sur le financement, le développement des compétences et les synergies nécessaires pour accélérer la transition numérique des TPME.

- **Assises nationales de l'Intelligence Artificielle**

L'Observatoire a pris part aux premières Assises nationales de l'Intelligence Artificielle, organisées par le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration à l'Université Mohammed VI Polytechnique. Cette participation a renforcé la visibilité de l'OMTPME au sein d'un espace d'échange réunissant institutions publiques, experts, chercheurs, startups et partenaires internationaux autour des usages stratégiques de l'IA pour les politiques publiques.

L'événement a permis à l'Observatoire de contribuer aux réflexions nationales sur l'intégration de la donnée et de l'intelligence artificielle dans les secteurs productifs, soulignant l'importance d'un écosystème structuré reposant sur des infrastructures souveraines, le développement des compétences, l'innovation et la coopération régionale.

- **Power-to-X Summit 2025**

L'OMTPME a également assuré une présence au Power-to-X Summit 2025, rendez-vous stratégique dédié aux nouvelles dynamiques énergétiques et industrielles. Cette participation s'inscrit dans sa mission de veille prospective sur les mutations des chaînes de valeur et les opportunités émergentes pour les TPME.

Le sommet a offert à l'OMTPME une vision des chaînes de valeur émergentes et des compétences requises pour la transition énergétique, des éléments capitaux pour affiner ses analyses sur la résilience et la capacité d'adaptation du tissu des TPME face à la transition énergétique.

Ces participations renforcent le rayonnement institutionnel de l'Observatoire, consolident ses partenariats stratégiques et positionnent la donnée comme un levier central du développement durable et inclusif.

1.3. Ressources

1.3.1. Capital humain

L'Observatoire s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de 18 collaborateurs, dotés de compétences et expertises dans des domaines variés et complémentaires tels que la data science, la statistique, l'économétrie, l'analyse économique et financière, la recherche, la communication, la gestion administrative et financière, ainsi que la visualisation de données.

L'environnement de travail au sein de l'Observatoire fait l'objet d'une amélioration continue, traduisant une volonté affirmée de l'institution d'offrir un cadre professionnel sécurisé, stimulant et favorable à l'épanouissement et à la montée en compétences de ses collaborateurs.

Dans cette dynamique, l'Observatoire ouvre également ses portes aux étudiants de l'enseignement supérieur, en leur offrant des stages adaptés à leur parcours académique. Ces stages constituent une première immersion professionnelle enrichissante, leur permettant de développer des compétences pratiques et de mieux préparer leur insertion dans le monde du travail.

1.3.2. Code de déontologie

L'Observatoire s'aligne avec les directives de Bank Al-Maghrib et les meilleures pratiques internationales en adoptant un code de déontologie qui définit les principes et valeurs auxquels ses dirigeants, collaborateurs et partenaires doivent se conformer, ainsi que les comportements à éviter. Ce code insiste sur le respect strict du secret professionnel et de l'obligation de réserve, tout en mettant en avant l'importance de détecter et de gérer tout conflit d'intérêts potentiel en fonction des responsabilités de chacun. De plus, l'Observatoire a restreint l'accès et la manipulation des données individuelles partagées par ses partenaires à une équipe dédiée de Data Scientists.

Dans une approche participative et concertée, l'ensemble du personnel de l'Observatoire a signé un engagement formel pour l'application et le respect de ce code. En complément de ce dispositif déontologique, l'Observatoire a également mis en place une politique anti-corruption et s'est doté de moyens adéquats pour contrôler ce risque.

1.3.3. Moyens financiers

Les ressources financières de l'Observatoire se composent des contributions des membres fondateurs.

Les comptes l'Observatoire au titre de l'exercice 2024 ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

D'autre part, et depuis 2022, les comptes de l'observatoire sont déposés à la cour des comptes tel qu'exigé par la lettre circulaire N°D1552-22/DEPP du 08/09/2022 en application de la circulaire du chef de gouvernement N°13-2022 du 12/07/2022.

2. MÉTHODOLOGIE

- 2.1. Concepts adoptés
- 2.2. Organismes fournisseurs de données

2. Méthodologie

Cette section a pour objet de présenter les approches méthodologiques, les définitions et les concepts utilisés dans ce rapport.

2.1. Concepts adoptés

L'Observatoire Marocain de la TPME se concerta avec les parties prenantes sur l'unification et l'harmonisation de la terminologie statistique utilisée afin de normaliser l'information sur les TPME. Ainsi, l'Observatoire a retenu les concepts suivants :

- **Entreprise Personne Morale Active** : est une entreprise ayant déposé une déclaration du résultat fiscal au niveau de la DGI, ou ayant déclaré au moins un salarié auprès de la CNSS, ou ayant déposé des états de synthèse auprès de l'OMPIC au cours de l'année considérée ;
- **Entreprise Personne Physique Active** qui est :
 - une entreprise ayant déposé une déclaration du résultat fiscal au niveau de la DGI au cours de l'une des trois dernières années ;
 - ou une entreprise au forfait ayant eu une interaction¹⁷ avec la DGI au cours de l'année étudiée ;
 - ou une entreprise ayant déclaré au moins un salarié auprès de la CNSS au cours de l'année étudiée.
- **Population cylindrée** : Elle représente une population d'entreprises communes à deux années. Cette approche permet de neutraliser les biais liés aux entrées et sorties d'entreprises au niveau de la base de données.
- **Catégories d'entreprises** :
 - Microentreprises (MICRO) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 3 millions de dirhams ;
 - Très Petites Entreprises (TPE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 3 millions de dirhams et inférieur ou égal à 10 millions de dirhams ;
 - Petites Entreprises (PE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur ou égal à 50 millions de dirhams ;
 - Moyennes Entreprises (ME) sont celles ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de dirhams et inférieur ou égal à 175 millions de dirhams ;
 - Grandes Entreprises (GE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel excédant les 175 millions de dirhams.

¹⁷ Paiement, restitution de la TVA, remboursement d'un trop-perçu par l'administration, etc.

- Classes d'effectif de l'entreprise :
 - Entre 1 et 10 employés ;
 - Entre 11 et 50 employés ;
 - Entre 51 et 100 employés ;
 - Entre 101 et 500 employés ;
 - Plus de 500 employés.

- Classes d'âge de l'entreprise :
 - Inférieur à 2 ans ;
 - Supérieur ou égal à 2 ans et inférieur ou égal à 5 ans ;
 - Supérieur ou égal à 6 ans et inférieur ou égal à 10 ans ;
 - Supérieur à 10 ans.

- Sections d'activités : l'Observatoire a adopté la « Nomenclature Marocaine des Activités NMA 2010 », établie par le HCP (2013) tout en capitalisant sur les chantiers de migration de la DGI et de la CNSS de la NMA 99 à la NMA 2010 ;

- Répartition géographique : les régions sont définies selon le découpage administratif en vigueur au Maroc.

- Tranche de salaires :
 - [1, SMIG]
 -] SMIG, 4.000 DH]
 -] 4.000, 6.000 DH]
 -] 6.000, 10.000 DH]
 -] 10.000, 20.000 DH]
 - > 20.000 DH

- Tranche d'âge des salariés :
 - Inférieur à 25 ans
 - [25-35 ans [
 - [35-45 ans [
 - [45-55 ans [
 - [55-60 ans [
 - >=60 ans

Méthodologie de l'entrepreneuriat féminin :

1.1. Définitions et concepts

L'Observatoire a adopté une définition de l'entrepreneuriat féminin en se basant sur un benchmark des définitions retenues par différents pays et organismes, tout en prenant en considération les spécificités nationales ainsi que les contraintes de disponibilité de la donnée sur le genre.

1.2. Définition adoptée par l'Observatoire

En se basant sur les benchmarks des définitions appliquées par les organismes nationaux et internationaux, en plus des spécificités des bases de données des administrations et des organismes publics au Maroc ainsi que des contraintes qui y sont liées, à savoir :

- L'indisponibilité des informations sur le genre des dirigeants des entreprises ;
- L'indisponibilité des données de la décomposition du capital social par genre ;

L'Observatoire a adopté la définition suivante :

- **Pour les personnes morales :** Une femme entrepreneuse est une femme qui dirige l'entreprise, même si elle n'en est pas la principale propriétaire.

Il est à noter que « l'entrepreneuriat féminin » désignera, dans l'ensemble du rapport, les femmes dirigeantes des entreprises personnes morales.

1.3. Méthodologie adoptée

Les indicateurs publiés par les organismes internationaux sur l'entrepreneuriat féminin au Maroc sont basés sur des enquêtes utilisant des échantillons à taille réduite. L'étude de l'Observatoire s'appuie, pour sa part, sur le recensement de la quasi-exhaustivité des entreprises formelles, ce qui en fait une première au Maroc.

En 2024, la base de données utilisée regroupe 440 045 entreprises personnes morales. Le genre a été identifié pour 388 446 d'entre elles, dont 60 363 sont dirigées par des femmes.

Par ailleurs, afin de dépasser l'obstacle de la non-disponibilité des données sur le genre dans les bases de données des administrations et organismes publics marocains, l'Observatoire s'est basé sur les prénoms des dirigeants et entrepreneurs renseignés dans les bases de données reçues des partenaires.

1.4. Sources de données utilisées

Cette étude s'est basée sur les sources de données suivantes :

- Base de données des dirigeants (OMPIC) : Stock des Entreprises Personnes Morales Actives et non actives.
- Base de données consolidée de l'Observatoire : pour l'enrichissement des axes d'analyses ainsi que pour déterminer le caractère actif des entreprises (CNSS, DGI, OMPIC).
- Un dictionnaire de prénoms arabes constitué par l'Observatoire à partir de sources externes.

1.5. Processus de prédiction du genre des dirigeants

L'Observatoire a développé et appliqué des algorithmes de Machine Learning pour la prédiction du genre à partir d'un dictionnaire de prénoms d'origine arabe, tout en procédant au traitement manuel des prénoms non identifiés par ces algorithmes, notamment les prénoms unisexes.

2.2. Organismes fournisseurs de données

Les données analysées dans le présent rapport sont principalement issues d'organismes publics membres de l'Observatoire Marocain de la TPME :

2.2.1. Direction Générale des Impôts (DGI)

La Direction Générale des Impôts a pour principale mission d'assurer la collecte des recettes fiscales. Elle met annuellement à la disposition de l'Observatoire des classeurs d'indicateurs relatives aux entreprises Personnes Morales ayant déposé une déclaration¹⁸. Cette base de données contient, entre autres, des informations signalétiques sur les entreprises Personnes Morales et Physiques et les données sur l'activité économique.

¹⁸ Déclaration du résultat fiscal, déclaration de la TVA, demande de régularité fiscale, etc.

2.2.2. Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale est un organisme chargé de la protection de la propriété industrielle (marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels) ainsi que de la tenue du Registre Central du Commerce (RCC), lequel regroupe et relate l'ensemble des informations relatives aux Personnes Physiques et Morales qui exercent des activités de nature commerciale ou ayant une structure commerciale.

L'Observatoire reçoit de l'OMPIC, à une fréquence annuelle, des bases de données contenant les informations signalétiques, le chiffre d'affaires et les activités des entreprises tels que déclarés auprès des tribunaux de commerce, ainsi que les entreprises ayant opéré une dissolution anticipée et les prénoms des dirigeants.

2.2.3. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est un établissement public chargé de gérer le régime obligatoire de sécurité sociale. Elle met à la disposition de l'Observatoire une base de données annuelle contenant le stock des entreprises déclarantes à la CNSS, avec notamment des données signalétiques sur l'activité, la masse salariale et les informations mensuelles sur l'emploi permanent et l'emploi ANAPEC, les tranches de salaires, le genre des emplois et les tranches d'âge des salariés.

2.2.4. Bank Al-Maghrib

Bank Al-Maghrib fournit à l'Observatoire les données relatives aux crédits bancaires bénéficiant aux entreprises. Les informations contenues dans cette base sont transmises mensuellement par l'ensemble des établissements de crédit marocains à Bank Al-Maghrib. Elles incluent :

- Les données d'identification des PM et des PP ;
- Les données sur le crédit ;
- Les données sur les informations négatives.

2.2.5. Ministère de l'Industrie et du Commerce

Le ministère de l'Industrie et du Commerce est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies, sous réserve des attributions dévolues à d'autres départements ministériels par les lois et règlements en vigueur.

La Direction des Statistiques, des Études, de la Veille et de l'Évaluation du MIC met à la disposition de l'Observatoire la base de données de l'enquête annuelle sur les entreprises de l'écosystème industriel.

3. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES

- 3.1. Caractéristiques de base des Entreprises Personnes Morales Actives
- 3.2. Créations des Entreprises
- 3.3. Dissolutions des Entreprises Personnes Morales

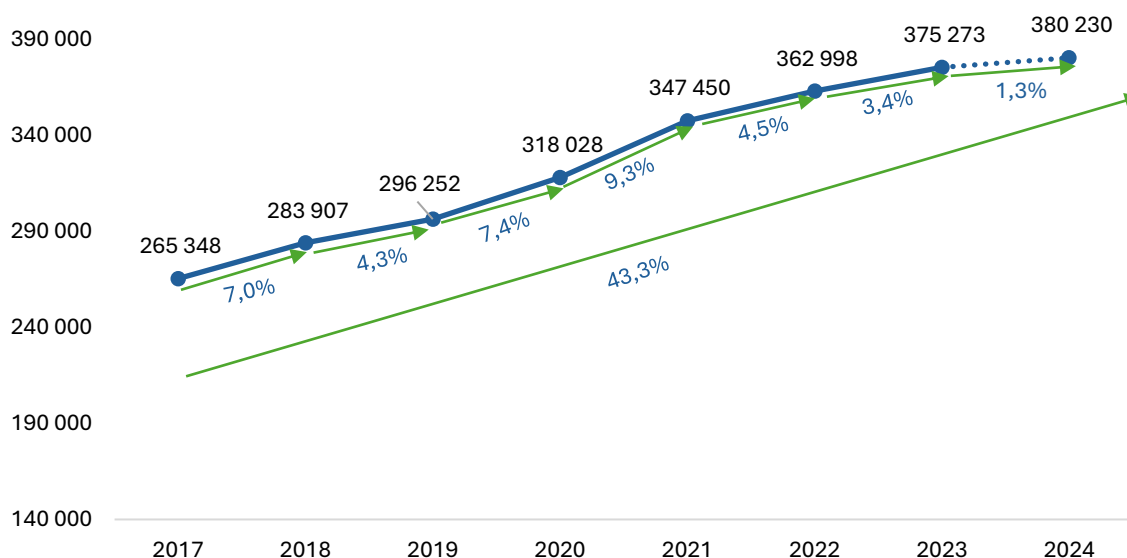
3. Démographie des Entreprises

3.1. Caractéristiques de base des EPMA

Cette section présente les indicateurs démographiques de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA), au titre de 2024, ventilés par taille, région, secteur d'activités et forme juridique, ainsi que des analyses croisées couvrant les indicateurs combinés suivants : région-catégorie d'entreprise, région-secteur d'activité et secteur d'activité -catégorie d'entreprise.

Les données utilisées dans cette section proviennent de la base de données de la DGI. En 2024, 380 230¹⁹ entreprises étaient enregistrées dans cette base contre 375 273²⁰ en 2023, soit une hausse annuelle estimée à 1,3%.

Graphique 1 - Évolution du nombre d'entreprises PM



Source : Base des données fournie par la DGI.

¹⁹ Les résultats sur l'exercice 2024 sont provisoires.

²⁰ Ces chiffres peuvent différer légèrement de ceux du rapport précédent, en raison de leur actualisation.

La part des EPMA opérant dans l'industrie manufacturière est limitée à 6,4%, en baisse par rapport à 2023

L'effectif des micro-entreprises s'est accru de 0,5% en 2024, leur part dans le total des EPMA s'étant établie à 86,6%, soit un recul de 0,7 point par rapport à 2023. Celui des TPE a augmenté de 6,3% portant leur part à 7,4%. Le nombre des moyennes et grandes entreprises a affiché des progressions plus élevées respectivement de 8,7% et 9,2% et leurs parts dans le tissu des EPMA sont restées stables autour de 1% et 0,5% (cf. tableau 2).

Au plan sectoriel, il est relevé que plus de la moitié des EPMA exercent leurs activités dans deux secteurs : le commerce et la « construction ». Ainsi, 37,6% de l'effectif des ME et GE opèrent dans le commerce et 15,6% dans la construction. Pour ce qui est des MTPPE²¹, ces proportions sont de 28,2% et 23,2%. Toutefois, la part de l'effectif des ME et GE opérant dans l'industrie manufacturière est 3 fois plus élevée que celle de l'effectif des autres catégories d'entreprises.

Tableau 2 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	En %	Nombre d'entreprises	En %	
Micro [0,3]	327 517	87,3	329 242	86,6	0,5
[0, 1]	289 594	77,2	289 585	76,2	-0,003
]1, 3]	37 923	10,1	39 657	10,4	4,6
TPE]3,10]	26 577	7,1	28 247	7,4	6,3
PE]10,50]	15 859	4,2	16 951	4,5	6,9
ME]50,175]	3 568	1,0	3 877	1,0	8,7
GE > 175	1 752	0,5	1 913	0,5	9,2
Total	375 273	100	380 230	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

²¹ MTPPE : les microentreprises, les très petites entreprises (TPE) et les petites entreprises (PE).

Tableau 3 - Répartition sectorielle des EPMA par catégorie d'entreprises

Section d'activités	MTPPE ²²				ME et GE				Répartition par secteur en %		Évolution du nombre d'entreprises 2024/2023	
	2023		2024		2023		2024		2024		MTPPE	ME et GE
	En Nombre	En %	En Nombre	En %	En Nombre	En %	En Nombre	En %	MTPPE	ME et GE		
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10 5744	28,6	105 584	28,2	2 003	37,7	2 180	37,6	98,0	2,0	-0,2	8,8
Construction	84 851	22,9	87 043	23,2	839	15,8	902	15,6	99,0	1,0	2,6	7,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	35 543	9,6	35 444	9,5	246	4,6	293	5,1	99,2	0,8	-0,3	19,1
Transports et entreposage	28 554	7,7	28 231	7,5	279	5,2	313	5,4	98,9	1,1	-1,1	12,2
Industrie manufacturière	23 359	6,3	23 118	6,2	1 018	19,1	1 055	18,2	95,6	4,4	-1,0	3,6
Activités de services administratifs et de soutien	22 236	6,0	22 428	6,0	195	3,7	211	3,6	99,1	0,9	0,9	8,2
Hébergement et restauration	19 057	5,2	19 129	5,1	111	2,1	121	2,1	99,4	0,6	0,4	9,0
Activités immobilières	10 296	2,8	11 161	3,0	65	1,2	76	1,3	99,3	0,7	8,4	16,9
Activités financières et d'assurance	7 974	2,2	8 536	2,3	213	4,0	238	4,1	97,3	2,7	7,0	11,7
Information et communication	7 715	2,1	8 455	2,3	53	1,0	62	1,1	99,3	0,7	9,6	17,0
Enseignement	7 780	2,1	7 646	2,0	32	0,6	38	0,7	99,5	0,5	-1,7	18,8
Autres activités de services	5 232	1,4	5 664	1,5	19	0,4	18	0,3	99,7	0,3	8,3	-5,3
Santé humaine et action sociale	3 357	0,9	3 426	0,9	49	0,9	70	1,2	98,0	2,0	2,1	42,9
Arts, spectacles et activités récréatives	2 953	0,8	3 127	0,8	12	0,2	18	0,3	99,4	0,6	5,9	50,0
Industries extractives	1 965	0,5	1 954	0,5	46	0,9	45	0,8	97,7	2,3	-0,6	-2,2
Agriculture, sylviculture et pêche	1 635	0,4	1 741	0,5	71	1,3	73	1,3	96,0	4,0	6,5	2,8
Autres	1 702	0,5	1 753	0,5	69	1,3	77	1,3	95,8	4,2	3,0	11,6
Total	369 953	100	374 440	100	5 320	100	5 790	100	98,5	1,5	1,2	8,8

Source : Base des données fournie par la DGI.

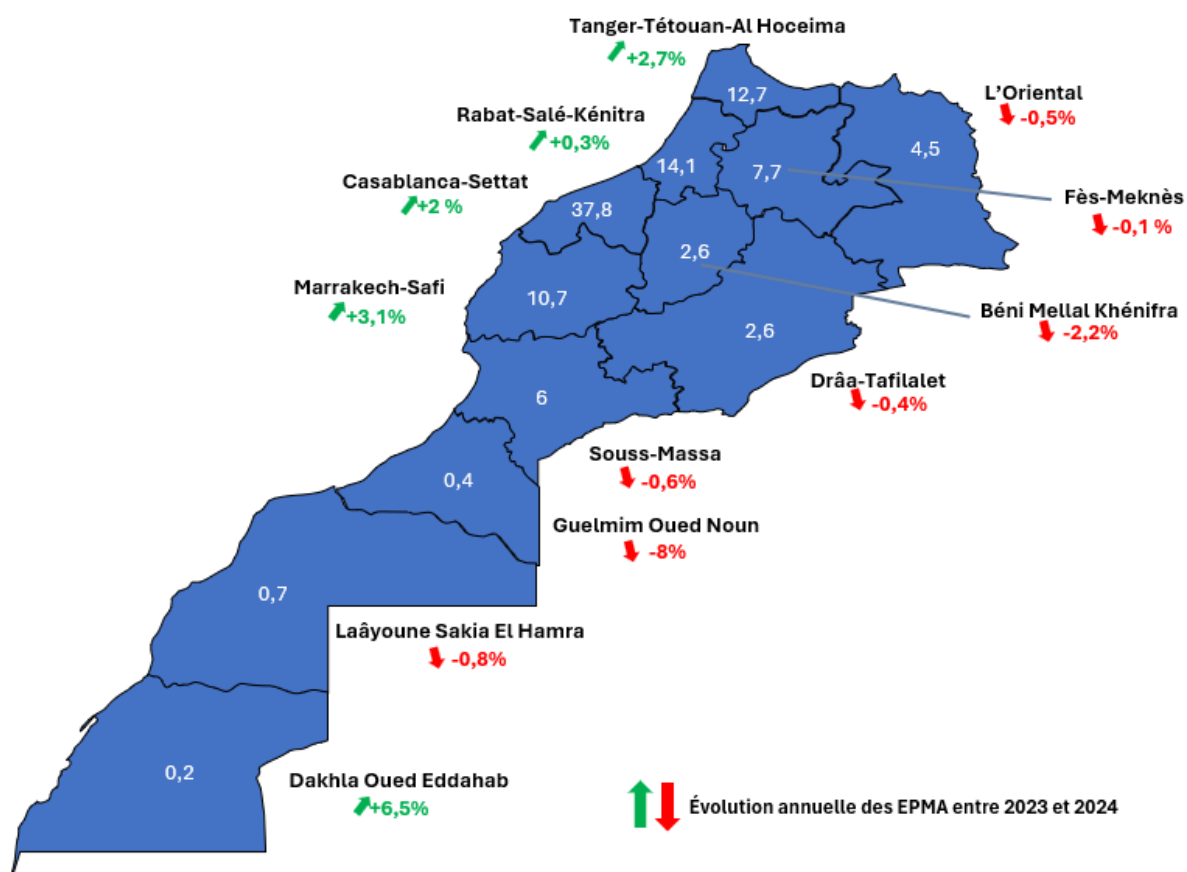
²² MTPPE : les microentreprises, les très petites entreprises (TPE) et les petites entreprises (PE).

Plus de 64% des EPMA sont implantées dans l'axe Tanger-El Jadida, à l'instar des années précédentes

La répartition régionale du tissu des EPMA révèle que la région de Casablanca-Settat a concentré près de 38% du nombre total de ce tissu, en hausse de 2% par rapport à 2023. Elle est suivie par les régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, qui ont accueilli respectivement 14,1% et 12,7%. Ainsi, ces trois régions, formant l'axe Tanger-El Jadida, centralisent à elles seules plus de 64% de ces EPMA. La région de Dakhla Oued Eddahab a vu le nombre de ses EPMA augmenter plus rapidement par rapport à d'autres régions, soit 6,5%. La région Marrakech-Safi a enregistré également une hausse relativement importante, soit 3,1%, portant sa part dans le total de ce tissu à 10,7% en 2024.

Cette répartition régionale montre également que près de 70% des ME et GE sont concentrées dans les pôles économiques de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra, contre 52% de l'effectif des MTPPE (cf. tableau 5).

Graphique 2 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par région



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 4 – Répartition et évolution annuelle des EPMA par région

Région	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Casablanca-Settat	140 887	37,5	143 771	37,8	2,0
Rabat-Salé-Kénitra	53 624	14,3	53 800	14,1	0,3
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	46 966	12,5	48 235	12,7	2,7
Marrakech-Safi	39 378	10,5	40 606	10,7	3,1
Fès-Meknès	29 226	7,8	29 203	7,7	-0,1
Souss-Massa	23 148	6,2	23 016	6	-0,6
L'Oriental	17 103	4,6	17 019	4,5	-0,5
Béni Mellal-Khénifra	10 246	2,7	10 024	2,6	-2,2
Drâa-Tafilalet	9 955	2,7	9 918	2,6	-0,4
Régions du Sud	4 740	1,3	4 638	1,3	-2,2
Total	375 273	100	380 230	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 5 - Répartition régionale des EPMA par catégorie d'entreprises

Région	MTPPE ²³				ME et GE				Répartition par région en % 2024		Évolution du nombre d'entreprises 2024/2023	
	2023		2024		2023		2024		MTPPE	ME et GE	MTPPE	ME et GE
	En Nombre	En %	En Nombre	En %	En Nombre	En %	En Nombre	En %				
Casablanca-Settat	137 940	37,3	140 555	37,5	2 947	55,4	3 216	55,5	97,8	2,2	1,9	9,1
Rabat-Salé-Kénitra	52 884	14,3	52 982	14,1	740	13,9	818	14,1	98,5	1,5	0,2	10,5
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	46 429	12,5	47 663	12,7	537	10,1	572	9,9	98,8	1,2	2,7	6,5
Marrakech-Safi	39 095	10,6	40 289	10,8	283	5,3	317	5,5	99,2	0,8	3,1	12,0
Fès-Meknès	28 974	7,8	28 940	7,7	252	4,7	263	4,5	99,1	0,9	-0,1	4,4
Souss-Massa	22 781	6,2	22 642	6,0	367	6,9	374	6,5	98,4	1,6	-0,6	1,9
L'Oriental	16 990	4,6	16 886	4,5	113	2,1	133	2,3	99,2	0,8	-0,6	17,7
Béni Mellal-Khénifra	10 219	2,8	9 991	2,7	27	0,5	33	0,6	99,7	0,3	-2,2	22,2
Drâa-Tafilalet	9 938	2,7	9 894	2,6	17	0,3	24	0,4	99,8	0,2	-0,4	41,2
Régions du Sud	4 703	1,3	4 598	1,2	37	0,7	40	0,7	99,1	0,9	-2,2	8,1
Total	369 953	100	374 440	100	5 320	100	5 790	100	98,5	1,5	1,2	8,8

Source : Base des données fournie par la DGI.

²³ MTPPE : les microentreprises, les très petites entreprises (TPE) et les petites entreprises (PE).

Le commerce demeure l'activité principale des EPMA dans huit régions, tandis que la construction prédomine dans les autres régions

L'analyse croisée de la répartition des EPMA, par section d'activités et par région, révèle, qu'en 2024, leurs activités de « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » occupent le 1er rang dans 8 des 12 régions du Royaume.

En revanche, dans les régions de Béni Mellal-Khénifra, Drâa-Tafilalet, Guelmim-Oued Noun et Fès-Meknès, c'est la « construction » qui est prédominante, en concentrant respectivement 32,6%, 32,5%, 31% et 30,8% des EPMA.

Tableau 6 – Répartition et évolution annuelle des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	107 747	28,7	107 764	28,3	0,02
Construction	85 690	22,8	87 945	23,1	2,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	35 789	9,5	35 737	9,4	-0,1
Transports et entreposage	28 833	7,7	28 544	7,5	-1,0
Industrie manufacturière	24 377	6,5	24 173	6,4	-0,8
Activités de services administratifs et de soutien	22 431	6,0	22 639	6,0	0,9
Hébergement et restauration	19 168	5,1	19 250	5,1	0,4
Activités immobilières	10 361	2,8	11 237	3,0	8,5
Activités financières et d'assurance	8 187	2,2	8 774	2,3	7,2
Information et communication	7 768	2,1	8 517	2,2	9,6
Enseignement	7 812	2,1	7 684	2,0	-1,6
Autres activités de services	5 251	1,4	5 682	1,5	8,2
Santé humaine et action sociale	3 406	0,9	3 496	0,9	2,6
Arts, spectacles et activités récréatives	2 965	0,8	3 145	0,8	6,1
Industries extractives	2 011	0,5	1 999	0,5	-0,6
Agriculture, sylviculture et pêche	1 706	0,5	1 814	0,5	6,3
Autres	1 771	0,5	1 830	0,5	3,3
Total	375 273	100	380 230	100	

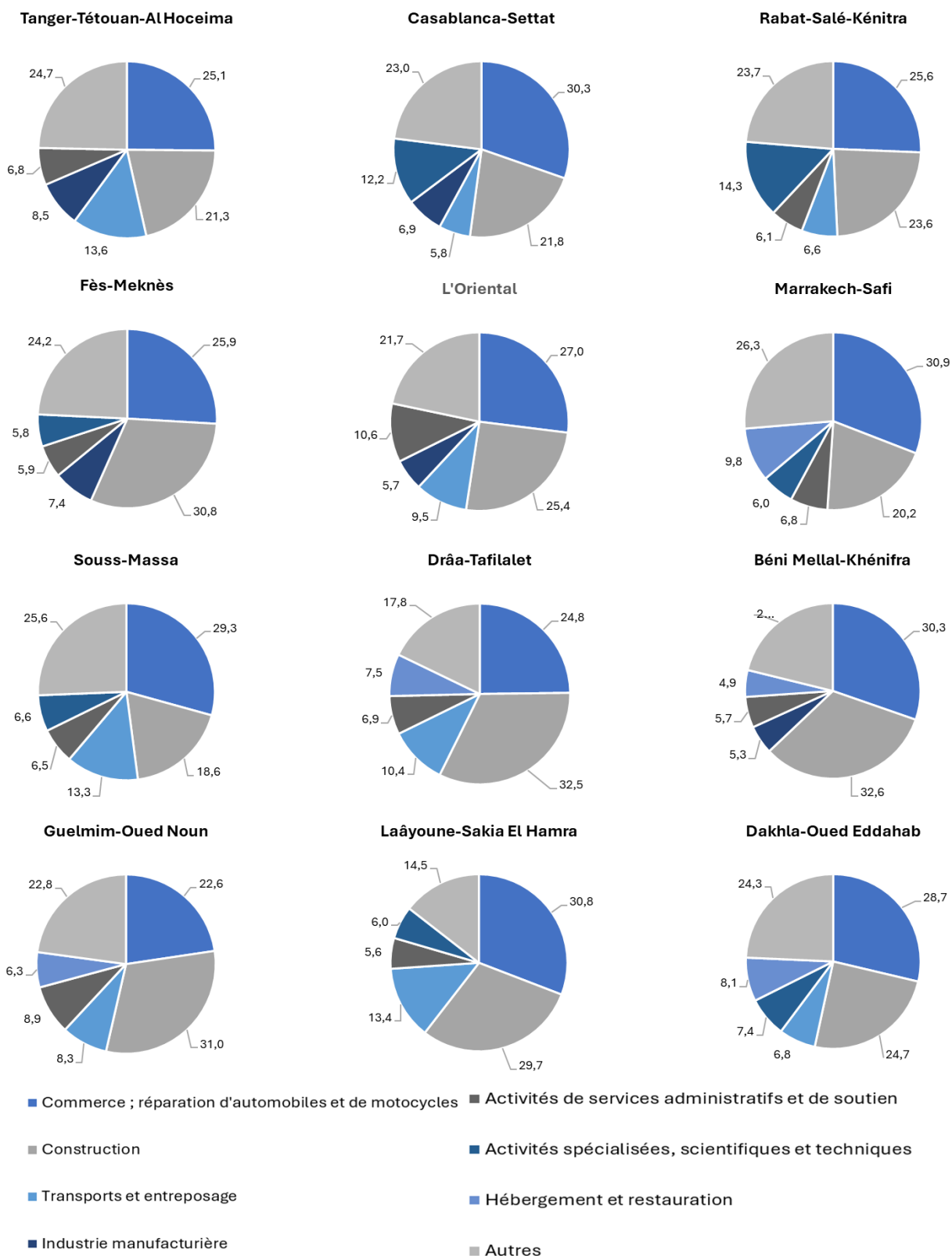
Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 7 - Répartition des EPMA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023	2024	Variation (en points) 2024-2023
Secondaire	30,2	30,4	0,2
Construction	22,9	23,2	0,3
Industrie manufacturière	6,5	6,4	-0,1
Industries extractives	0,5	0,5	0,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	0,1	0,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,2	0,2	-0,1
Tertiaire	69,8	69,6	-0,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	28,9	28,5	-0,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,6	9,4	-0,2
Transports et entreposage	7,7	7,5	-0,2
Activités de services administratifs et de soutien	6,0	6,0	0,0
Hébergement et restauration	5,1	5,1	0,0
Activités immobilières	2,8	3,0	0,2
Activités financières et d'assurance	2,2	2,3	0,1
Information et communication	2,1	2,3	0,2
Enseignement	2,1	2,0	-0,1
Autres	3,3	3,5	0,2
Total	100	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 3 - Répartition régionale des EPMA selon les cinq secteurs clés en 2024, en %



Source : Base des données fournie par la DGI.

La SARL reste la forme juridique dominante au plan démographique, mais la SARL-AU continue à être attractive

L'analyse des EPMA par forme juridique entre 2023 et 2024 révèle que la SARL à associé unique a enregistré une hausse de 6,4%, portant sa part à 43,1%, reflétant une dynamique croissante en faveur de cette forme simplifiée d'entreprise. La SARL demeure la forme juridique dominante, concentrant 51,7% des entreprises en 2024, bien qu'en recul de 2,1% par rapport à 2023. Les sociétés anonymes affichent également une baisse de 3,2%, tout en maintenant une part quasi-stable de 2,1% (cf. tableau 8).

Tableau 8 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par forme juridique – en %

Forme juridique	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	En %	Nombre d'entreprises	En %	
SARL	200 789	53,5	196 588	51,7	-2,1
SARL - Associé Unique -	154 039	41,1	163 955	43,1	6,4
Société Anonyme	8 264	2,2	8 002	2,1	-3,2
Autres	12 181	3,2	11 685	3,1	-4,1
Total	375 273	100	380 230	100	

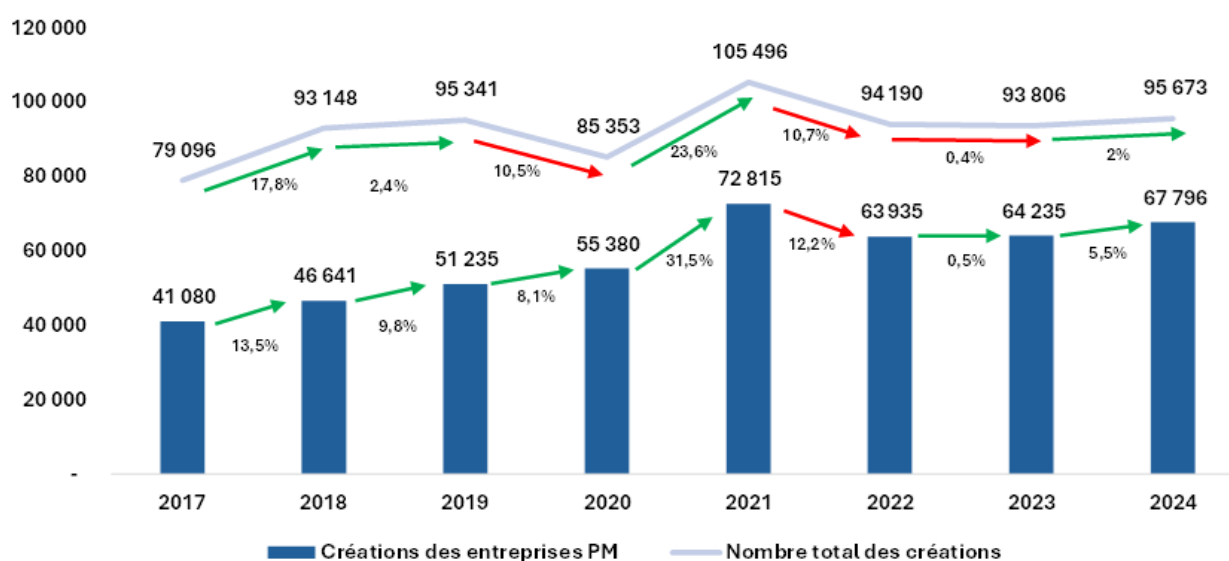
Source : Base des données fournie par la DGI.

3.2. Créations des entreprises

Dynamique positive de la création d'EPM et recul de celle des EPP sur la période 2017-2024

En 2024, les créations d'entreprises PM et PP ont enregistré une légère progression de 2% par rapport à 2023, atteignant un total de 95 673. Cette évolution reflète une hausse de 5,5% des créations des EPM à 67 796 contre 64 235 un an auparavant et un recul de 5,7% de celles des EPP confirmant ainsi cette tendance baissière entamée en 2022.

Graphique 4 - Évolution annuelle du nombre des créations des entreprises PP et PM entre 2017 et 2024



Source : Base des données de l'OMPIC.

Encadré 1. Généralisation de la création d'entreprises par voie électronique

En mars 2025, l'OMPIC a annoncé la généralisation, à l'ensemble du Royaume, de la plateforme de création et d'accompagnement d'entreprises par voie électronique. Cette interface unique accessible via [Direct Entreprise \(https://www.directentreprise.ma/\)](https://www.directentreprise.ma/), regroupe désormais toutes les démarches administratives liées à la création d'entreprises, en collaboration avec les administrations concernées, notamment l'OMPIC, le Ministère de la Justice, le Secrétariat Général du Gouvernement, la Direction Générale des Impôts et la CNSS.

Après une phase pilote lancée en 2023 à Rabat puis étendue progressivement à Casablanca, Marrakech, Agadir, Tanger, Fès, Oujda, Laâyoune, Béni Mellal et Dakhla en 2024, avant sa généralisation nationale en 2025. Le dispositif couvre aujourd'hui toutes les juridictions commerciales du Maroc. Depuis son lancement, plus de 12 000 entreprises ont été créées en ligne et 2 400 professionnels (notaires, avocats, experts-comptables...) se sont inscrits pour utiliser les services proposés²⁴.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie nationale de digitalisation et vise à simplifier l'acte d'entreprendre, améliorer le climat des affaires et encourager l'investissement. Il est accompagné d'une réforme juridique intégrant trois lois (87.17, 88.17, et 89.17), deux décrets (2.20.956 et 2.22.92) et deux arrêtés (1715.24 et 148.25) relatifs au registre du commerce électronique et aux modalités de création d'entreprises en ligne.

Les analyses qui suivent, portent sur l'effectif des entreprises personnes morales.

A l'instar des années précédentes, plus de 98,5% des entreprises PM créées en 2024 sont des microentreprises

L'analyse de la répartition des créations d'entreprises montre, qu'en 2024, les microentreprises, ont représenté 98,5% des nouvelles créations dont la quasi-totalité affiche un CA ne dépassant pas 1 million de dirhams.

Les TPE et PE, qui représentent respectivement 1% et 0,5% du total de ces créations, ont enregistré une croissance notable, soit 9,8% et 28% respectivement. Il en est de même des créations de ME et GE dont le nombre s'est accru de 66,7% et 100% respectivement (cf. Tableau 9).

²⁴ OMPIC : Généralisation de la plateforme de création d'entreprises par voie électronique sur tout le Royaume et création de plus de 12000 entreprises électroniquement | Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale

Tableau 9 - Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par catégorie d'entreprises

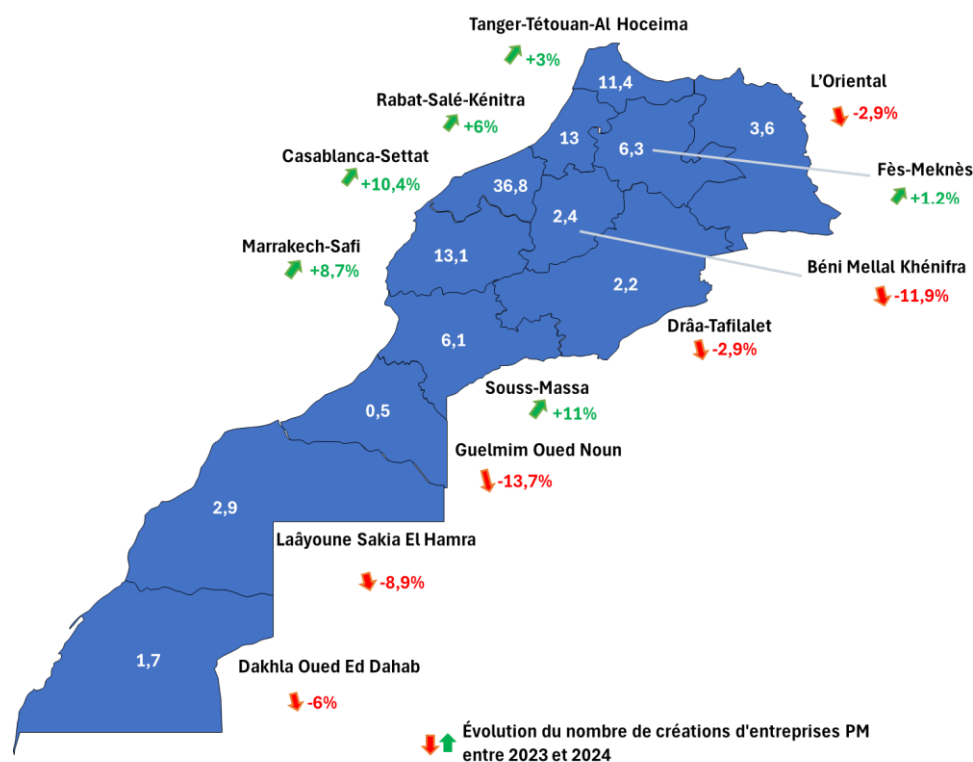
Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du nombre de créations en %
	En nombre	Part en %	En nombre	Part en %	
Micro [0,3]	67 223	98,6	70 866	98,5	5,4
[0,1]	65 918	96,7	69 483	96,6	5,4
]1,3]	1 305	1,9	1 383	1,9	6,0
TPE]3,10]	635	0,9	697	1,0	9,8
PE]10,50]	286	0,4	366	0,5	28,0
ME]50,175]	21	0,03	35	0,05	66,7
GE >175	3	0,004	6	0,01	100,0
Total	68 168	100	71 970	100	

Source : Base des données fournies par la DGI.

Plus de 61% des entreprises créées en 2024 sont implantées dans l'axe Tanger-El Jadida

La répartition régionale des créations d'entreprises PM montre que la région Casablanca-Settat a accueilli 36,8% de ces entreprises, en hausse de 10,4% par rapport à 2023. Elle est suivie des régions de Marrakech-Safi qui se hisse au 2^{ème} rang avec une proportion de 13,1% juste avant la région de de Rabat-Salé-Kenitra. La région de Souss-Massa se distingue en affichant le taux de progression le plus important, soit 11% (cf. tableau 10).

Graphique 5 - Évolution entre 2023 et 2024 et répartition régionale des créations des entreprises



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 10 - Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par région

Région	2023		2024		Évolution du nombre de créations en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Casablanca-Settat	24 000	35,2	26 488	36,8	10,4
Marrakech-Safi	8 656	12,7	9 413	13,1	8,7
Rabat-Salé-Kénitra	8 858	13,0	9 387	13,0	6,0
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	7 945	11,7	8 180	11,4	3,0
Fès-Meknès	4 465	6,5	4 517	6,3	1,2
Souss-Massa	3 976	5,8	4 412	6,1	11,0
L'Oriental	2 704	4,0	2 625	3,6	-2,9
Béni Mellal-Khénifra	1 978	2,9	1 743	2,4	-11,9
Drâa-Tafilalet	1 639	2,4	1 591	2,2	-2,9
Régions du Sud	3 947	5,8	3 614	5,1	-8,4
Total	68 168	100	71 970	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Les créations de nouvelles entreprises en 2024 ont été plus nombreuses dans les services et la construction

Les créations d'entreprises PM, en 2024, reste concentrée dans les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motos » et de la « construction », qui ont totalisé 50% de ces créations, ce dernier secteur ayant enregistré une progression annuelle de près de 21%. Cette hausse a été plus marquée dans les « activités financières et d'assurance » (49,8%), les activités immobilières (34,1%) et les « autres activités de services » (33,3%).

À l'inverse, plusieurs secteurs ont enregistré des baisses, notamment la « santé humaine et action sociale » (27,7%), l'« enseignement » (13,2%) et l'« industrie manufacturière » (6,8%).

Tableau 11- Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du nombre de créations en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	19 538	28,7	20 017	27,8	2,5
Construction	13 190	19,3	15 953	22,2	20,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5 598	8,2	5 397	7,5	-3,6
Transports et entreposage	5 198	7,6	4 972	6,9	-4,3
Activités de services administratifs et de soutien	4 879	7,2	4 918	6,8	0,8
Industrie manufacturière	4 255	6,2	3 965	5,5	-6,8
Hébergement et restauration	3 311	4,9	3 278	4,6	-1,0
Activités immobilières	1 960	2,9	2 628	3,7	34,1
Information et communication	2 016	3,0	2 365	3,3	17,3
Autres activités de services	1 189	1,7	1 585	2,2	33,3
Activités financières et d'assurance	895	1,3	1 341	1,9	49,8
Santé humaine et action sociale	1 848	2,7	1 336	1,9	-27,7
Arts, spectacles et activités récréatives	1 267	1,9	1 321	1,8	4,3
Enseignement	1 189	1,7	1 032	1,4	-13,2
Agriculture, sylviculture et pêche	903	1,3	918	1,3	1,7
Autres	932	1,4	944	1,3	1,3
Total	68 168	100	71 970	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 12 -Répartition sectorielle et évolution annuelle des créations des entreprises PM (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023	2024	Variation (en points) 2024-2023
Secondaire	26,8	28,9	2,1
Construction	19,6	22,5	2,8
Industrie manufacturière	6,3	5,6	-0,7
Industries extractives	0,5	0,4	-0,1
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,3	0,3	-0,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	0,1	0,0
Tertiaire	73,2	71,1	-2,1
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	29,0	28,2	-0,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,3	7,6	-0,7
Transports et entreposage	7,7	7,0	-0,7
Activités de services administratifs et de soutien	7,3	6,9	-0,3
Hébergement et restauration	4,9	4,6	-0,3
Activités immobilières	2,9	3,7	0,8
Information et communication	3,0	3,3	0,3
Autres activités de services	1,8	2,2	0,5
Activités financières et d'assurance	1,3	1,9	0,6
Santé humaine et action sociale	2,7	1,9	-0,9
Autres	4,3	3,8	-0,3
Total	100	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Les entreprises PM créées, en 2024, ont opté majoritairement pour la forme juridique de la SARL à associé unique.

L'analyse de la répartition des créations PM par forme juridique confirme la préférence croissante des porteurs de projets pour la SARL à associé unique (SARL-AU). Cette forme juridique a enregistré une hausse de 7,3% en 2024, représentant 58,7% des nouvelles créations contre 57,7% en 2023.

Les SARL enregistrent également une hausse de 6,3%, avec une part stable à 33,4% en 2024 contre 33,2% en 2023. Quant aux Sociétés Anonymes, leur part reste limitée à 0,2%, malgré une légère progression de 4,6% du nombre de leurs créations.

Tableau 13 - Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par forme juridique

Forme juridique	2023		2024		Évolution du nombre de créations en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
SARL -Associé Unique-	39 352	57,7	42 236	58,7	7,3
SARL	22 633	33,2	24 060	33,4	6,3
Autres	6 032	8,8	5 516	7,7	-8,6
Société Anonyme	151	0,2	158	0,2	4,6
Total	68 168	100	71 970	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

La quasi-totalité des entreprises créées en 2024 emploient moins de 10 salariés

L'analyse de la répartition des créations d'entreprises PM par classe d'effectifs montre que la quasi-totalité des nouvelles entreprises emploient moins de 10 salariés, soit une part dépassant 99% (cf. Tableau 14).

Tableau 14 - Répartition des créations des entreprises PM par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	2023		2024	
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %
[0-10]	67 618	99,2	71 395	99,2
]10-50]	450	0,7	460	0,6
]50-100]	62	0,1	49	0,1
]100-500]	33	0,05	53	0,1
>500	5	0,01	13	0,02
Total	68 168	100	71 970	100

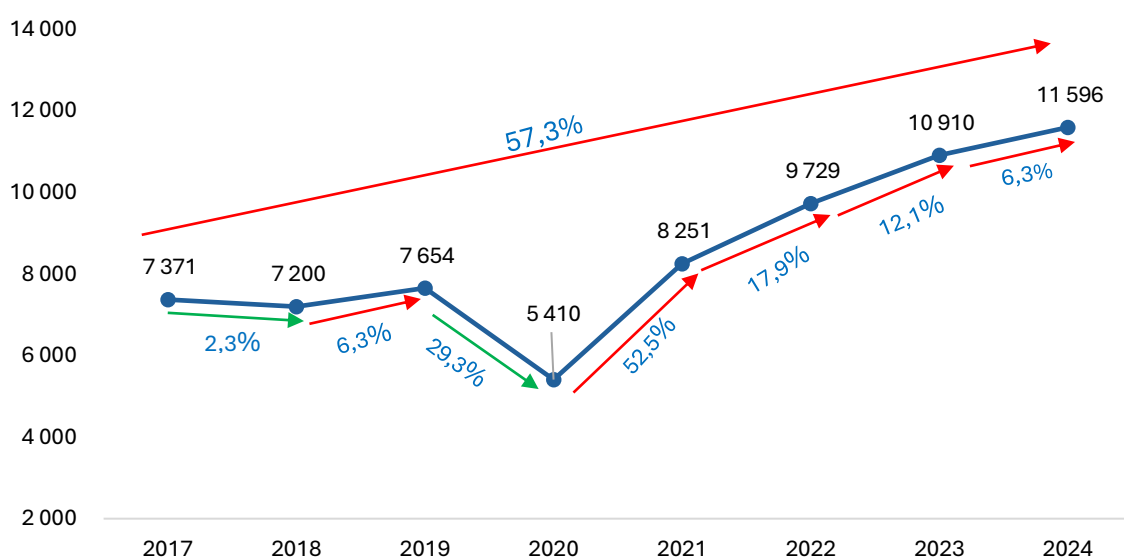
Source : Base des données fournie par la DGI.

3.3. Dissolutions des Entreprises Personnes Morales

Les dissolutions d'entreprises personnes morales poursuivent leur tendance haussière, atteignant un nouveau pic de 11 596²⁵ en 2024

En 2024, le nombre d'entreprises PM en cours de dissolution²⁶ a continué d'augmenter, atteignant 11 596, soit une hausse annuelle de 6,3% par rapport à 2023 et de 57,3% par rapport à 2017 (cf. graphique 6).

Graphique 6- Évolution des dissolutions des entreprises PM



Source : Baromètre de l'OMPIC.

²⁵ Les données concernant les dissolutions des EPP ne sont pas disponibles au niveau de l'OMPIC.

²⁶ La dissolution anticipée est la cessation prématurée des activités d'une entreprise avant la fin de sa durée prévue.

Encadré 2. Modernisation et fiabilité de la dissolution d'entreprise au Maroc

La dissolution d'une entreprise au Maroc, première étape formelle dans sa fermeture (avant liquidation et radiation), est une procédure bien encadrée par le cadre juridique marocain. Celle-ci nécessite des documents comme le procès-verbal de décision, la nomination d'un liquidateur, des publications légales et un dépôt au tribunal de commerce, ainsi que la régularisation fiscale et sociale de l'entreprise.

À cela s'ajoutent des réformes récentes qui améliorent la trajectoire de dissolution et renforcent la continuité des sociétés, réduisant ainsi les risques de dissolution automatique :

Loi n° 5-96 modifiée (2024-2025) : Deux propositions de loi adoptées par la Chambre des représentants visent à renforcer la continuité des sociétés dans des cas de vacances de gérance ou de décès de l'associé unique. Elles permettent à des tiers (associés ou héritiers) de convoquer une Assemblée Générale et réviser les statuts pour assurer la poursuite de l'activité évitant ainsi une dissolution automatique.

Il s'agit des lois n° 44.24 et n° 45.24 qui ont complété respectivement les articles n° 71 et n° 85 de la loi n° 5-96. Adoptées par la Chambre des représentants et publiées au Bulletin officiel, ces amendements visent à combler d'importantes lacunes juridiques et à renforcer la résilience des entreprises. Ils concernent les sociétés en nom collectif (SNC), les sociétés en commandite simple (SCS), les sociétés en commandite par actions (SCA), les sociétés à responsabilité limitée (SARL) et les sociétés en participation.

- **Modification de l'article 71 :** En cas de vacance du poste de gérant, notamment par décès, tout associé peut désormais convoquer une Assemblée Générale pour désigner un nouveau gérant, sans condition minimale de capital. Cette disposition évite le blocage de la gouvernance et prévient une dissolution automatique.
- **Modification de l'article 85 :** Pour les SARL à Associé Unique, en cas de décès de ce dernier, les héritiers ou ayants droit peuvent demander au président du tribunal compétent de désigner un mandataire. Celui-ci convoquera une Assemblée Générale dans un délai de 60 jours après le décès, afin de mettre à jour les statuts et assurer la continuité de la société.

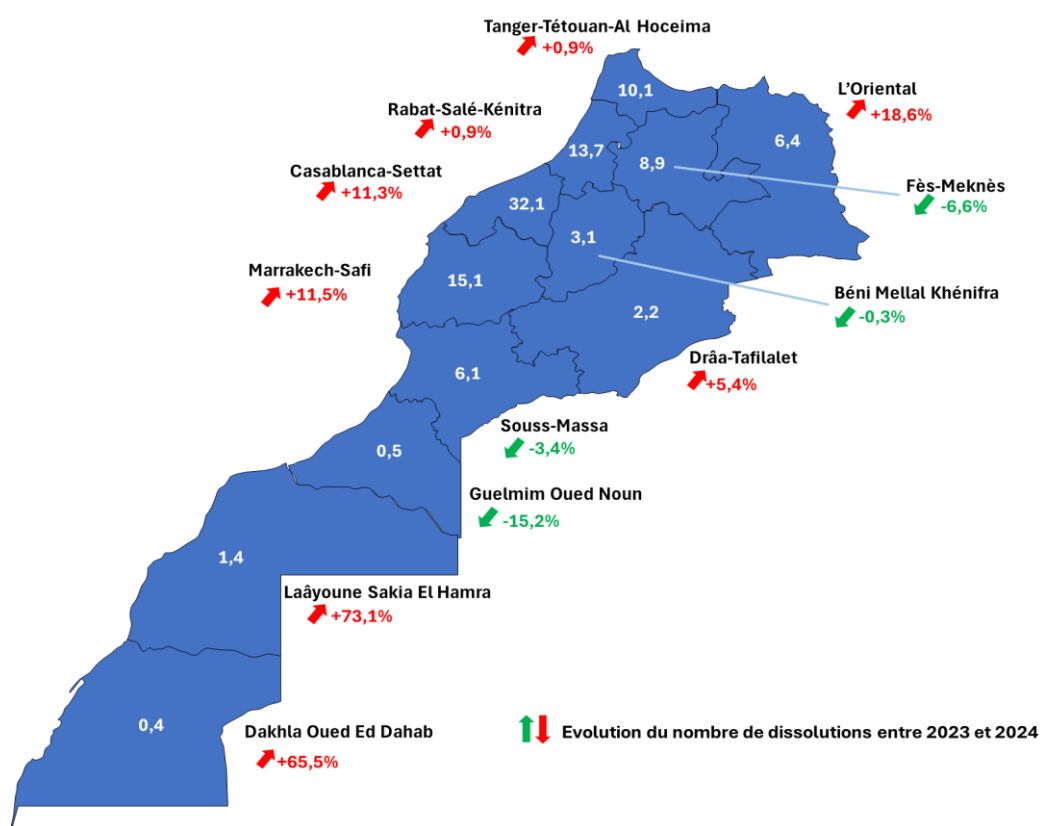
Ces réformes améliorent significativement la sécurité juridique et la stabilité des entreprises marocaines, en offrant des mécanismes clairs pour gérer les situations de vacance de gérance ou de succession critique. Les entreprises concernées sont invitées à réviser leurs statuts et à consulter des experts juridiques pour se conformer à ces nouvelles dispositions.

Source : Bulletin Officiel en langue arabe n° 7328.

À l'exception des régions de Fès-Meknès, Souss-Massa et Béni Mellal-Khénifra l'augmentation des dissolutions d'entreprises PM est observée dans toutes les autres régions (cf. tableau 15).

L'évolution des dissolutions entre 2023 et 2024 montre que les régions de L'Oriental, Marrakech-Safi et Casablanca-Settat ont enregistré les hausses les plus importantes, soit respectivement 18,6%, 11,5% et 11,3%. La région de Fès-Meknès a connu une baisse des dissolutions de 6,6% (cf. graphique 7 et tableau 15).

Graphique 7 - Évolution entre 2023 et 2024 et répartition régionale des dissolutions des entreprises PM en 2024 – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 15 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par région

Région	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Casablanca-Settat	30,7	32,1	11,3
Marrakech-Safi	14,4	15,1	11,5
Rabat-Salé-Kénitra	14,5	13,7	0,9
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10,6	10,1	0,9
Fès-Meknès	10,1	8,9	-6,6
L'Oriental	5,8	6,4	18,6
Souss-Massa	6,7	6,1	-3,4
Béni Mellal-Khénifra	3,3	3,1	-0,3
Drâa-Tafilalet	2,2	2,2	5,4
Régions du Sud	1,7	2,3	41,0
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La dissolution des EPM est inégale selon les sections d'activités

L'analyse de la répartition sectorielle des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour près de 50% dans deux secteurs à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » avec une part de 30,5% et la « construction » avec une part de 18,3%.

Les hausses des dissolutions les plus importantes ont été enregistrées dans les « autres activités de services » et « l'information et communication », soit respectivement 56,7% et 34,6% (cf. tableau 16).

Tableau 16 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par section d'activités

Section d'activités	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	32,4	30,5	2,1
Construction	18,4	18,3	8,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,5	9,0	2,2
Transports et entreposage	8,4	7,8	0,9
Activités de services administratifs et de soutien	6,1	6,4	12,9
Hébergement et restauration	6,1	6,3	12,3
Industrie manufacturière	5,5	5,6	10,5
Information et communication	2,7	3,4	34,6
Autres activités de services	2,0	2,8	56,7
Enseignement	2,3	2,3	7,9
Activités immobilières	1,8	1,7	5,5
Activités financières et d'assurance	1,5	1,6	12,7
Autres	3,2	4,3	27,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Plus de la moitié des entreprises dissoutes ont un âge de moins de 5 ans

L'analyse de la répartition par tranche d'âge des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour 66% dans la tranche d'âge de 2 à 10 ans, soit 40,4% pour la tranche de 2 à 5 ans et 25,6% pour la tranche d'âge de 5 à 10 ans.

La hausse des dissolutions la plus importante a été enregistrée dans la tranche d'âge de +20 ans, soit 19,3% (cf. tableau 17).

Tableau 17 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par tranche d'âge

Tranche d'âge	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
<2 ans	14,6	13,1	-5,7
[2,5[39,8	40,4	6,7
[5,10[25,7	25,6	4,7
[10,20[16,6	17,2	8,6
> 20 ans	3,3	3,7	19,3
Total	100	100	

Source : Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

4. INDICATEURS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES PERSONNES MORALES ACTIVES

- 4.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives
- 4.2. Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives
- 4.3. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

4. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives

Ce chapitre présente les indicateurs économiques de la population des EPMA²⁷ (chiffre d'affaires, chiffre d'affaires à l'export et valeur ajoutée) ainsi que leur ventilation par taille, région, secteur d'activités, forme juridique et classe d'effectifs, pour la période 2023-2024.

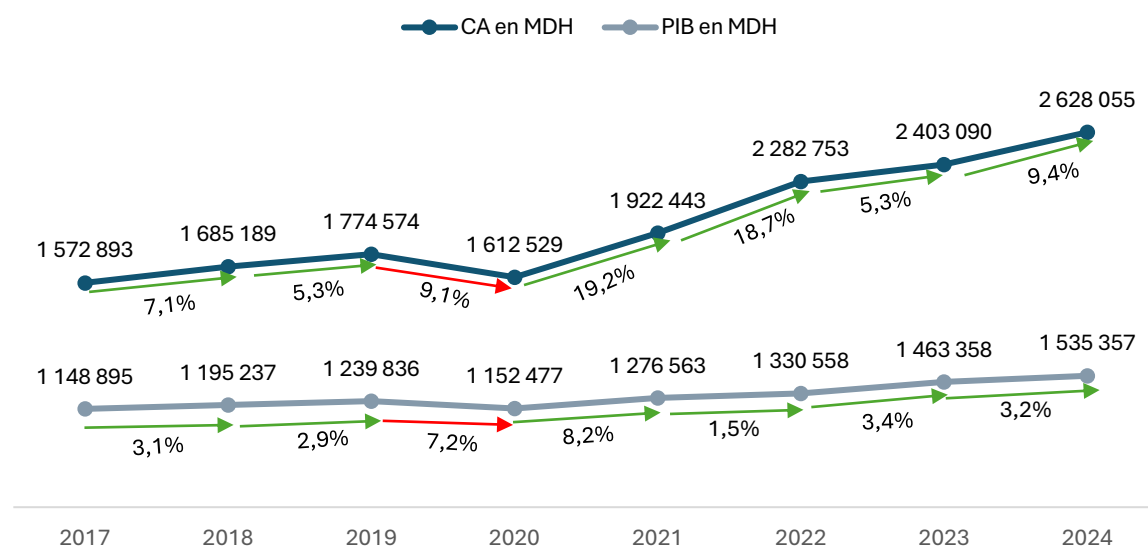
Il présente également des analyses croisées combinant les indicateurs : région-catégorie d'entreprises, région-secteur d'activités et secteur d'activités - catégorie d'entreprises.

4.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives

Croissance de 9,4% du CA des EPMA en 2024

Après des hausses de respectivement 7,1% et 5,3 %, en 2018 et 2019, le CA global des EPMA a chuté de 9,1% en 2020 en raison de la crise sanitaire, avant de rebondir en 2021 de 19,2% suivie par une hausse de 18,7% en 2022. Cette croissance s'est modérée en 2023 à 5,3% avant et de s'accroître de 9,4% en 2024, confirmant la résilience du tissu productif.

Graphique 8 - Évolution du PIB nominal et du CA cumulé en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI, et indicateurs WDI²⁸ de la Banque Mondiale (consultés le 9 septembre 2025).

²⁷ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME, en raison de l'exclusion du secteur des activités financières et d'assurance, ainsi que de la mise à jour des bases de données.

²⁸ Les taux de croissance figurant entre les valeurs annuelles du PIB nominal ne correspondent pas à la variation en pourcentage de ces valeurs courantes. Ils représentent le taux de croissance du PIB réel, calculé en volume et corrigé de l'effet prix.

Évolution contrastée du CA selon la catégorie des EPMA

L'analyse du CA par catégorie d'entreprises révèle des hausses marquées pour les GE (+11%) et les moyennes entreprises (+9%), tandis que les très petites et les microentreprises ont enregistré des progressions moins élevées, respectivement de 4,6% et 1%.

Tableau 18 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé En MMDH	Part en %	CA cumulé En MMDH	Part en %	
Micro [0,3]	104,0	4,3	105,2	4,0	1,1
[0, 1]	37,9	1,6	37,3	1,4	-1,7
[1, 3]	66,1	2,8	67,9	2,6	2,7
TPE [3,10]	143,5	6,0	150,1	5,7	4,6
PE [10,50]	339,9	14,1	361,4	13,8	6,3
ME[50,175]	308,7	12,8	336,6	12,8	9,0
GE > 175	1 507,0	62,7	1 674,8	63,7	11,1
Total	2 403,1	100	2 628,1	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

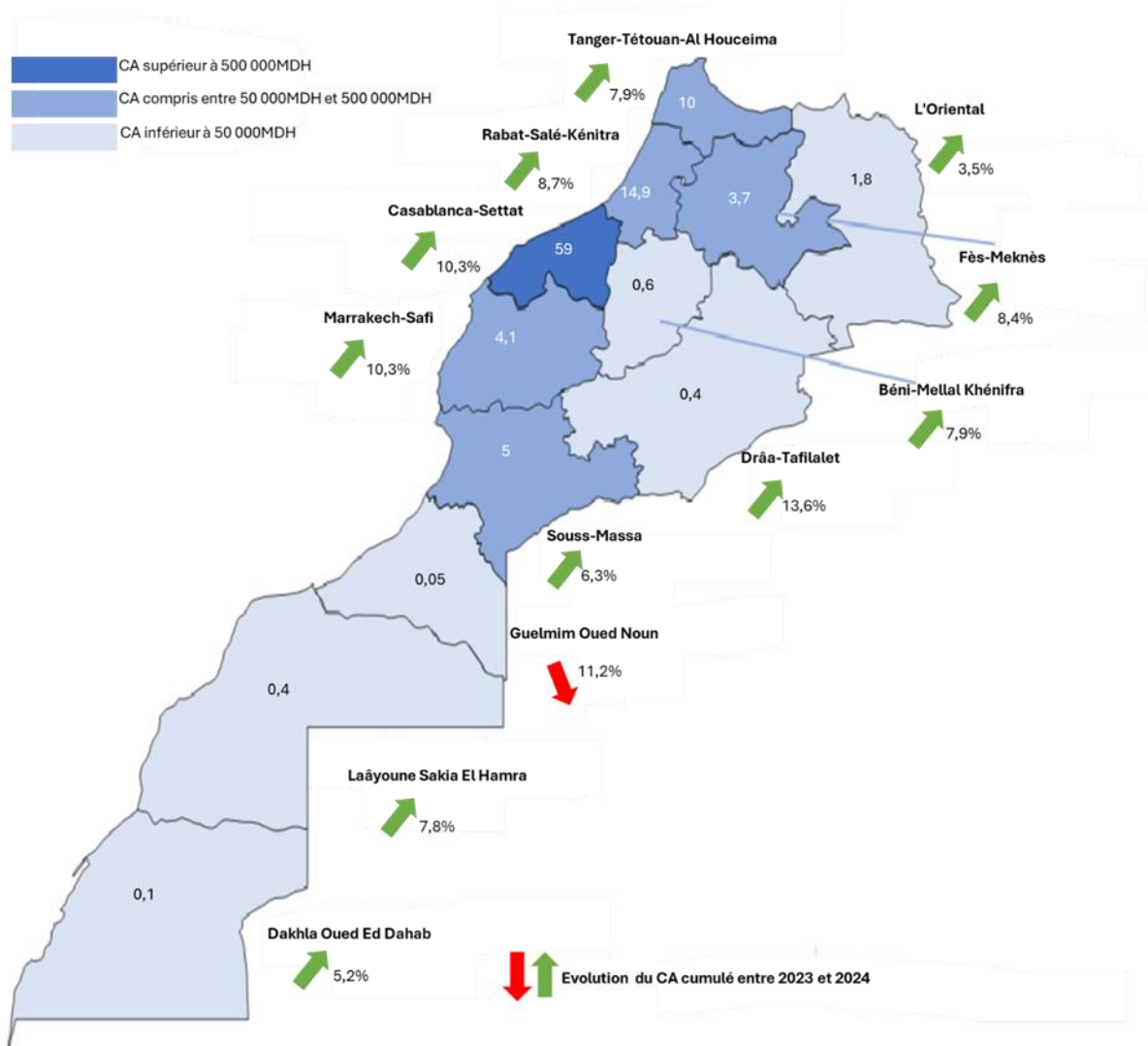
La croissance du CA cumulé des EPMA est inégale au plan régional²⁹

L'essentiel de l'activité des EPMA reste concentré dans la région de Casablanca-Settat, qui représente 59% du CA cumulé en 2024, enregistrant une hausse de 0,5 point par rapport à 2023. En deuxième position, figure la région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 14,9% en progression de 8,7%. Elle est suivie par la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, qui se maintient à la troisième place avec une part de 10%, soit une augmentation de près de 8%.

La région de Drâa-Tafilalet enregistre la progression la plus marquée en 2024, avec une hausse de 13,6%, suivie par les deux régions de Casablanca-Settat et Marrakech-Safi, affichant une croissance de 10,3% chacune. (Cf. Graphique 9 et tableau 19).

²⁹ Les écarts observés avec la répartition régionale issue des comptes nationaux du HCP s'expliquent principalement par des différences de périmètre (EPMA formelles vs informel et PP), de source (données bilantielles vs enquêtes) et de méthode (calculs exhaustifs vs estimations). En particulier, l'effet du siège social influence les résultats, notamment pour la région de Casablanca-Settat, qui concentre les sièges et centres de décision des grandes entreprises.

Graphique 9 - Répartition régionale du CA cumulé des EPMA, en 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 19 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par région

Région	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Casablanca-Settat	1 405,3	58,5	1 549,3	59,0	10,3
Rabat-Salé-Kénitra	360,7	15,0	392,3	14,9	8,7
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	243,0	10,1	262,2	10,0	7,9
Souss-Massa	124,3	5,2	132,1	5,0	6,3
Marrakech-Safi	96,9	4,0	106,9	4,1	10,3
Fès-Meknès	89,5	3,7	97,0	3,7	8,4
L'Oriental	45,8	1,9	47,4	1,8	3,5
Béni Mellal-Khénifra	14,2	0,6	15,4	0,6	7,9
Drâa-Tafilalet	10,3	0,4	11,7	0,4	13,6
Régions du Sud	13,0	0,5	13,8	0,5	5,1
Total	2 403,1	100	2 628,1	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

73% du CA cumulé des EPMA est concentré dans trois secteurs d'activité

En 2024, trois secteurs concentrent 73,1% du CA cumulé des EPMA. Ainsi, le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » reste en tête avec une part de 34,9%, malgré un léger repli de 0,3 point par rapport à 2023. Il est suivi par l' « industrie manufacturière » qui progresse de 1,5 point pour atteindre 25,4%, et par la « construction » dont la contribution s'élève à 12,8 %, en hausse de 0,2 point.

Le secteur des « industries extractives » enregistre le recul le plus marqué³⁰ avec une baisse de 22,3% de son CA. Sa part passe ainsi de 4,1% en 2023 à 2,9% en 2024, principalement sous l'effet de la chute de 24,8% du CA de l'activité « extraction de minerais de fer », laquelle représente à elle seule 91,4% de la production du secteur, et contribue au CA national à hauteur de 2,6%.

³⁰ Cette baisse s'explique principalement par la structure de l'activité du groupe OCP, dont une part significative, notamment portée par OCP Nutricrops SA, est classée dans la section de l'industrie manufacturière plutôt que dans celle des industries extractives. Cette orientation reflète le poids croissant des activités de transformation et de valorisation des produits phosphatés.

Tableau 20 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé En MMDH	Part en %	CA cumulé En MMDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	846,8	35,2	916,2	34,9	8,2
Industrie manufacturière	573,9	23,9	666,4	25,4	16,1
Construction	302,1	12,6	337,3	12,8	11,7
Transports et entreposage	124,8	5,2	135,1	5,1	8,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	112,9	4,7	128,7	4,9	14,0
Industries extractives	97,4	4,1	75,7	2,9	- 22,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	74,7	3,1	73,8	2,8	-1,2
Activités de services administratifs et de soutien	59,3	2,5	63,6	2,4	7,3
Information et communication	56,8	2,4	61,3	2,3	7,9
Hébergement et restauration	39,3	1,6	43,6	1,7	11,0
Activités immobilières	24,1	1,0	26,4	1,0	9,5
Autres	91,1	3,8	100,0	3,8	10,0
Total	2 403,1	100	2 628,1	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 21 - Répartition du CA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023		2024		Variation (en points) 2024-2023
	En MMDH	En %	En MMDH	En %	
Secondaire	1 066,2	44,6	1 173,6	44,9	0,3
Industrie manufacturière	573,9	24,0	666,4	25,5	1,5
Construction	302,1	12,6	337,3	12,9	0,3
Industries extractives	97,4	4,1	75,7	2,9	-1,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	74,7	3,1	73,8	2,8	-0,3
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	18,1	0,8	20,4	0,8	0,0
Tertiaire	1 323,5	55,4	1 439,2	55,1	-0,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	846,8	35,4	916,2	35,1	-0,4
Transports et entreposage	124,8	5,2	135,1	5,2	-0,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	112,9	4,7	128,7	4,9	0,2
Activités de services administratifs et de soutien	59,3	2,5	63,6	2,4	-0,0
Information et communication	56,8	2,4	61,3	2,3	-0,0
Hébergement et restauration	39,3	1,6	43,6	1,7	0,0
Activités immobilières	24,1	1,0	26,4	1,0	0,0
Autres	59,6	2,5	64,4	2,5	-0,0
Total	2 389,7	100	2 612,7	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Les Sociétés Anonymes (SA) génèrent près de 45% du CA cumulé en 2024 et les SARL-Associé Unique affichent la plus forte hausse avec +16%

En 2024, les SA maintiennent leur position dominante, avec une part stable de 44,9% du CA cumulé et une progression annuelle de 9,4%, en ligne avec l'évolution moyenne nationale. Les SARL arrivent en deuxième position, représentant 35,8% du CA, en baisse de 0,8 point par rapport à 2023, avec une évolution de 7,2%.

La progression la plus marquée est observée au niveau des SARL à Associé Unique (SARL-AU), dont la part est passée de 11,5% à 12,2% entre 2023 et 2024, enregistrant une progression de 15,9% de leur CA en lien notamment avec le nombre de plus en plus important des entrepreneurs optant pour ce statut juridique.

Tableau 22 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par forme juridique

Forme Juridique	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé	Part en %	CA cumulé	Part en %	
	En MMDH		En MMDH		
Société Anonyme	1 079,2	44,9	1 180,8	44,9	9,4
SARL	878,6	36,6	942,1	35,8	7,2
SARL -Associé Unique	275,5	11,5	319,4	12,2	15,9
Autres	169,8	7,1	185,8	7,1	9,4
Total	2 403,1	100	2 628,1	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Les EPMA de 101 à 500 salariés ont contribué à 25,5% du CA national avec une hausse de 17%

La répartition du CA cumulé des EPMA par classe d'effectifs met en évidence la forte dynamique des entreprises employant entre 101 et 500 salariés. Celles-ci enregistrent la plus forte progression annuelle, avec une hausse de 16,9% en 2024, portant leur part à 25,5%. Elles sont suivies par la catégorie des entreprises comptant entre 51 et 100 salariés, dont le CA a progressé de 14%, représentant désormais 8,7% du total national.

Les EPMA de plus de 500 salariés restent toutefois les premières contributrices, concentrant 32,8% du CA cumulé, malgré une croissance plus modérée de 4,6%.

Tableau 23 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par classe d'effectifs

Classe d'effectif	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
[0, 10]	444,5	18,5	483,7	18,4	8,8
[11, 50]	360,8	15,0	383,9	14,6	6,4
[51, 100]	199,4	8,3	227,4	8,7	14,0
[101, 500]	573,4	23,9	670,1	25,5	16,9
>500	824,9	34,3	863,0	32,8	4,6
Total	2 403,1	100	2 628,1	100	9,4

Source : Base des données fournie par la DGI.

Casablanca-Settat concentre 62,3% du CA des ME/GE et 48% de celui des MTPPE en 2024

L'analyse croisée du CA cumulé par région et par catégorie d'entreprises (en 2024) confirme la stabilité de la répartition régionale observée en 2023, aussi bien pour les MTPPE que pour les ME/GE.

Casablanca-Settat concentre ainsi près de 48% du CA des MTPPE et 62,3% de celui des ME/GE, consolidant sa position de principal pôle économique du pays. Elle est suivie par Rabat-Salé-Kénitra (12,6% pour les MTPPE et 15,6% pour les ME/GE) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (10,1% et 9,9% respectivement).

L'analyse de la structure du CA au sein de chaque région révèle une nette domination des ME/GE dans la plupart des régions, avec des parts atteignant 81% à Casablanca-Settat, 80% à Rabat-Salé-Kénitra et 76,2% à Tanger-Tétouan-Al Hoceima. À l'inverse, trois régions se distinguent par la prédominance des MTPPE dans la production au plan local. Il s'agit de Drâa-Tafilalet, les régions du Sud et Béni Mellal-Khénifra dont les MTPPE ont réalisé respectivement 72,5%, 64% et 62% du total du CA des EPMA opérant dans ces régions.

Tableau 24 - Répartition régionale et évolution annuelle du CA cumulé par catégorie d'entreprises

Région	MTPPE ³¹				ME et GE				Répartition par région en % 2024		Évolution du CA cumulé en % 2024/2023	
	2023		2024		2023		2024		MTPPE	ME et GE	MTPPE	ME et GE
	En MMDH	En %	En MMDH	En %	En MMDH	En %	En MMDH	En %				
Casablanca-Settat	279,9	47,6	295,3	47,9	1 125,4	62,0	1 254,0	62,3	19,1	80,9	5,5	11,4
Rabat-Salé-Kénitra	74,3	12,7	78,0	12,6	286,4	15,8	314,3	15,6	19,9	80,1	4,9	9,8
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	59,8	10,2	62,4	10,1	183,2	10,1	199,8	9,9	23,8	76,2	4,4	9,1
Marrakech-Safi	48,3	8,2	51,4	8,3	48,6	2,7	55,5	2,8	48,1	51,9	6,4	14,3
Fès-Meknès	41,1	7,0	43,1	7,0	48,4	2,7	53,8	2,7	44,5	55,5	5,0	11,2
Souss-Massa	37,5	6,4	39,1	6,3	86,8	4,8	93,1	4,6	29,6	70,4	4,2	7,2
L'Oriental	20,7	3,5	20,4	3,3	25,1	1,4	27,0	1,3	43,1	56,9	-1,2	7,4
Béni Mellal-Khénifra	9,2	1,6	9,6	1,5	5,0	0,3	5,8	0,3	62,1	37,9	3,8	15,4
Drâa-Tafilalet	8,0	1,4	8,5	1,4	2,3	0,1	3,2	0,2	72,5	27,5	6,4	38,3
Régions du Sud	8,7	1,5	8,9	1,4	4,4	0,2	4,9	0,2	64,6	35,4	2,3	10,7
Total	587,4	100	616,7	100	1 815,7	100	2 011,4	100	23,5	76,5	5,0	10,8

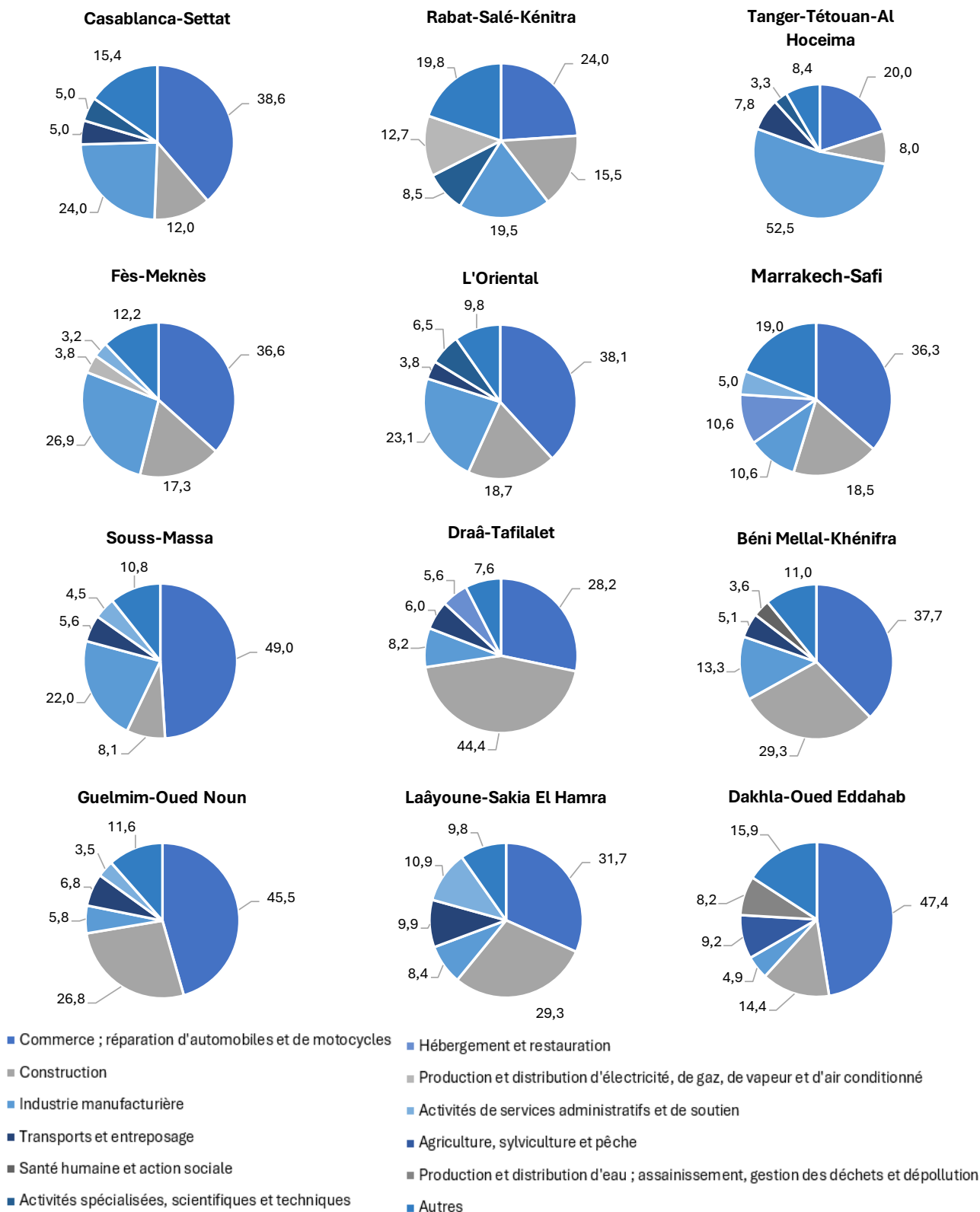
Source : Base des données fournie par la DGI.

³¹ MTPPE : les microentreprises, les très petites entreprises (TPE) et les petites entreprises (PE).

Le commerce, premier contributeur au CA dans 10 régions sur 12 en 2024

L'analyse croisée du CA par secteur d'activités et par région en 2024 met en évidence la prédominance du secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », premier contributeur dans 10 régions sur 12. Sa part atteint des niveaux particulièrement élevés dans les régions de Souss-Massa (49%), Dakhla-Oued Eddahab (47,4%) et Guelmim-Oued Noun (45,5%). Deux régions font toutefois exception à cette tendance : Tanger-Tétouan-Al Hoceima, où l'« industrie manufacturière » domine avec 52,4% du CA régional, et Drâa-Tafilalet, où la « construction » occupe la première place avec 44,4%.

Graphique 10 - Répartition régionale du CA cumulé des cinq secteurs clés en 2024 - en %



Source : Base des données fournie par la DGI.

L'industrie manufacturière a généré plus de 30% du CA cumulé des moyennes et grandes entreprises contre 9% pour les autres catégories d'entreprises

Le CA des ME /GE est généré pour plus de 64% par le secteur du commerce et l'« industrie manufacturière » avec des proportions respectives de 33,7% et 30,4%. Le CA des MTPPE provient pour environ 61% du secteur de commerce et de la « construction » avec des parts respectives de 38,7% et 22,5%, celui généré par l'industrie manufacturière, activité à forte intensité capitalistique, est limité à 9%.

Tableau 25 - Répartition sectorielle du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Section d'activités	MTPPE ³²				ME et GE				Répartition par secteur en % 2024		Évolution du CA cumulé 2024/2023	
	2023		2024		2023		2024		MTPPE	ME et GE	MTPPE	ME et GE
	En MMDH	En %	En MMDH	En %	En MMDH	En %	En MMDH	En %				
Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	229,4	39,1	238,8	38,7	617,4	34,0	677,3	33,7	26,1	73,9	4,1	9,7
Construction	129,4	22,0	139,0	22,5	172,7	9,5	198,3	9,9	41,2	58,8	7,4	14,8
Industrie manufacturière	55,1	9,4	55,7	9,0	518,9	28,6	610,7	30,4	8,4	91,6	1,2	17,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	42,3	7,2	44,7	7,2	70,6	3,9	84,1	4,2	34,7	65,3	5,6	19,0
Transports et entreposage	37,0	6,3	38,6	6,3	87,7	4,8	96,5	4,8	28,6	71,4	4,1	10,0
Activités de services administratifs et de soutien	24,1	4,1	24,5	4,0	35,1	1,9	39,1	1,9	38,5	61,5	1,5	11,2
Hébergement et restauration	16,8	2,9	18,6	3,0	22,5	1,2	25,0	1,2	42,7	57,3	10,9	11,0
Enseignement	11,6	2,0	11,9	1,9	9,9	0,5	11,0	0,5	51,8	48,2	2,6	11,3
Information et communication	8,8	1,5	10,1	1,6	47,9	2,6	51,2	2,5	16,4	83,6	13,9	6,8
Santé humaine et action sociale	8,6	1,5	9,3	1,5	9,2	0,5	11,4	0,6	45,0	55,0	8,2	24,3
Activités immobilières	8,9	1,5	9,2	1,5	15,2	0,8	17,2	0,9	34,7	65,3	2,6	13,5
Agriculture, sylviculture et pêche	3,4	0,6	3,5	0,6	10,0	0,6	11,8	0,6	22,9	77,1	4,7	18,0
Autres activités de services	3,2	0,5	3,3	0,5	2,2	0,1	2,2	0,1	60,0	40,0	2,0	0,9
Industries extractives	2,8	0,5	3,1	0,5	94,7	5,2	72,5	3,6	4,1	95,9	12,8	-23,4
Autres	6,0	1,0	6,4	1,0	101,7	5,6	103,1	5,1	5,9	94,1	6,4	1,4
Total	587,4	100	616,7	100	1 815,7	100	2 011,4	100	23,5	76,5	5,0	10,8

Source : Base des données fournie par la DGI.

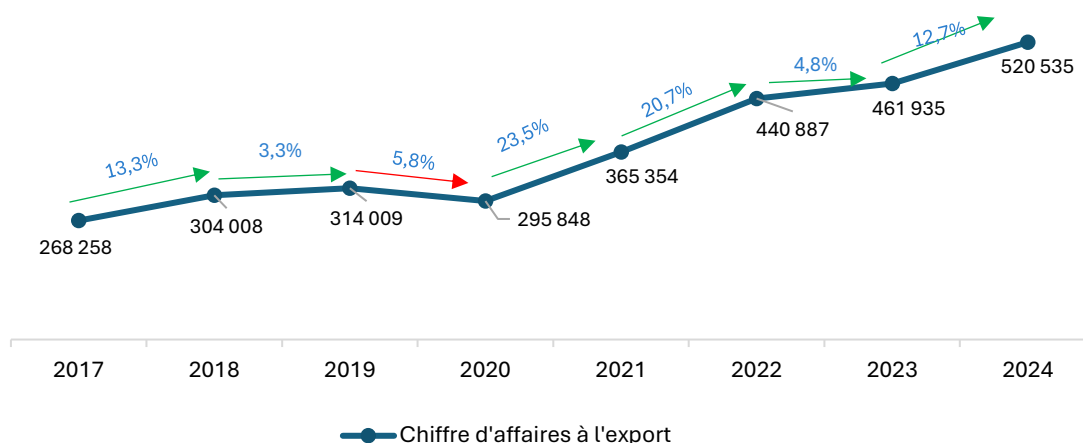
³² MTPPE : les microentreprises, les très petites entreprises (TPE) et les petites entreprises (PE).

4.2. Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives

Le chiffre d'affaires à l'export (CA à l'export) rebondit de 12,7% en 2024, après une croissance modérée en 2023

Après une contraction de 5,8% en 2020, liée à la crise sanitaire, le CA à l'export des EPMA a enregistré un rebond marqué en 2021 avec une hausse de 23,5%, suivi d'une croissance soutenue en 2022 de 20,7%. La dynamique s'est ensuite modérée, en 2023, à 4,8%, avant de s'accélérer de nouveau en 2024 à 12,7% (cf. encadré 3).

Graphique 11 - Évolution du CA à l'export cumulé en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI

Encadré 3. CA à l'export selon les données de la DGI et celles de l'Office des Changes

Les données de la DGI sont établies sur la base des déclarations fiscales des entreprises exportatrices. Elles retracent le chiffre d'affaires facturé à l'export, correspondant aux ventes livrées et déclarées en comptabilité, même lorsque le paiement n'a pas encore été encaissé.

A l'inverse, les statistiques de l'Office des Changes reposent sur les déclarations bancaires et ne prennent en compte que les montants effectivement rapatriés en devises. Elles constituent ainsi une mesure directe de la contribution des exportations aux flux financiers extérieurs et à la balance des paiements.

En conséquence, les montants publiés par la DGI apparaissent en général plus élevés, car ils intègrent des ventes facturées non encore encaissées, tandis que l'Office des Changes ne prend en compte que les flux financiers réalisés. Pour la DGI, le CA à l'export des EPMA s'est établi à 520,5 milliards de dirhams en 2024 alors que le total des produits exportés de l'Office des Changes s'est établi à 455 milliards de dirhams.

Source : Office des Changes, Conseil National de la comptabilité (Plan comptable général marocain).

Le CA à l'export des MTPPE³³ a stagné en 2024

Le CA à l'export des EPMA est réalisé pour presque 80% par les GE, les parts des ME, des PE et des TPE étant limitées à 9,8%, 6,8% et 2,1%. Les ME et TPE ayant réalisé des hausses respectives de 5,4% et 1% entre 2023 et 2024, contre une baisse de 1,8% pour les PE.

Tableau 26 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Micro [0,3]	7 169	1,6	7 282	1,4	1,5
[0, 1]	2 336	0,5	2 405	0,5	3,0
]1, 3]	4 833	1,1	4 877	0,9	0,9
TPE]3,10]	10 628	2,3	10 738	2,1	1,0
PE]10,50]	36 299	7,9	35 637	6,8	-1,8
ME]50,175]	48 248	10,4	50 862	9,8	5,4
GE > 175	359 591	77,8	416 016	79,9	15,7
Total	461 935	100	520 535	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

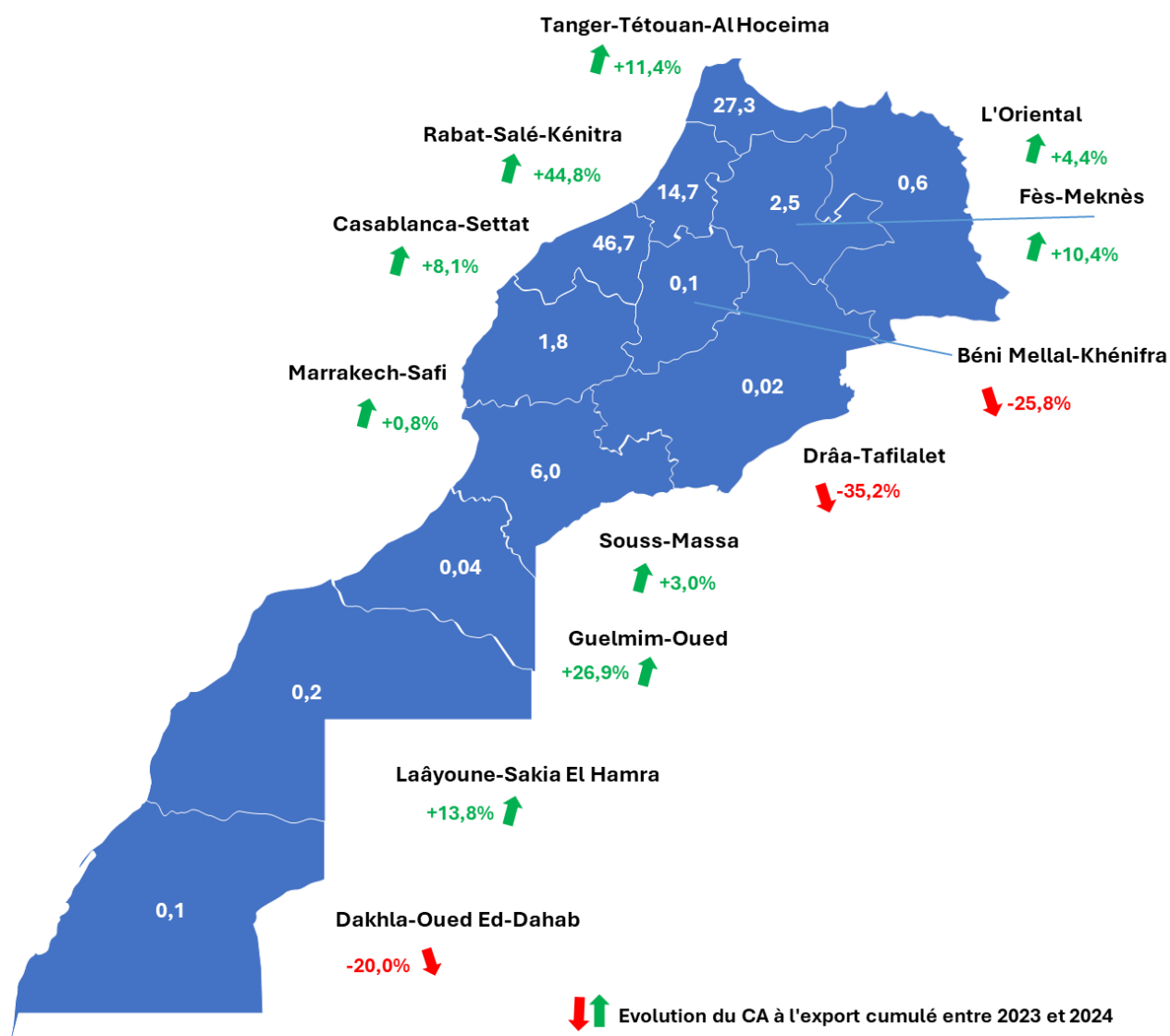
Casablanca-Settat reste le principal pôle exportateur, tandis que Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Rabat-Salé-Kénitra renforcent leur position

La grande majorité du CA à l'export des EPMA reste concentrée sur l'axe Tanger-El Jadida, avec une prédominance notable de la région de Casablanca-Settat, qui représente 46,7% du total du CA à l'export en 2024, en recul de 2 points par rapport à 2023.

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima arrive en deuxième position avec 27,3%, et une progression de 11,4%. Rabat-Salé-Kénitra enregistre la progression la plus marquée, avec une hausse de 44,8%, portant sa part à 14,7% en 2024 contre 11,5% en 2023. À l'inverse, certaines régions connaissent une contraction, notamment Béni Mellal-Khénifra avec une baisse de 25,8% et Drâa-Tafilalet avec une baisse de 35,2%, dont les parts demeurent marginales dans la structure du CA à l'export des EPMA.

³³ MTPPE : les microentreprises, les très petites entreprises (TPE) et les petites entreprises (PE).

Graphique 12 - Répartition régionale du CA à l'export cumulé des EPMA, en 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 27- Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par région

Région	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Casablanca-Settat	224 745	48,7	242 963	46,7	8,1
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	127 393	27,6	141 898	27,3	11,4
Rabat-Salé-Kénitra	52 893	11,5	76 565	14,7	44,8
Souss-Massa	30 512	6,6	31 414	6,0	3,0
Fès-Meknès	11 967	2,6	13 210	2,5	10,4
Marrakech-Safi	9 205	2,0	9 277	1,8	0,8
L'Oriental	3 212	0,7	3 353	0,6	4,4
Béni Mellal-Khénifra	528	0,1	392	0,1	-25,8
Drâa-Tafilalet	125	0,03	81	0,02	-35,2
Régions du Sud	1 355	0,3	1 382	0,3	2,0
Total	461 935	100	520 535	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

L'« industrie manufacturière » est le 1^{er} secteur exportateur des EPMA

L'industrie manufacturière est le principal secteur exportateur, avec un total de 294,2 milliards de dirhams, représentant 56,5% du total du CA cumulé à l'export, contre 44,6% en 2023, soit une hausse remarquable de 42,7%.

Le secteur du commerce, vient en deuxième position avec un CA à l'export de 87,9 milliards de dirhams, en progression de 10%, bien que sa part ait légèrement baissé, passant de 17,3% à 16,9%.

Les « industries extractives » enregistrent la baisse la plus importante, avec une chute de 62,8%, faisant passer leur part de 15,5% à 5% qui s'explique par la baisse du CA à l'export de l'activité des « extractions de minerais de fer », qui représente la quasi-totalité du secteur et qui a reculé de 63%.

Tableau 28 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Industrie manufacturière	206 160	44,6	294 221	56,5	42,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	79 927	17,3	87 940	16,9	10,0
Transports et entreposage	32 981	7,2	34 588	6,7	4,9
Industries extractives	71 620	15,5	26 638	5,1	-62,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	22 300	4,8	24 758	4,8	11,0
Activités de services administratifs et de soutien	16 035	3,5	17 201	3,3	7,3
Construction	10 358	2,3	12 183	2,3	17,6
Information et communication	10 849	2,3	11 860	2,3	9,3
Agriculture, sylviculture et pêche	2 425	0,5	2 629	0,5	8,4
Autres	9 280	2,0	8 517	1,6	-8,2
Total	461 935	100	520 535	100	

Source : Base des données de la DGI.

Tableau 29 - Répartition du CA à l'export par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023		2024		Variation (en points) 2024-2023
	En MDH	En %	En MDH	En %	
Secondaire	289 849	63,1	335 082	64,7	1,6
Industrie manufacturière	206 160	44,9	294 221	56,8	11,9
Construction	10 358	2,3	12 183	2,4	0,1
Industries extractives	71 620	15,6	26 638	5,1	-10,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 116	0,2	1 245	0,2	0,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	595	0,1	795	0,2	0,0
Tertiaire	169 661	36,9	182 824	35,3	-1,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	79 927	17,4	87 940	17,0	-0,4
Transports et entreposage	32 981	7,2	34 588	6,7	-0,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	22 300	4,9	24 758	4,8	-0,1
Activités de services administratifs et de soutien	16 035	3,5	17 201	3,3	-0,2
Information et communication	10 849	2,4	11 860	2,3	-0,1
Hébergement et restauration	1 727	0,4	2 091	0,4	0,0
Activités immobilières	629	0,1	619	0,1	0,0
Autres	5 213	1,1	3 767	0,7	-0,4
Total	459 510	100	517 906	100	

Source : Base des données de la DGI.

Les SA concentrent la moitié du CA à l'export en 2024, contre 35% pour les SARL et 9% pour les SARL à associé unique

En 2024, les SA confirment leur rôle prépondérant dans le CA à l'export cumulé des EPMA, avec une part de 50,4% et une progression annuelle de 15,4%. Les SARL enregistrent un recul de leur contribution, passant de 36,4% en 2023 à 34,9% en 2024. Pour leur part, les SARL à associé unique conservent une part stable de 8,8% sur la période étudiée.

Tableau 30 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par forme juridique

Forme juridique	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Société Anonyme	227 297	49,2	262 221	50,4	15,4
SARL	167 957	36,4	181 482	34,9	8,1
SARL -Associé Unique	40 751	8,8	45 805	8,8	12,4
Autres	25 930	5,6	31 027	6,0	19,7
Total	461 935	100	520 535	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Les entreprises de 101 à 500 salariés ont augmenté leur part du CA à l'export, tandis que celle des entreprises de plus de 500 salariés a reculé

La répartition du CA à l'export cumulé des EPMA en fonction de l'effectif de leurs salariés met en évidence la prédominance des entreprises employant plus de 500 salariés, qui concentrent 51,4% du total en 2024, contre 59,6% en 2023, avec une baisse de 2,8% sur la période étudiée.

Les entreprises employant entre 101 et 500 salariés ont enregistré la plus forte progression, avec une hausse annuelle de 57,1%, portant leur part de 19,9% en 2023 à 27,7% en 2024.

Quant à la contribution des entreprises de moins de 10 salariés, elle est estimée à 10% en 2024, en hausse de 0,4 point par rapport à l'année précédente.

Tableau 31 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par classe d'effectif

Classe d'effectif	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
[0-10]	44 471	9,6	51 812	10,0	16,5
[11-50]	27 991	6,1	29 272	5,6	4,6
[51-100]	22 083	4,8	27 368	5,3	23,9
[101-500]	91 874	19,9	144 374	27,7	57,1
>500	275 515	59,6	267 705	51,4	-2,8
Total³⁴	461 934	100	520 531	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

³⁴ Les totaux des CA à l'export cumulés en millions de dirhams sont légèrement inférieurs en raison des valeurs manquantes.

L'axe Tanger-El Jadida concentre 90%³⁵ du CA à l'export des ME/GE

L'analyse de la ventilation régionale du CA à l'export par catégorie d'entreprises révèle une forte concentration des ME/GE dans les principaux pôles économiques, à Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Rabat-Salé-Kénitra, qui génèrent ensemble 90,5% du CA à l'export de ces entreprises, contre 72,7% pour les MTPPE.

L'évolution entre 2023 et 2024 confirme cette dynamique, avec une progression du CA à l'export des ME/GE dans la majorité des régions, notamment à Rabat-Salé-Kénitra (48,9%), Fès -Meknès (14,8%), et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (13,3%), contre une baisse dans les régions de Drâa-Tafilalet (36,4%), Béni Mellal-Khénifra (29,7%) et dans les régions du Sud (4%).

En parallèle, les MTPPE ont connu des replis dans toutes les régions, à l'exception des régions du Sud, de Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat et Souss-Massa qui ont affiché une progression comprise entre 0,2% et 6,8%.

Tableau 32- Répartition régionale du CA à l'export cumulé par catégorie d'entreprise

Région	MTPPE ³⁶				ME et GE				Répartition par région en % 2024		Évolution du CA à l'export 2024/2023 en %	
	2023		2024		2023		2024		MTPPE	ME et GE	MTPPE	ME et GE
	CA à l'export en MDH	En %	CA à l'export en MDH	En %	CA à l'export en MDH	En %	CA à l'export en MDH	En %				
Casablanca-Settat	19 175	35,4	19 318	36,0	205 570	50,4	223 645	47,9	8,0	92,0	0,7	8,8
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	14 999	27,7	14 509	27,0	112 394	27,6	127 389	27,3	10,2	89,8	-3,3	13,3
Souss-Massa	5 639	10,4	5 653	10,5	24 873	6,1	25 761	5,5	18,0	82,0	0,2	3,6
Rabat-Salé-Kénitra	4 967	9,2	5 222	9,7	47 926	11,8	71 343	15,3	6,8	93,2	5,1	48,9
Marrakech-Safi	3 945	7,3	3 879	7,2	5 260	1,3	5 398	1,2	41,8	58,2	-1,7	2,6
Fès-Meknès	2 690	5,0	2 556	4,8	9 277	2,3	10 654	2,3	19,3	80,7	-5,0	14,8
L'Oriental	1 443	2,7	1 360	2,5	1 769	0,4	1 993	0,4	40,6	59,4	-5,8	12,7
Béni Mellal-Khénifra	383	0,7	290	0,5	145	0,0	102	0,0	74,0	26,0	-24,3	-29,7
Drâa-Tafilalet	103	0,2	67	0,1	22	0,0	14	0,0	82,7	17,3	-35,0	-36,4
Régions du Sud	752	1,39	803	1,50	603	0,15	579	0,12	58,1	41,9	6,8	-4,0
Total	54 096	100	53 657	100	407 839	100	466 878	100	10,3	89,7	-0,8	14,5

Source : Base des données fournie par la DGI.

³⁵ Les écarts observés avec la répartition régionale issue des comptes nationaux du HCP s'expliquent principalement par des différences de périmètre (EPMA formelles vs informel et PP), de source (données bilantielles vs enquêtes) et de méthode (calculs exhaustifs vs estimations). En particulier, l'effet du siège social influence les résultats, notamment pour la région de Casablanca-Settat, qui concentre les sièges et centres de décision des grandes entreprises.

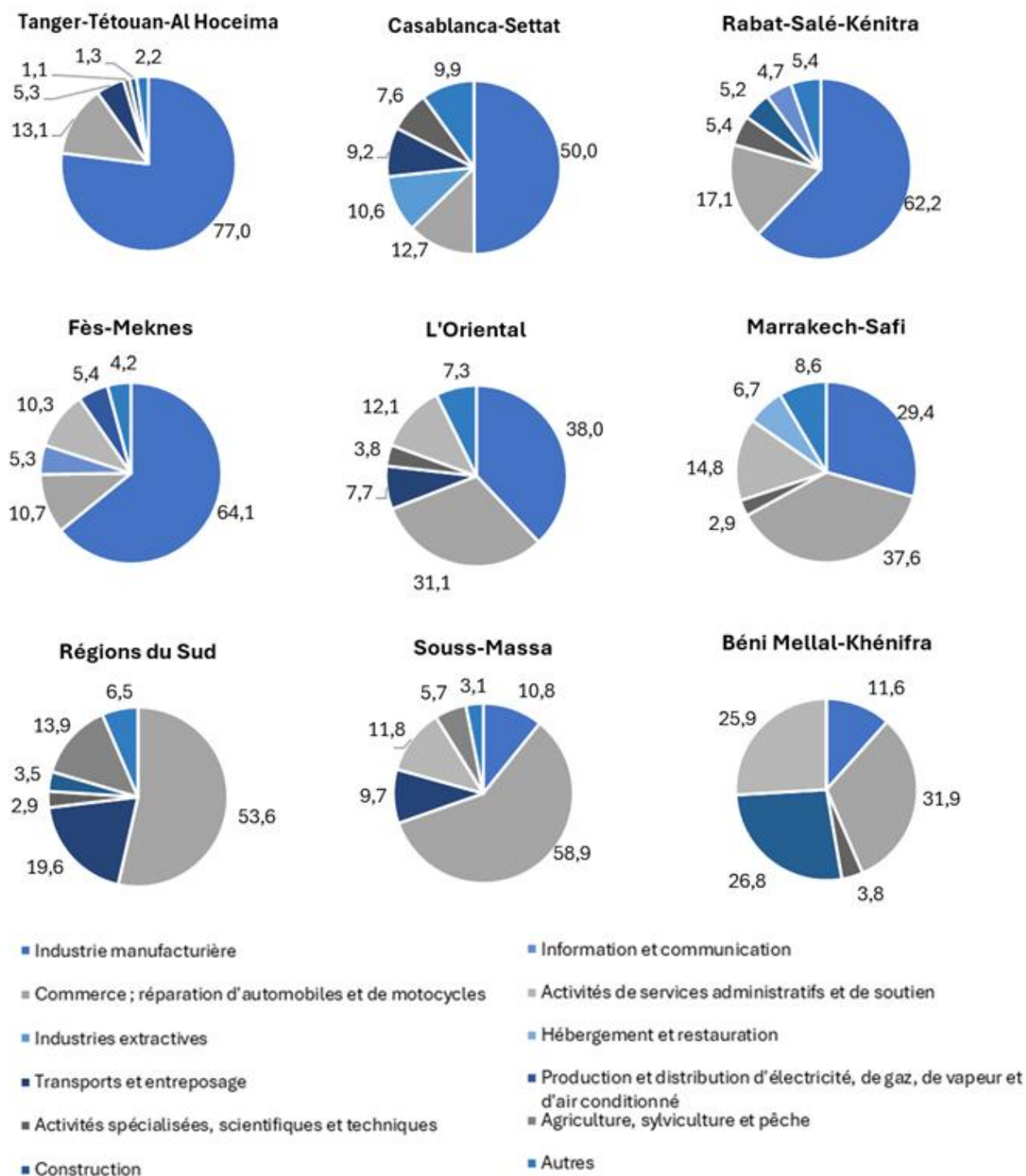
³⁶ MTPPE : les microentreprises, les très petites entreprises (TPE) et les petites entreprises (PE).

L'analyse croisée de la répartition du CA à l'export cumulé par section d'activités et par région, en 2024, révèle que le secteur de l'« industrie manufacturière » continue à dominer dans 5 sur 9 régions devant le secteur du commerce, qui prédomine ailleurs.

Cette prédominance est particulièrement marquée dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (77%), Fès-Meknès (64,1%), et Rabat-Salé-Kénitra avec (62,2%).

En revanche, dans les régions de Souss-Massa, les régions du Sud, de Marrakech-Safi et de Béni Mellal-Khénifra, c'est le secteur du commerce qui prédomine en concentrant, en 2024, respectivement 58,9%, 53,6%, 37,6% et 31,9% du CA à l'export.

Graphique 13 - Répartition régionale du CA à l'export cumulé des cinq secteurs clés en 2024, en %



* La région Drâa-Tafilalet ne figure pas dans ce graphe car les données disponibles ne sont pas représentatives.

Source : Base des données fournie par la DGI.

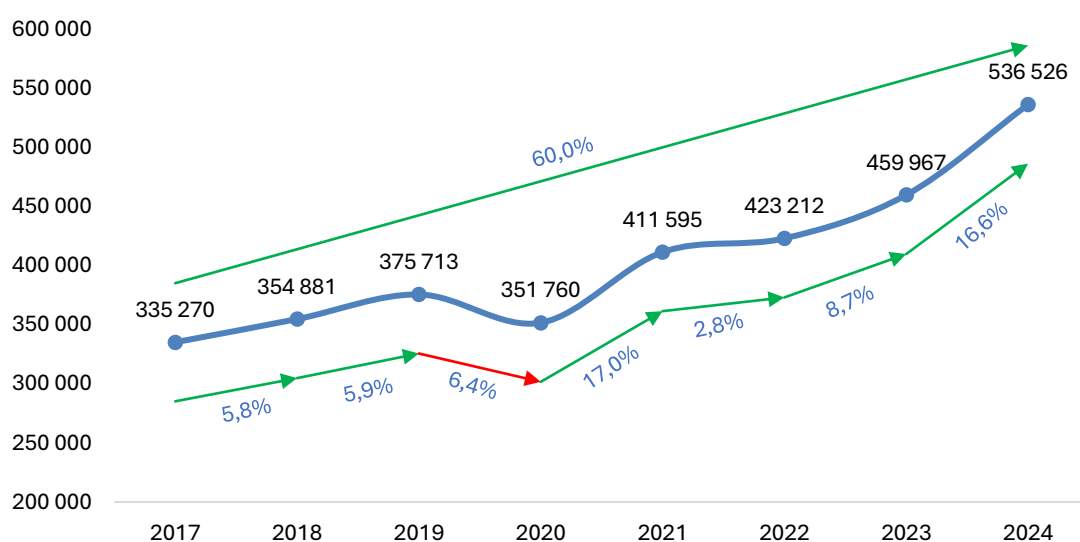
4.3. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

La valeur ajoutée des EPMA s'est établie à 536 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 16,6% par rapport à 2023

Après sa chute en 2020 en raison de la crise sanitaire, la VA a enregistré un rebond marqué en 2021 (+17%), traduisant une forte reprise de l'activité. Cette progression s'est ensuite modérée en 2022 (+2,8%), avant de s'accélérer à nouveau en 2023 (+8,7%) et de s'affirmer nettement en 2024 avec une hausse de 16,6%, portant la VA à 536 526 millions de dirhams (cf. graphique 14).

Cette hausse sensible de la VA s'explique essentiellement par la performance des grandes entreprises. Leur exclusion rabaisserait cette hausse à moins de 8%.

Graphique 14 - Évolution de la VA cumulée des EPMA en MDH³⁷ entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

La VA des GE s'est renforcée

L'analyse de la VA cumulée par catégorie d'entreprises montre que la prédominance des GE s'est renforcée, leur part dans le total de la VA des EPMA étant passée de 63,1% en 2023 à 64,7% en 2024, suite à une progression annuelle de leur VA de 19,4%. Sur la même période, la part des TPME a baissé de 36,9% à 35,3%, suite à une hausse de leur VA de 11,8%.

³⁷ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME, en raison de l'exclusion du secteur des activités financières et d'assurance, ainsi que de la mise à jour des bases de données.

Tableau 33 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du VA en %
	VA en MDH	En %	VA en MDH	En %	
Micro [0,3]	13 552	2,9	16 749	3,1	23,6
TPE]3,10]	30 050	6,5	32 187	6,0	7,1
PE]10,50]	64 382	14,0	69 927	13,0	8,6
ME]50,175]	61 611	13,4	70 853	13,2	15,0
GE > 175	290 372	63,1	346 810	64,7	19,4
Total	459 967	100	536 526	100	16,6

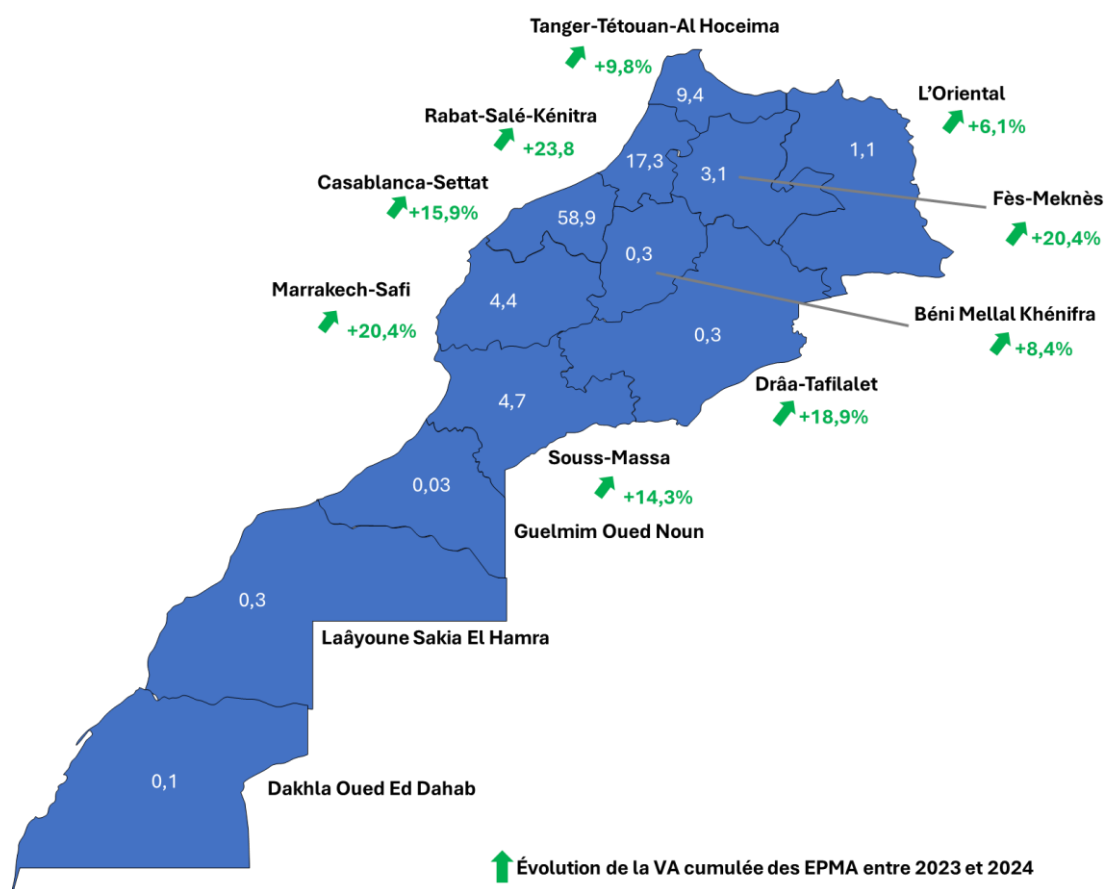
Source : Base des données fournie par la DGI.

Rabat-Salé-Kénitra enregistre la hausse la plus marquée de la VA des EPMA³⁸

L'essentiel de l'activité des EPMA reste concentré dans la région de Casablanca-Settat, qui représente 59% de la VA cumulée en 2024, enregistrant une baisse de 0,4 point par rapport à 2023. En deuxième position, figure la région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 17,3% et une progression annuelle notable de 23,8%. Elle est suivie par la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, qui se maintient à la troisième place avec une part de 9,4% (Cf. Graphique 15 et tableau 34).

³⁸ Les écarts observés avec la répartition régionale issue des comptes nationaux du HCP s'expliquent principalement par des différences de périmètre (EPMA formelles vs informel et PP), de source (données bilantielles vs enquêtes) et de méthode (calculs exhaustifs vs estimations). En particulier, l'effet du siège social influence les résultats, notamment pour la région de Casablanca-Settat, qui concentre les sièges et centres de décision des grandes entreprises.

Graphique 15 - Répartition régionale de la VA cumulée des EPMA³⁹, en 2024- en %



Source : Base des données fournie par la DGI.

³⁹ Les évolutions des autres régions ne sont pas représentatives.

Tableau 34 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par région

Région	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Casablanca-Settat	272 679	59,3	316 111	58,9	15,9
Rabat-Salé-Kénitra	74 956	16,3	92 812	17,3	23,8
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	45 977	10,0	50 504	9,4	9,8
Souss-Massa	22 083	4,8	25 232	4,7	14,3
Marrakech-Safi	19 739	4,3	23 766	4,4	20,4
Fès-Meknès	14 031	3,1	16 888	3,1	20,4
L'Oriental	5 406	1,2	5 738	1,1	6,1
Béni Mellal-Khénifra	1 686	0,4	1 828	0,3	8,4
Drâa-Tafilalet	1 157	0,3	1 376	0,3	18,9
Régions du Sud	2 253	0,5	2 271	0,4	0,8
Total	459 967	100	536 526	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Trois secteurs continuent de concentrer plus de la moitié de la VA des EPMA en 2024

En 2024, plus de 55% de la VA cumulée des EPMA provient de trois principaux secteurs, l'« industrie manufacturière » (22,1%), le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (21,4 %) et la « construction » (11,7%). Ensemble, ils concentrent 55,2% de la VA, en progression de 20,6% par rapport à 2023.

Par ailleurs, la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » a enregistré la plus forte hausse (+82,4%), tandis que les « industries extractives » se distinguent comme le seul secteur en recul (-7,7%) (cf. focus 1).

Encadré 4. Explication des différences du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires à l'export du secteur industriel : Baromètre du MIC vs Données OMPME

La comparaison des estimations du secteur industriel fait apparaître des écarts entre les résultats du baromètre du Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) et ceux issus des données administratives exploitées par l'OMPME.

En 2024, l'exploitation enquête du MIC, réalisée auprès d'environ 11 000 entreprises⁴⁰ industrielles appartenant aux écosystèmes structurés du ministère ne suivant pas la NMA 2010, évalue le chiffre d'affaires du secteur à 897,8 milliards de dirhams, la valeur ajoutée à 240 milliards de dirhams et le CA à l'export à 400,7 milliards de dirhams.

Les indicateurs de l'OMPME, fondés sur les données de la DGI et couvrant l'ensemble des entreprises personnes morales actives (EPMA) relevant de l'industrie manufacturière, indiquent pour 2024 un chiffre d'affaires global de 666,4 milliards de dirhams, une valeur ajoutée de 118,5 milliards de dirhams et un chiffre d'affaires à l'export de 294,2 milliards de dirhams, pour 24 173 entreprises.

Ces écarts s'expliquent par plusieurs facteurs méthodologiques et structurels :

-Les indicateurs de l'OMPME sont élaborés selon la Nomenclature Marocaine des Activités (NMA 2010) en vigueur au Maroc, tandis que le MIC s'appuie sur une classification propre à son écosystème, susceptible d'inclure des entreprises considérées comme non industrielles selon la NMA, mais réalisant un chiffre d'affaires en lien avec des activités industrielles.

-Le baromètre, de nature déclarative, repose sur les réponses d'un échantillon ciblé, tandis que les données de l'OMPME proviennent d'une source administrative exhaustive, reflétant la réalité fiscale et statistique du tissu productif national.

Ainsi, les deux approches offrent des visions complémentaires : le baromètre du MIC éclaire la performance de l'écosystème industriel structuré, tandis que les données de l'OMPME, traduisent la structure économique administrative du secteur industriel au Maroc.

⁴⁰ L'échantillon prend uniquement les entreprises de plus de 10 salariés.

Focus 1. Évolution de la VA du secteur de l'énergie au Maroc

Après un effondrement marqué en 2022 (-84,4%), la valeur ajoutée du secteur de la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » a connu un rebond exceptionnel, progressant de près de 10 milliards de dirhams en 2023 à 18,2 milliards en 2024.

Cette dynamique traduit une reprise après la forte contraction observée en 2022, impactée par la baisse de la production électrique, la volatilité des prix internationaux des combustibles et des perturbations dans l'approvisionnement énergétique. Le redressement amorcé dès 2023 s'explique principalement par la reprise de la production d'électricité, qui représente plus de 97% de la valeur ajoutée du secteur en 2024.

Sur le plan régional, la valeur ajoutée de ce secteur reste fortement concentrée dans les pôles énergétiques de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra, totalisant à elles seules près de 87% de la valeur ajoutée en 2024.

Au niveau structurel, cette reprise s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de transition énergétique, qui vise à renforcer la sécurité d'approvisionnement et à diversifier le mix énergétique à travers le développement des énergies renouvelables (solaire, éolien et hydraulique). À fin 2024, ces dernières représentaient déjà 45% du mix électrique national, confirmant l'avancement notable du Maroc dans la concrétisation de ses objectifs. Ainsi, la part des énergies renouvelables devrait atteindre 56% dès 2027, l'objectif initial étant d'atteindre 52% fixée pour 2030. Les investissements soutenus dans les infrastructures électriques et la montée en puissance des projets verts devraient, par ailleurs, consolider cette trajectoire ascendante dans les années à venir. (Source : Note de conjoncture 2024, ministère de l'Économie et des Finances).

Évolution du secteur de l'énergie de 2017 à 2024

Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur ajoutée en MDH	20 068	20 067	22 650	24 349	24 178	3 771	9 959	18 168
Évolution en %		-0,005	12,9	7,5	-0,7	-84,4	164,1	82,4

Source : Base de données fournie par la DGI.

Répartition et évolution de la VA du secteur par région

Régions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	20 068	20 067	22 650	24 349	24 178	3 771	9 959	18 168
Casablanca-Settat	2 619	3 518	6 824	6 745	7 080	7 666	7 579	8 135
Rabat-Salé-Kénitra	15 020	14 496	13 563	15 750	15 018	-6 218	-371	7 647
Fès-Meknès	937	841	899	793	907	1 066	1 187	1 156
Marrakech-Safi	922	884	1 042	802	908	926	1 108	948
Autres régions	570	328	322	259	265	331	456	282

En %								
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Casablanca-Settat	13,1	17,5	30,1	27,7	29,3	203,3	76,1	44,8
Rabat-Salé-Kénitra	74,8	72,2	59,9	64,7	62,1	- 164,9	- 3,7	42,1
Fès-Meknès	4,7	4,2	4,0	3,3	3,8	28,3	11,9	6,4
Marrakech-Safi	4,6	4,4	4,6	3,3	3,8	24,6	11,1	5,2
Autres régions	2,8	1,6	1,4	1,1	1,1	8,8	4,6	1,6

Source : Base de données fournie par la DGI.

Répartition et évolution de la VA du secteur par sous branches

Secteur et sous-branche	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	20 068	20 067	22 650	24 349	24 178	3 771	9 959	18 168
Production, transport et distribution d'électricité	19 646	19 874	22 487	24 249	23 932	3 398	9 551	17 746
Production et distribution de combustibles gazeux	422	193	163	100	246	373	408	422
Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	-	-	-	-	-	-	-	-
En %								
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	100	100	100	100	100	100	100	100
Production, transport et distribution d'électricité	97,9	99,0	99,3	99,6	99,0	90,1	95,9	97,7
Production et distribution de combustibles gazeux	2,1	1,0	0,7	0,4	1,0	9,9	4,1	2,3
Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Base de données fournie par la DGI.

Focus 2. Évolution de la VA du secteur des industries extractives

Le secteur des industries extractives a connu, sur la période 2017-2024, une évolution marquée par une forte volatilité, reflétant la dépendance de cette activité aux fluctuations des marchés internationaux des matières premières. La valeur ajoutée de ce secteur s'est établie à 23,8 milliards de dirhams en 2024, contre 22,4 milliards de dirhams en 2017, traduisant une progression globale de 6% sur l'ensemble de la période, mais selon une trajectoire particulièrement instable.

Sur le plan territorial, la valeur ajoutée des « industries extractives » demeure fortement polarisée autour de la région de Casablanca-Settat, qui concentre en moyenne plus de 95% de la valeur ajoutée du secteur entre 2017 et 2024.

Cette concentration reflète la présence historique des grandes structures minières et des sièges administratifs dans cette région.

La structure du secteur demeure fortement concentrée dans la branche de l' « extraction de minerais métalliques », in fine, dans la sous branche de l' « extraction de minerais de fer » qui représente en moyenne près de 97% de la valeur ajoutée totale entre 2017 et 2024.

Cette branche d'activité a progressé de manière soutenue jusqu'en 2022, avant de reculer à 22,5 milliards de dirhams en 2024, contre 46,1 milliards en 2022.

Évolution du secteur d'industrie extractives de 2017 à 2024

Industries extractives	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur Ajoutée en MDH	22 421	22 959	25 034	27 081	40 007	46 980	25 731	23 752
Evolution en %		2,4	9,0	8,2	47,7	17,4	-45,2	-7,7

Source : Base de données fournie par la DGI.

Répartition et évolution de la VA du secteur par région

Régions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	22 421	22 959	25 034	27 081	40 007	46 980	25 731	23 752
Casablanca-Settat	21 837	22 859	24 060	26 321	39 122	46 055	24 797	22 622
Rabat-Salé-Kénitra	78	- 319	461	305	317	324	311	383
Marrakech-Safi	213	197	222	178	215	187	231	271
Souss-Massa	70	80	80	65	92	107	122	145
Autres régions	223	142	211	212	261	307	270	331
En %								
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Casablanca-Settat	97,4	99,6	96,1	97,2	97,8	98,0	96,4	95,2
Rabat-Salé-Kénitra	0,3	-1,4	1,8	1,1	0,8	0,7	1,2	1,6
Marrakech-Safi	1,0	0,9	0,9	0,7	0,5	0,4	0,9	1,1
Souss-Massa	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,5	0,6
Autres régions	1,0	0,6	0,8	0,8	0,7	0,7	1,0	1,4

Source : Base de données fournie par la DGI.

Répartition et évolution de la VA du secteur par sous branches

Secteur branche et sous branche	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Industries Extractives	22 421	22 959	25 034	27 081	40 007	46 980	25 731	23 752
Extraction de minerais métalliques	21 553	22 456	24 047	26 288	38 998	46 063	24 710	22 478
Extraction de minerais de fer	21 553	22 456	24 047	26 288	38 998	46 063	24 710	22 478
Autres industries extractives	810	754	910	779	960	923	989	1 233
Extraction de pierres, de sables et d'argiles	810	754	910	779	960	923	988	1 241
Activités extractives n.c.a.	-	-	-	-	-	-	1	- 8
Services de soutien aux industries extractives	58	251	77	14	49	- 6	32	41
Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	58	- 251	77	14	49	6	32	41
En %								
Industries extractives	100	100	100	100	100	100	100	100
Extraction de minerais métalliques	96,1	97,8	96,1	97,1	97,5	98,0	96,0	94,6
Extraction de minerais de fer	96,1	97,8	96,1	97,1	97,5	98,0	96,0	94,6
Autres industries extractives	3,6	3,3	3,6	2,9	2,4	2,0	3,8	5,2
Extraction de pierres, de sables et d'argiles	3,6	3,3	3,6	2,9	2,4	2,0	3,8	5,2
Activités extractives n.c.a.	-	-	-	-	-	-	0,004	-0,03
Services de soutien aux industries extractives	0,3	-1,1	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2
Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	0,3	-1,1	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2

Source : Base de données fournie par la DGI.

Tableau 35 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Industrie manufacturière	97 614	21,2	118 505	22,1	21,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	95 019	20,7	114 552	21,4	20,6
Construction	52 652	11,4	62 823	11,7	19,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	45 306	9,8	51 423	9,6	13,5
Information et communication	28 776	6,3	30 470	5,7	5,9
Transports et entreposage	27 690	6,0	30 239	5,6	9,2
Activités de services administratifs et de soutien	27 564	6,0	29 887	5,6	8,4
Industries extractives	25 731	5,6	23 752	4,4	-7,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	9 959	2,2	18 168	3,4	82,4
Hébergement et restauration	13 984	3,0	15 953	3,0	14,1
Enseignement	12 861	2,8	13 434	2,5	4,5
Activités immobilières	9 964	2,2	11 456	2,1	15,0
Autres	12 847	2,8	15 864	3,0	23,5
Total	459 967	100	536 526	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Cette répartition sectorielle révèle également que la part de la VA du secteur secondaire dans le total de la VA des EPMA a augmenté, durant cette période, de 1,2 point à 42,8%, au détriment du secteur tertiaire.

Tableau 36- Répartition de VA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023		2024		Variation (en points) 2024-2023
	En MDH	En %	En MDH	En %	
Secondaire	190 503	41,6	228 119	42,8	1,2
Industrie manufacturière	97614	21,3	118505	22,2	0,9
Construction	52652	11,5	62823	11,8	0,3
Industries extractives	25731	5,6	23752	4,5	-1,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	9959	2,2	18168	3,4	1,2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	4547	1,0	4871	0,9	-0,1
Tertiaire	267 085	58,4	304 695	57,2	-1,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	95019	20,8	114552	21,5	0,7
Transports et entreposage	27690	6,1	30239	5,7	-0,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	45306	9,9	51423	9,7	-0,2
Activités de services administratifs et de soutien	27564	6,0	29887	5,6	-0,4
Information et communication	28776	6,3	30470	5,7	-0,6
Hébergement et restauration	13984	3,1	15953	3,0	-0,1
Activités immobilières	9964	2,2	11456	2,2	0,0
Autres	18782	4,1	20715	3,9	-0,2
Total	457 588	100	532 814	100	

Source : Base des données fournies par la DGI.

Les Sociétés Anonymes (SA) génèrent 48% de la VA cumulée des EPMA et les SARL-Associé Unique affichent la plus forte hausse de 18,5%

En 2024, les SA maintiennent leur position dominante, avec une part de 48,4% de la VA cumulée et une progression annuelle de 15,2%. Les SARL arrivent en deuxième position, représentant 32,9% de la VA, en baisse de 0,9 point par rapport à 2023, avec une évolution de 13,4%.

La progression la plus marquée est observée au niveau des SARL à Associé Unique (SARL-AU), dont la part est passée de 9% à 9,2% entre 2023 et 2024, enregistrant une progression de 18,5% de leur VA en lien notamment avec le nombre de plus en plus important des entrepreneurs optant pour ce statut juridique.

Tableau 37 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par forme juridique

Forme Juridique	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Société Anonyme	225 198	49,0	259 437	48,4	15,2
SARL	155 689	33,8	176 569	32,9	13,4
Autres	37 613	8,2	51 378	9,6	36,6
SARL -Associé Unique -	41 467	9,0	49 142	9,2	18,5
Total	459 967	100	536 526	100	

Source : Base des données fournies par la DGI.

Les entreprises de moins de 10 salariés et celles de 101 à 500 salariés ont enregistré les hausses les plus importantes de leur VA

La répartition de la VA cumulée des EPMA en fonction du nombre de salariés révèle que les entreprises comptant plus de 500 salariés concentrent 44% de la VA en 2024, contre 45% en 2023. Les entreprises de moins de 10 salariés ainsi que celles ayant un effectif compris entre 101 et 500 salariés affichent la plus forte croissance en 2024, avec une hausse remarquable de 21% chacune.

Tableau 38 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par classe d'effectifs

Classe d'effectif	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
[0-10]	56 600	12,3	68 519	12,8	21,0
[11-50]	54 356	11,8	61 431	11,4	13,0
[51-100]	36 338	7,9	42 952	8,0	18,2
[101-500]	105 155	22,9	127 165	23,7	20,9
>500	207 515	45,1	236 457	44,1	13,9
Total⁴¹	459 964	100	536 524	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

⁴¹ Les totaux des VA cumulées en millions de dirhams sont légèrement inférieurs en raison des valeurs manquantes.

Les données croisées de la VA cumulée par région et par catégorie d'entreprises confirme la stabilité de la répartition régionale observée en 2023, aussi bien pour les MTPPE que pour les ME/GE.

Casablanca-Settat concentre ainsi 48,4% de la VA des MTPPE et 61,9% de celle des ME/GE, consolidant sa position de principal pôle économique du pays. Elle est suivie par Rabat-Salé-Kénitra (11,5% pour les MTPPE et 19% pour les ME/GE) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (11,5% pour les MTPPE et 8,8% pour les ME et GE).

L'analyse de la structure de la VA au sein de chaque région révèle une nette domination des ME/GE dans la plupart des régions, avec des parts atteignant 85,3% à Rabat-Salé-Kénitra, 81,8% à Casablanca-Settat, et 72,9% à Tanger-Tétouan-Al Hoceima. À l'inverse, quatre régions se distinguent par la prédominance des MTPPE dans la VA générée au plan local. Il s'agit de Drâa-Tafilalet, les régions du Sud, Béni Mellal-Khénifra et l'Oriental dont les MTPPE ont réalisé respectivement 77,3%, 65,4%, 57,1% et 53,9% du total de la VA des EPMA opérant dans ces régions.

Tableau 39 - Répartition régionale de la VA cumulée par catégorie d'entreprise - en %

Région	MTPPE ⁴²				ME et GE				Répartition par région en % 2024		Évolution de la VA cumulée 2024/2023 en %	
	2023		2024		2023		2024		MTPPE	ME et GE	MTPPE	ME et GE
	VA en MDH	Part en %	VA en MDH	Part en %	VA en MDH	Part en %	VA en MDH	Part en %				
Casablanca-Settat	53 752	49,8	57 493	48,4	218 927	62,2	258 618	61,9	18,2	81,8	7,0	18,1
Rabat-Salé-Kénitra	10 411	9,6	13 630	11,5	64 545	18,3	79 182	19,0	14,7	85,3	30,9	22,7
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	13 325	12,3	13 688	11,5	32 652	9,3	36 816	8,8	27,1	72,9	2,7	12,8
Souss-Massa	7 443	6,9	8 346	7,0	14 640	4,2	16 886	4,0	33,1	66,9	12,1	15,3
Marrakech-Safi	9 354	8,7	11 129	9,4	10 385	3,0	12 637	3,0	46,8	53,2	19,0	21,7
Fès-Meknès	7 371	6,8	7 889	6,6	6 660	1,9	8 999	2,2	46,7	53,3	7,0	35,1
L'Oriental	2 956	2,7	3 095	2,6	2 450	0,7	2 643	0,6	53,9	46,1	4,7	7,9
Béni Mellal-Khénifra	1 000	0,9	1 043	0,9	686	0,2	785	0,2	57,1	42,9	4,3	14,4
Drâa-Tafilalet	441	0,4	1 064	0,9	236	0,1	312	0,1	77,3	22,7	141,3	32,2
Régions du Sud	1 931	1,8	1 486	1,3	802	0,2	785	0,2	65,4	34,6	- 23,0	- 2,1
Total	107 984	100	118 863	100	351 983	100	417 663	100	22,2	77,8	10,1	18,7

Source : Base des données fournies par la DGI.

⁴² MTPPE : les microentreprises, les très petites entreprises (TPE) et les petites entreprises (PE).

La structure de la valeur ajoutée diffère selon les régions

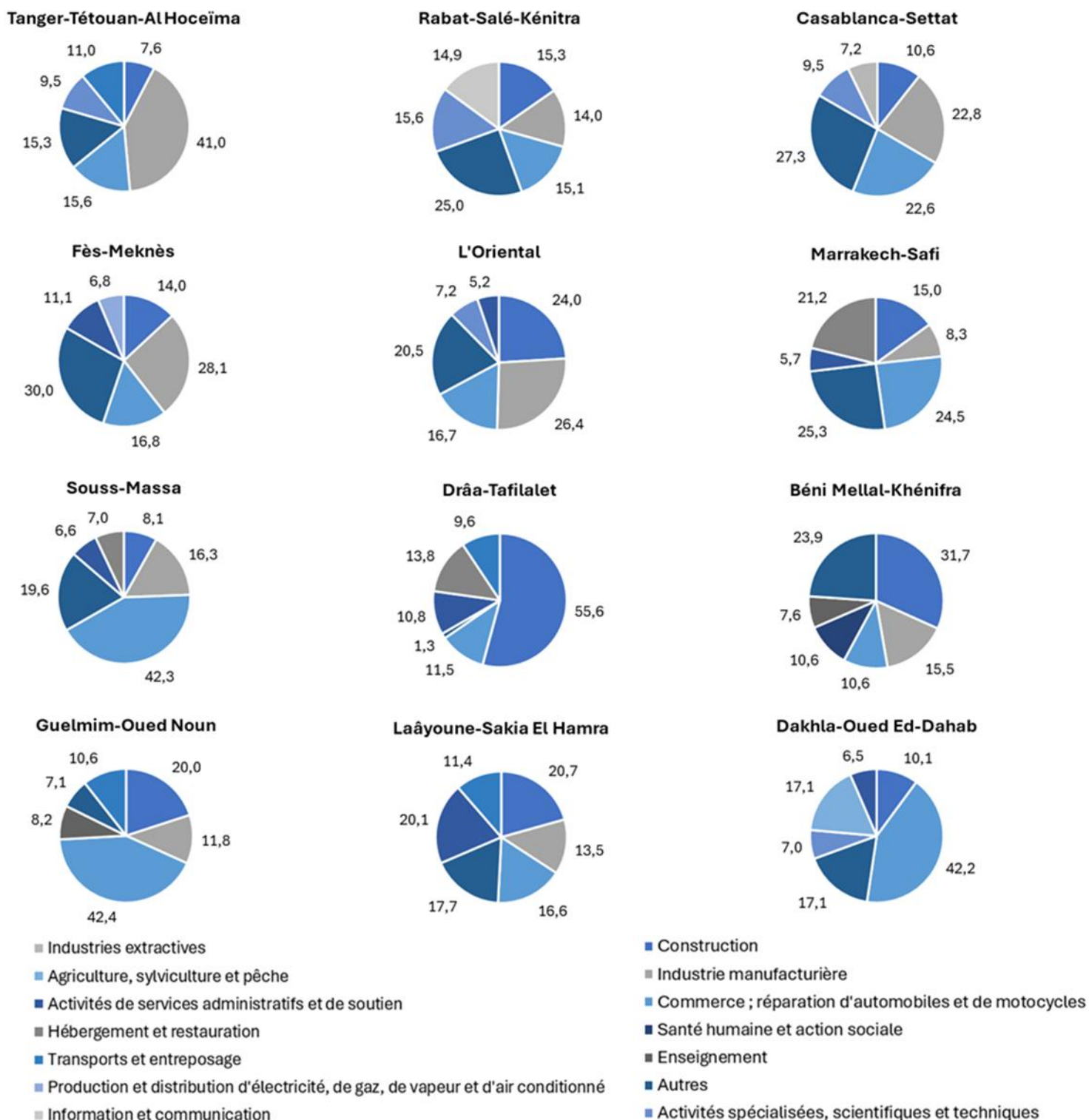
Depuis le lancement des travaux de l'OMTPME en 2017, les données disponibles montrent que la valeur ajoutée du secteur de l'« industrie manufacturière » a progressé plus rapidement que celle de la plupart des autres secteurs dans plusieurs régions. À ce titre, l'« industrie manufacturière » est devenue le secteur prédominant à partir de 2021 dans la région Casablanca-Settat (avec une part moyenne de près de 22%) et à partir de 2023 dans la région de l'Oriental (avec une part moyenne de 25,5%), dépassant respectivement le commerce et la construction.

En revanche, dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Fès-Meknès, l'« industrie manufacturière » est demeurée le principal secteur contributeur à la valeur ajoutée sur l'ensemble de la période analysée.

Par ailleurs, le secteur de la « construction » domine dans 3 régions : Drâa-Tafilalet (55,6%), Béni Mellal-Khénifra (31,7%) et Laâyoune-Sakia El Hamra (20,7%). Cette prédominance s'inscrit également dans une dynamique constante depuis 2017 dans les deux premières régions.

Le secteur du commerce prédomine également dans 4 régions, à savoir, Guelmim-Oued Noun (42,4%), Souss-Massa (42,3%), Dakhla-Oued Eddahab (42,2%) et Marrakech-Safi (24,5%). Cette tendance est stable depuis 2017 dans les régions de Souss-Massa et Marrakech-Safi.

Graphique 16 - Répartition régionale de la VA cumulée des cinq secteurs clés en 2024, en %



Source : Base des données fournie par la DGI.

77,8 % de la VA des EPMA est créé par les ME et GE

Les ME/GE concentrent la majorité de la VA nationale (77,8% en 2024), avec une présence particulièrement marquée dans des secteurs à forte intensité technologique. Pour la population des ME/GE, l'industrie manufacturière représente 25,5% de la VA, et dans celle des MTPPE, elle représente 10,2%.

L'évolution entre 2023 et 2024 montre une progression de la VA générée par les ME/GE dans la majorité des secteurs d'activités, à l'exception des « industries extractives », qui enregistrent une baisse de 7,6%. Ce secteur affiche également une diminution de la VA des MTPPE avec une baisse de 11,6%. La plus forte progression est observée dans le secteur de la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », avec une hausse de 85,3% de la VA générée par les ME/GE.

Tableau 40 - Répartition sectorielle de la VA cumulée par catégorie d'entreprises

Section d'activités	MTPPE ⁴³				GE et ME				Répartition par secteur en % 2024		Évolution de la VA cumulée 2024/2023 en %	
	2023		2024		2023		2024		MTPPE	GE et ME	MTPPE	GE et ME
	VA en MDH	Part en %	VA en MDH	Part en %	VA en MDH	Part en %	VA en MDH	Part en %				
Industrie manufacturière	12 117	11,2	12 170	10,2	85 497	24,3	106 335	25,5	10,3	89,7	0,4	24,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	27 719	25,7	30 382	25,6	67 300	19,1	84 170	20,2	26,5	73,5	9,6	25,1
Construction	18 399	17,0	21 094	17,7	34 253	9,7	41 729	10,0	33,6	66,4	14,6	21,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13 546	12,5	15 002	12,6	31 760	9,0	36 421	8,7	29,2	70,8	10,7	14,7
Information et communication	2 876	2,7	3 186	2,7	25 900	7,4	27 284	6,5	10,5	89,5	10,8	5,3
Industries extractives	491	0,5	434	0,4	25 240	7,2	23 318	5,6	1,8	98,2	-11,6	-7,6
Transports et entreposage	6 778	6,3	7 486	6,3	20 912	5,9	22 753	5,4	24,8	75,2	10,4	8,8
Activités de services administratifs et de soutien	9 042	8,4	9 279	7,8	18 522	5,3	20 608	4,9	31,0	69,0	2,6	11,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	252	0,2	185	0,2	9 707	2,8	17 983	4,3	1,0	99,0	-26,6	85,3
Hébergement et restauration	5 408	5,0	6 141	5,2	8 576	2,4	9 812	2,3	38,5	61,5	13,6	14,4
Activités immobilières	3 055	2,8	3 036	2,6	6 909	2,0	8 420	2,0	26,5	73,5	-0,6	21,9
Enseignement	6 720	6,2	6 989	5,9	6 141	1,7	6 445	1,5	52,0	48,0	4,0	5,0
Autres	1 581	1,5	3 479	2,9	11 266	3,2	12 385	3,0	21,9	78,1	120,1	9,9
Total	107 984	100	118 863	100	351 983	100	417 663	100	22,2	77,8	10,1	18,7

Source : Base des données fournie par la DGI.

⁴³ MTPPE : les microentreprises, les très petites entreprises (TPE) et les petites entreprises (PE).

5. EMPLOI DES ENTREPRISES

- 5.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024)
- 5.2. Analyse de la masse salariale (2023-2024)
- 5.3. Emplois par genre 2024

5. Emplois des entreprises

Ce chapitre présente des indicateurs sur l'emploi des entreprises personnes morales et physiques déclarantes à la CNSS selon différents axes d'analyses.

Une section spécifique est dédiée à l'analyse de l'emploi en fonction du genre.

5.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024)

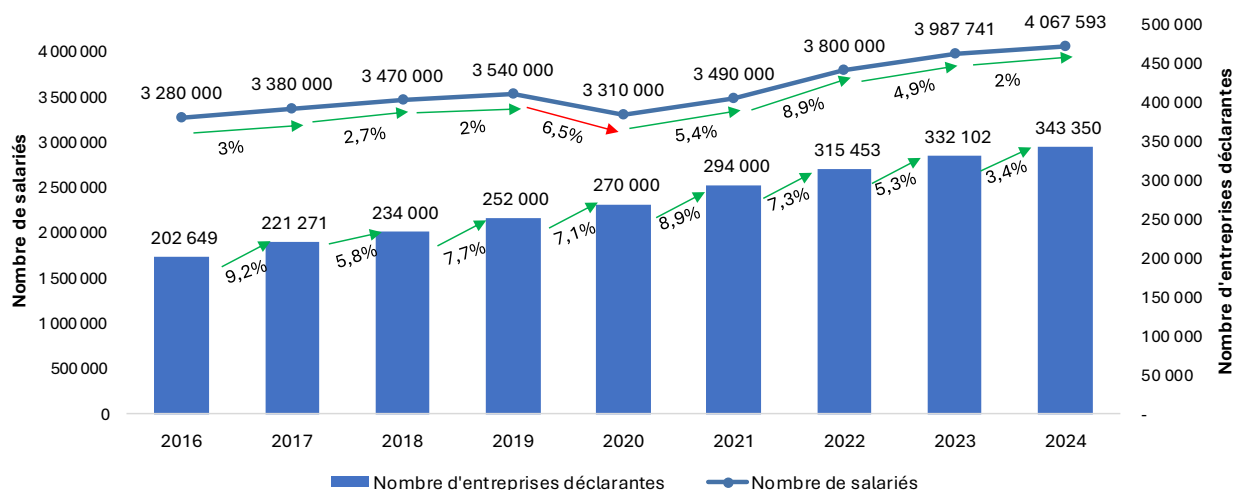
Cette section présente des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés à cet organisme selon les axes suivants : géographique, section d'activités, classe d'effectifs, catégorie d'entreprises, classe d'âge, tranche de salaires et tranches d'âge des salariés.

Les emplois déclarés à la CNSS en 2024 ont totalisé 4 067 593, soit une hausse annuelle de 2%, évolution moins marquée que celle de l'année précédente, qui était de 4,9% (cf. graphique 17).

Le nombre total d'Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives déclarantes a atteint 343 350⁴⁴, soit une croissance annuelle de 3,4%.

Cette évolution résulte, notamment, de l'effort de sensibilisation entrepris par la CNSS auprès des entreprises pour effectuer leurs déclarations dans le respect de la réglementation.

Graphique 17 - Évolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghib.

⁴⁴ Comprenant 251 329 EPMA et 92 021 EPPA.

Casablanca-Settat renforce sa position de premier pôle économique en termes d'emplois déclarés à la CNSS, tandis que Marrakech-Safi progresse et Béni Mellal-Khénifra et l'Oriental enregistrent un repli

La répartition régionale des entreprises déclarantes à la CNSS révèle qu'en 2024, la région de Marrakech-Safi enregistre la progression la plus marquée, avec une hausse de 5,9%, lui permettant de passer du 4^{ème} au 3^{ème} rang au niveau national, avec une part de 10,2%, contre 9,9% en 2023. Toutes les régions affichent une évolution annuelle positive, à l'exception de Béni Mellal-Khénifra et de l'Oriental, qui enregistrent des baisses respectives de 1,4% et 0,3% (cf. tableau 41).

Pour ce qui est de l'emploi, la région de Souss-Massa a vu sa part dans le total des emplois déclarés augmenter de 0,3 point à 12,2% en 2024, soit une hausse annuelle de 5,8%. En revanche, les régions de Béni Mellal-Khénifra, de l'Oriental et de Fès-Meknès ont subi des reculs des emplois déclarés à la CNSS de 15,2%, 8,2% et 1,2% respectivement (cf. tableau 42).

Il convient de souligner que la région de Casablanca-Settat renforce sa position de premier pôle économique en termes d'entreprises déclarantes et d'emplois déclarés, avec des parts respectives de 32,2% et 38,9%, contre de 32,1% et 38,3% un an plus tôt.

Tableau 41 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par région

Région	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Casablanca-Settat	32,1	32,2	3,6
Rabat-Salé-Kénitra	14,2	14,2	3,2
Marrakech-Safi	9,9	10,2	5,9
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10,0	10,1	4,3
Souss-Massa	8,5	8,4	2,7
Fès-Meknès	8,3	8,3	3,2
L'Oriental	5,7	5,5	-0,3
Béni Mellal-Khénifra	3,7	3,5	-1,4
Drâa-Tafilalet	3,0	2,9	1,2
Régions du Sud	4,7	4,8	5,7
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 42 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'emploi déclaré à la CNSS par région

Région	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Casablanca-Settat	38,3	38,9	5,2
Rabat-Salé-Kénitra	14,7	14,6	2,9
Souss-Massa	11,9	12,2	5,8
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	11,5	11,6	4,7
Marrakech-Safi	7,1	7,0	1,9
Fès-Meknès	6,4	6,1	-1,2
L'Oriental	3,1	2,7	-8,2
Drâa-Tafilalet	1,4	1,4	2,7
Béni Mellal-Khénifra	1,5	1,2	-15,2
Régions du Sud	4,3	4,3	4,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Le commerce et la « construction » demeurent les principaux secteurs des entreprises déclarantes, tandis que les « services administratifs et de soutien » deviennent le premier employeur

L'examen des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités montre qu'à l'instar des années précédentes, les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et de la « construction » demeurent prédominants en 2024, avec des parts respectives de 24% et 15,7%, soit une hausse annuelle de 3,2% et 3,5% respectivement (cf. tableau 43).

En ce qui concerne l'emploi⁴⁵ (cf. tableau 44), le secteur des « activités de services administratifs et de soutien » arrive en tête en 2024, avec une part de 17,2% du total, enregistrant une hausse de 7,6%. Il devance ainsi le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », qui occupait la première place pendant les années antérieures et dont la part s'élève à 16,7%, en progression annuelle de 3,7%. Le secteur de l'« industrie manufacturière », bien qu'en sa part soit en léger recul de 0,3 point, elle conserve sa 3^{ème} position depuis 2023, avec une hausse annuelle du nombre d'emplois de 2,4%. La principale contribution à cette évolution provient de la branche de l'« industrie automobile », qui enregistre une hausse remarquable de 17%, le nombre de ses salariés étant passé de 58 803 à 68 801 en 2024.

Le secteur des « autres activités de services » enregistre la baisse la plus importante, tant en nombre d'entreprises déclarantes (-13%) qu'en emplois déclarés (-21,8%), ce repli étant essentiellement imputable à la branche des « activités des organisations associatives ».

⁴⁵ Il est à noter que ces données n'incluent pas celles du secteur de l'« agriculture, sylviculture et pêche ».

Tableau 43 - Répartition et évolution annuelle des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	24,1	24,0	3,2
Construction	15,7	15,7	3,5
Agriculture, sylviculture et pêche	9,0	8,7	-0,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ⁴⁶	8,0	8,0	4,1
Hébergement et restauration	7,2	7,3	5,0
Transports et entreposage	6,0	6,2	6,2
Industrie manufacturière	6,0	6,0	4,1
Activités de services administratifs et de soutien ⁴⁷	4,9	5,2	8,4
Santé humaine et action sociale	4,9	4,9	4,3
Autres activités de services ⁴⁸	3,9	3,3	-12,9
Enseignement	2,8	2,7	2,7
Information et communication	1,9	2,0	7,6
Autres	5,5	5,7	8,1
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁴⁶ Activités spécialisées, scientifiques et techniques : Ce secteur regroupe les activités juridiques et comptables, les sièges sociaux et le conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, ainsi que de recherche et développement scientifique. Il comprend également les activités de publicité et d'études de marché, les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que les activités vétérinaires.

⁴⁷ Activités de services administratifs et de soutien : Ce secteur regroupe les entreprises exerçant principalement des activités de location et de location-bail, des activités liées à l'emploi, aux agences de voyage, voyagistes et de réservation, ainsi que des activités d'enquêtes et de sécurité, de services relatifs aux bâtiments et d'aménagement paysager. Il englobe également les activités administratives et autres services de soutien aux entreprises, tels que la gestion administrative ou les activités de centres d'appels.

⁴⁸ Autres activités de services : Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.)

Tableau 44 - Répartition et évolution annuelle non agricole du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Part en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Activités de services administratifs et de soutien	16,7	17,2	7,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	16,8	16,7	3,7
Industrie manufacturière	16,5	16,2	2,4
Construction	15,7	15,9	5,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,5	6,8	9,6
Hébergement et restauration	5,4	5,4	5,6
Enseignement	4,6	4,7	7,2
Transports et entreposage	4,2	4,3	6,7
Autres activités de services	4,2	3,1	-21,8
Information et communication	2,4	2,4	6,5
Santé humaine et action sociale	2,4	2,4	3,6
Activités financières et d'assurance	2,1	2,1	4,1
Autres	2,7	2,7	5,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La répartition des emplois des EPMA au plan sectoriel diffère d'une région à l'autre

L'analyse croisée de la répartition du nombre d'emplois par section d'activités et par régions, en 2024, révèle que le secteur de la « construction » prédomine dans quatre régions du Royaume, à savoir Drâa-Tafilalet (38,7%), Béni Mellal-Khénifra (30,4%), l'Oriental (20,3%), et Marrakech-Safi (18,7%).

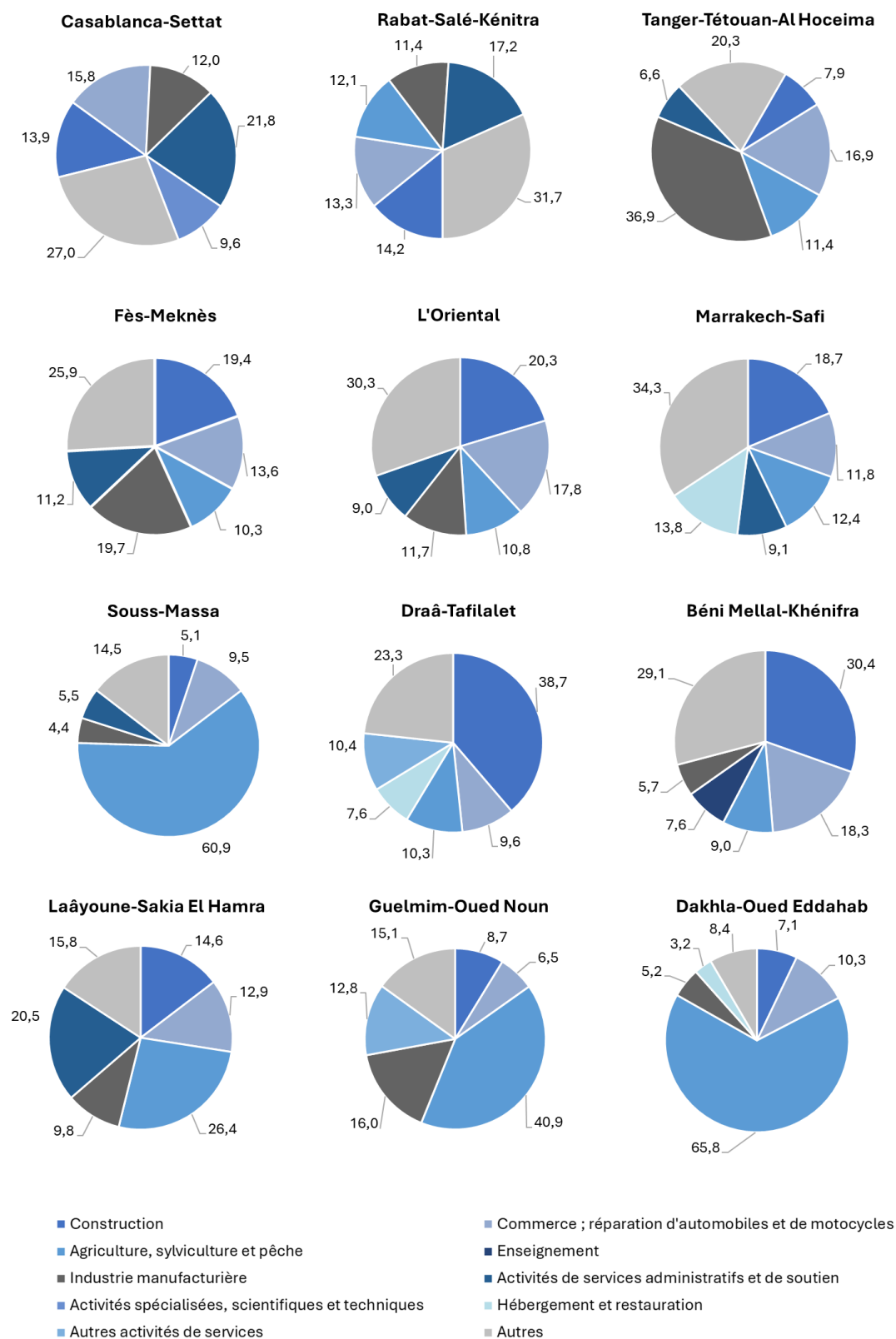
Le secteur de l'« agriculture, sylviculture et pêche » domine dans les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab (65,8%), de Souss-Massa (60,9%), Guelmim-Oued Noun (40,9%), Laâyoune-Sakia El Hamra (26,4%) (cf. graphique 18).

Quant au secteur des « activités de services administratifs et de soutien », il prédomine dans les régions de Casablanca-Settat (21,8%) et Rabat-Salé-Kénitra (17,2%).

Pour ce qui est du secteur de l'« industrie manufacturière », il est majoritaire dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (36,9%) qui se démarque particulièrement, avec une progression importante des emplois des salariés dans la branche de l'industrie automobile qui ont atteint 47 298 en 2024, soit une hausse de 22%.

L'« industrie manufacturière est également le 1^{er} employeur dans la région Fès-Meknès avec une part de 19,7%, étant précisé que la « construction » avait concentré les parts les plus élevées des emplois déclarés en 2022 et 2023, atteignant respectivement 20,2% et 19,6%, contre 19,4% en 2024.

Graphique 18 - Répartition des emplois des cinq secteurs clés, au niveau régional, en 2024 - en %

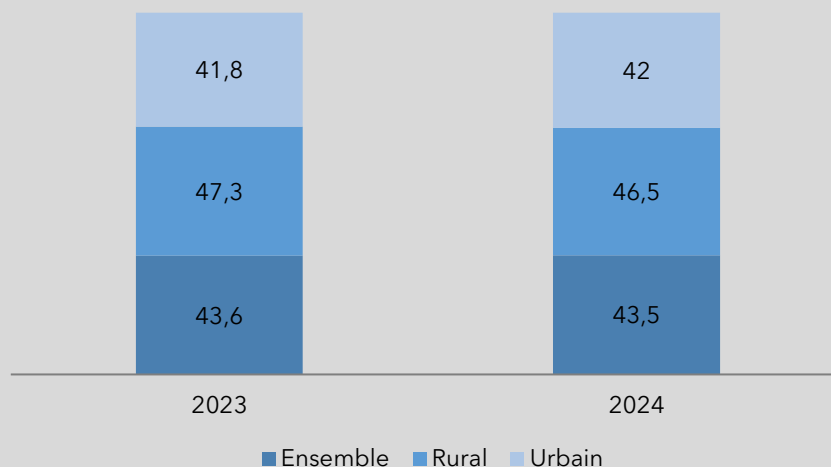


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Encadré 5. La situation du marché de l'emploi au Maroc - HCP

Le taux d'activité⁴⁹ a quasi-stagné entre 2023 et 2024, passant de 43,6% à 43,5%. Par milieu de résidence, ce taux a baissé de 0,8 point en milieu rural, passant de 47,3% à 46,5% et augmenté de 0,2 point en milieu urbain, passant de 41,8% à 42%.

Graphique - Evolution du taux d'activité - en %



Source : HCP.

En 2024, quatre régions enregistrent des taux d'activité supérieurs à la moyenne nationale (43,5%). Il s'agit des régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (48,3%), de Casablanca Settat (46%), des régions du Sud (45,7%) et de Marrakech-Safi (43,8%). En revanche, les taux les plus bas sont enregistrés dans les régions de Drâa-Tafilalet (40,8%), de Souss Massa (40,3%), de l'Oriental (40,1%) et de Beni Mellal-Khénifra (39,7%).

⁴⁹ Il s'agit du ratio du nombre d'actifs (occupés ou au chômage) à la population en âge de travailler.

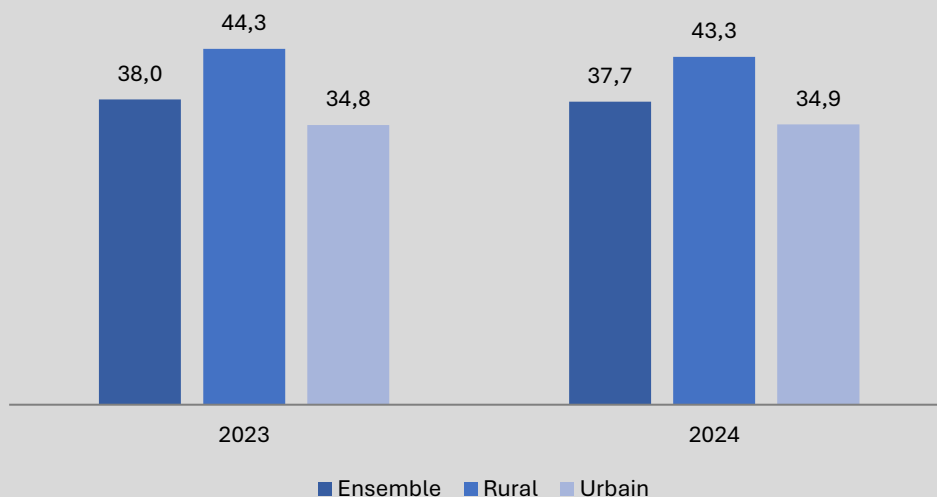
Tableau - Taux d'activité selon les régions et le milieu de résidence - en %

	2023			2024			Variation 2024-2023		
	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble	Rural	Urbain
National	43,6	47,3	41,8	43,5	46,5	42,0	-0,1	-0,8	0,2
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	48,7	55,7	44,8	48,3	55,4	44,4	-0,4	-0,3	-0,4
Casablanca-Settat	46,1	52,9	44,3	46,0	52,8	44,2	-0,1	-0,1	-0,1
Régions du Sud	45,3	53,8	43,4	45,7	52,5	44,2	0,4	-1,3	0,8
Rabat-Salé-Kénitra	44,0	49,9	42,1	43,4	47,7	41,9	-0,6	-2,2	-0,2
Marrakech-Safi	44,0	46,0	41,7	43,8	45,1	42,3	-0,2	-0,9	0,6
Fès-Meknès	41,8	46,5	39,4	41,7	45,2	40,0	-0,1	-1,3	0,6
Drâa-Tafilalet	41,7	43,5	38,7	40,8	42,9	37,4	-0,9	-0,6	-1,3
L'Oriental	40,1	43,5	38,9	40,1	41,4	39,6	0,0	-2,1	0,7
Béni Mellal-Khénifra	40,0	45,4	35,5	39,7	44,1	36,1	-0,3	-1,3	0,6
Souss-Massa	39,0	35,8	40,7	40,3	36,7	42,2	1,3	0,9	1,5

Source : HCP.

En 2024, le taux d'emploi⁵⁰ a reculé de 38% à 37,7% au niveau national (-0,3 point), enregistrant une baisse de 1 point en milieu rural, passant de 44,3% à 43,3%, et une légère hausse de 0,1 point en milieu urbain, passant de 34,8% à 34,9%.

Graphique - Evolution du taux d'emploi



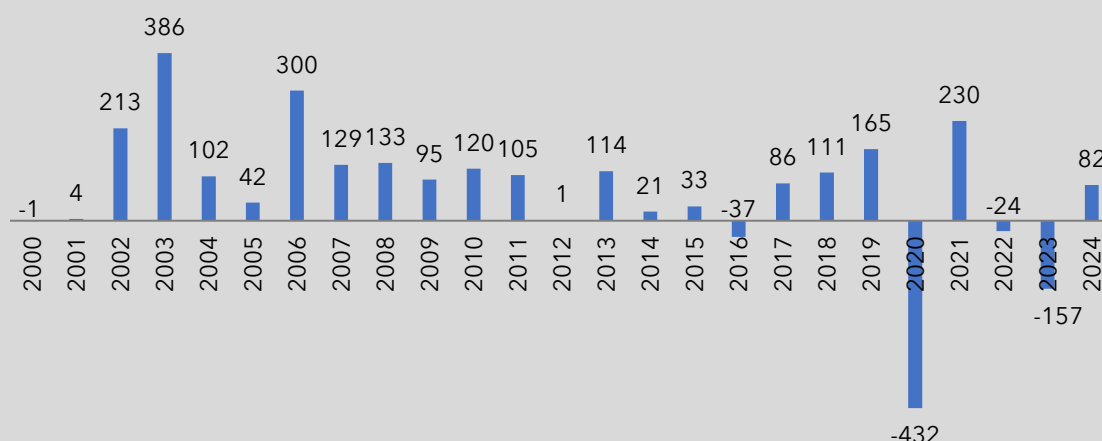
Source : HCP

⁵⁰ Il s'agit du rapport entre la population active occupée de 15 ans et plus et la population totale âgée de 15 ans et plus.

Création de l'emploi selon le type d'emploi et le milieu de résidence

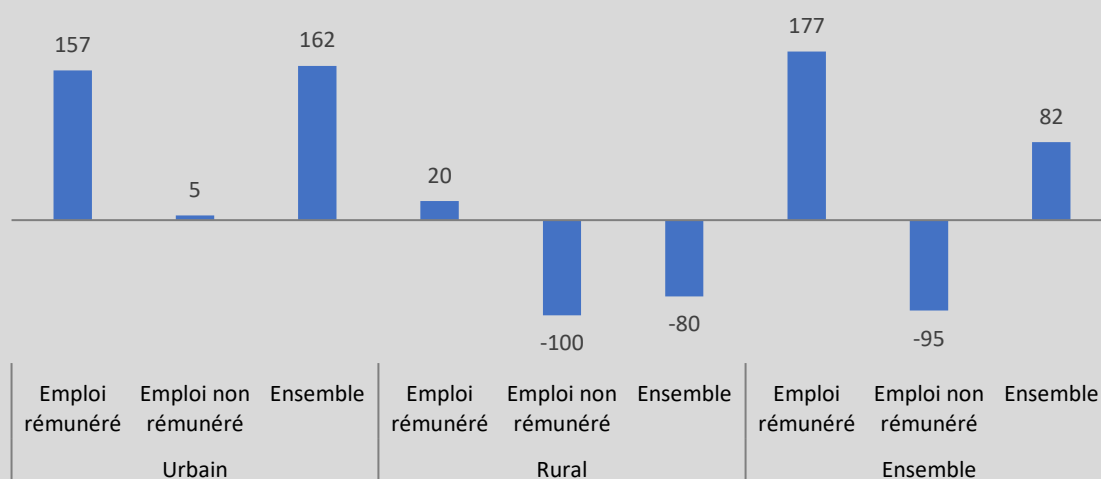
Après une perte de 157 000 postes d'emploi une année auparavant, l'économie nationale a créé, en 2024, 82 000 postes, résultat d'une création de 162 000 postes en milieu urbain et d'une perte de 80 000 en milieu rural.

Graphique - Créations d'emplois depuis 2000, en milliers



Source : HCP

Graphique -Variation nette d'emploi entre 2023 et 2024 selon le type d'emploi et le milieu de résidence - en milliers



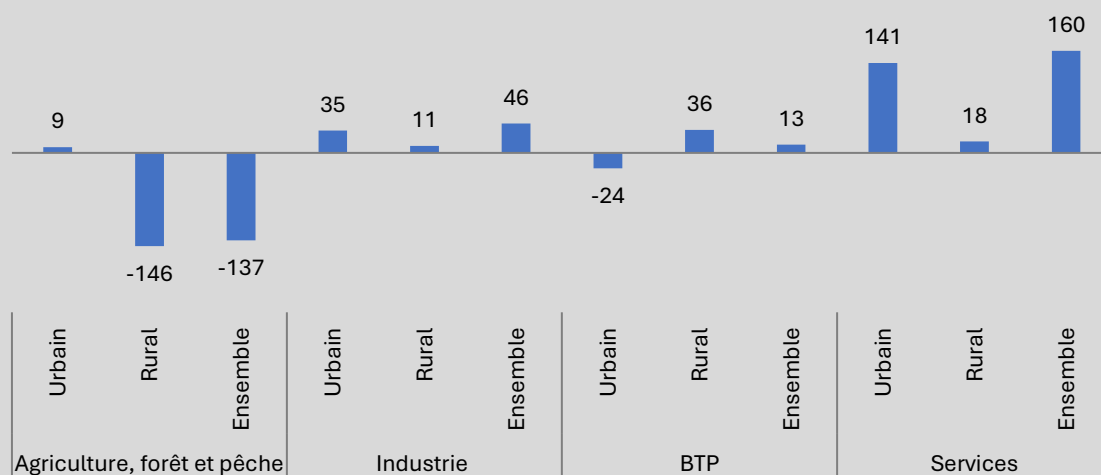
Source : HCP.

Création de l'emploi selon les secteurs d'activités

En 2024, Le secteur de l'industrie a créé 46 000 postes d'emploi au niveau national (35 000 en milieu urbain et 11 000 en milieu rural). Le secteur des BTP a créé 13 000 postes d'emploi au niveau national, suite à la création de 36 000 en milieu rural et une perte de 24 000 en milieu urbain.

Le secteur de l'agriculture, forêt et pêche a perdu 137 000 postes d'emploi au niveau national, résultat d'une perte de 146 000 en milieu rural et d'une création de 9 000 en milieu urbain.

Graphique -Variation nette d'emploi entre 2023 et 2024 par secteur d'activité et milieu de résidence - en milliers



Source : HCP.

Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 86% du total des entreprises déclarantes

L'analyse par classe d'effectif montre que les entreprises de moins de 10 salariés restent largement majoritaires, représentant 86,1% de l'effectif total des entreprises déclarantes à la CNSS en 2024, soit une hausse de 0,4 point par rapport à 2023.

La part des entreprises employant entre 11 et 50 salariés a légèrement reculé de 0,4 point, passant de 11,1% en 2023 à 10,7% en 2024.

Les parts des autres classes d'effectifs comptant plus de 50 salariés sont restées globalement inchangées, entre 2023 et 2024.

Tableau 45 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	Part en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
[0, 10]	85,7	86,1	3,9
[11, 50]	11,1	10,7	-0,5
[51, 100]	1,6	1,6	6,3
[101, 500]	1,3	1,3	2,0
>500	0,3	0,3	3,2
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de plus de 10 ans d'existence concentrent près de 60% des emplois en 2024

L'analyse de la répartition des emplois entre 2023 et 2024 montre une tendance positive pour toutes les classes d'âge d'entreprises, à l'exception de celles âgées de 2 à 5 ans. Ces dernières ont enregistré une légère baisse de 1% de leur nombre d'emplois, leur part passant ainsi de 16,9% à 16%.

Les entreprises de 6 à 10 ans ont connu la progression la plus marquée, avec une hausse de 7,2% de leurs emplois déclarés, portant leur part de 19,4% à 19,8% en 2024.

Les entreprises de plus de 10 ans continuent de concentrer la part la plus importante des emplois au niveau national, avec 59,1% contre 58,6% une année auparavant.

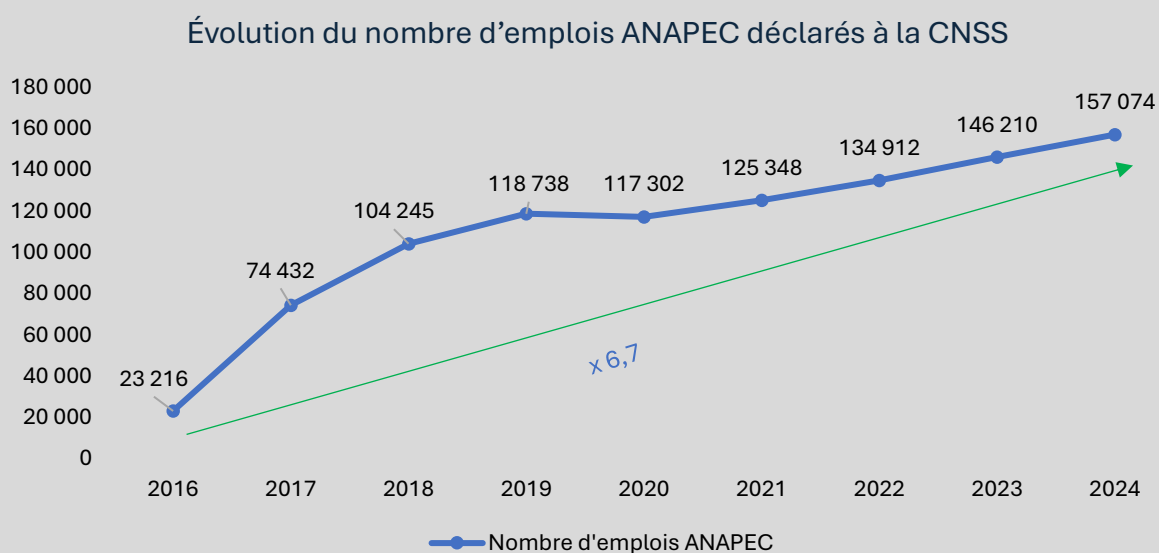
Tableau 46 – Répartition et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises

Classe d'âge	Part en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
< 2 ans	5,1	5,1	4,6
[2, 5]	16,9	16,0	-1,0
[6, 10]	19,4	19,8	7,2
> 10 ans	58,6	59,1	5,4
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Encadré 6. L'emploi ANAPEC

Le graphique ci-dessous fait ressortir une progression notable du nombre d'emplois ANAPEC, passant de 23 216 en 2016 à 157 074 en 2024, soit une multiplication par plus de six en 8 ans.



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La région de Casablanca-Settat concentre 35% des emplois ANAPEC en 2024 contre près de 37% en 2023

L'analyse de la répartition géographique des emplois ANAPEC en 2024 révèle que la région de Casablanca-Settat demeure en tête avec une part de 35,2% des effectifs déclarés. Sa part recule de 1,5 point par rapport à 2023, mais le nombre d'emplois y progresse de 2,8%.

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma affiche la progression la plus marquée, soit près de 31%, passant du 3^{ème} rang (17,7%) au 2^{ème} rang avec 21,6%. Elle dépasse ainsi la région de Rabat-Salé-Kénitra, dont la part recule de 21,1% à 18,5%, accompagnée d'une baisse d'environ 6% du nombre d'emplois ANAPEC.

Ce changement s'explique par une forte hausse du nombre d'emplois ANAPEC dans le secteur d'« industrie manufacturière » dans la région du Nord, en particulier dans les branches de l'« industrie automobile » et de la « fabrication d'équipements électriques ».

En revanche, la région de Rabat-Salé-Kénitra enregistre des baisses dans deux secteurs clés. Le secteur du « commerce et réparation d'automobiles et de motocycles » recule de 10,4%, avec une contraction marquée dans les branches du « commerce et réparation d'automobiles et de motocycles » (31,5%) et « commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles » (15,9%). Parallèlement, le secteur de l' « industrie manufacturière » diminue de 6,5%, notamment dans la branche « fabrication d'équipements électriques » de 13,4%. Ces contractions contrastent fortement avec la progression notable observée dans le secteur des « activités financières et d'assurance », où l'emploi ANAPEC a été multiplié par plus de quatre.

Répartition et évolution annuelle du nombre d'emplois ANAPEC par région

Région	Part en %		Évolution annuelle en %
	2023	2024	
Casablanca-Settat	36,7	35,2	2,8
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	17,7	21,6	30,9
Rabat-Salé-Kénitra	21,1	18,5	-5,9
Fès-Meknès	9,9	10,7	16,2
Souss-Massa	4,9	4,6	1,8
Marrakech-Safi	3,9	4,1	12,4
L'Oriental	3,2	2,9	-1,3
Béni Mellal-Khénifra	1,2	1,0	-12,5
Drâa-Tafilalet	0,5	0,5	16,3
Régions du Sud	0,9	0,9	13,2
Total	100	100	7,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Plus de la moitié des emplois ANAPEC est concentrée au niveau des entreprises employant plus de 500 personnes

En 2024, 57,6% des emplois ANAPEC sont déclarés par les entreprises de plus de 500 salariés, soit une hausse de 2,6 points par rapport à 2023.

À l'inverse, les entreprises, dont la classe d'effectif est comprise entre 101 et 500 salariés, ont vu leurs parts reculer à 16,9%, en baisse de 1,4 point par rapport à 2023, tandis que celles employant entre 51 et 100 salariés enregistrent la baisse la plus marquée, perdant 3,7% en glissement annuel.

Répartition et évolution annuelle du nombre d'emplois ANAPEC par classe d'effectif			
Classe d'effectif	2023	2024	Évolution annuelle en %
[0, 10]	10,2	10,3	8,3
[11, 50]	11,0	10,3	-0,3
[51, 100]	5,4	4,9	-3,7
[101, 500]	18,3	16,9	-1,0
> 500	55,0	57,6	12,3
total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Le nombre des emplois ANAPEC a augmenté dans la majorité des sections d'activités, notamment dans la « construction » et les activités financières, avec des hausses de 25,8% chacune

En 2024, le secteur de l'« industrie manufacturière » détient la part la plus importante des emplois ANAPEC déclarés, représentant 35,5% de l'effectif total, en hausse de 1,7 point par rapport à 2023. Il est suivi du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » avec une part de 24,4%, en baisse de 0,3 point. Les « activités de services administratifs et de soutien » se placent en troisième position, représentant 6,7% du total des emplois ANAPEC.

Il convient de souligner que les sections des « activités financières et d'assurance » et de la « construction » ont enregistré des évolutions significatives, avec des augmentations similaires de 25,8%. Par ailleurs, la section des « transports et entreposage » a connu une baisse importante de près de 22% par rapport à 2023.

Répartition et évolution du nombre d'emplois ANAPEC par section d'activités

Section d'activités	Part en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Industrie manufacturière	33,8	35,5	12,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	24,7	24,4	5,8
Activités de services administratifs et de soutien	6,9	6,7	4,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,5	5,9	-2,0
Enseignement	5,7	5,0	-6,4
Santé humaine et action sociale	4,6	4,9	13,3
Activités financières et d'assurance	3,4	4,0	25,8
Construction	3,2	3,8	25,8
Information et communication	2,8	2,9	10,6
Hébergement et restauration	2,8	2,6	-0,7
Autres activités de services	2,3	2,2	0,9
Transports et entreposage	1,5	1,1	-21,9
Autres	1,8	1,3	-24,1
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME ont employé 70,6% de l'effectif total des salariés des EPMA contre 72% en 2023

En 2024, les TPME emploient 70,6% des salariés déclarés à la CNSS, en recul de 1,4 point par rapport à 2023. Cette catégorie demeure toutefois prédominante, portée notamment par les microentreprises, les PE et ME, qui représentent respectivement 26% ,17,9% et 16,6% de l'effectif total.

Les GE, pour leur part, emploient 29,4% des salariés en 2024, enregistrant une hausse du nombre d'emplois déclarés de 8,8% par rapport à l'année précédente.

Tableau 47 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Parts en %		Évolution des emplois en %	
	2023	2024		
TPME		72,0	70,6	1,4
Micro [0,3]		26,2	26,0	2,6
TPE]3,10]		10,9	10,2	-3,4
PE]10,50]		18,9	17,9	-2,3
ME]50,175]		16,0	16,6	6,9
GE > 175		28,0	29,4	8,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME âgées de moins de 5 ans ont déclaré 19,3% des emplois contre 1,7% pour les GE

La répartition de l'emploi selon la catégorie et la classe d'âge d'entreprises révèle également que les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont généré 19,3% du total des emplois déclarés en 2024 contre 20,7% en 2023. Cette proportion est de 1,7% pour les GE, ce qui représente une hausse de 0,4 point sur la même période (cf. tableau 48).

Tableau 48 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %

Années	TPME		GE	
	<=5 ans	>5 ans	<=5 ans	>5 ans
2023	20,7	49,4	1,3	28,6
2024	19,3	49,8	1,7	29,2

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

5.2. Analyse de la masse salariale

La masse salariale déclarée à la CNSS s'est établie, en 2024, à 221,8 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 8,6%, après 9,7% en 2023.

L'analyse par section d'activités révèle que le secteur des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » a connu l'augmentation annuelle de la masse salariale la plus importante, s'élevant à 14,8% en 2024, viennent ensuite les secteurs de la « santé humaine et action sociale » et de l'« enseignement » qui affichent des évolutions respectives 12,3% et 12%.

Par ailleurs, les sections du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et de l'« industrie manufacturière » continuent à occuper les premières positions en termes de contribution à la masse salariale, avec des proportions respectives de 17,7% et 15,8%. La « construction », quant à elle, recule à la 4^{ème} position, représentant 9,9% de la masse salariale globale, derrière les « activités spécialisées, scientifiques et techniques », qui concentrent 10,1% en 2024. Ces trois premiers secteurs ont généré ensemble 43,6% du total de la masse salariale, en employant 39,7% de l'effectif des salariés déclarés.

Tableau 49 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	36,6	17,9	39,2	17,7	7,1
Industrie manufacturière	33,0	16,1	35,1	15,8	6,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	19,6	9,6	22,5	10,1	14,8
Construction	20,2	9,9	21,9	9,9	8,4
Activités de services administratifs et de soutien	19,5	9,5	21,6	9,7	10,8
Activités financières et d'assurance	14,4	7,1	15,2	6,9	5,6
Agriculture, sylviculture et pêche	11,1	5,4	11,9	5,4	7,2
Transports et entreposage	9,7	4,8	10,4	4,7	7,2
Information et communication	9,1	4,4	10,0	4,5	9,9
Enseignement	8,3	4,1	9,3	4,2	12,0
Hébergement et restauration	7,9	3,9	8,8	4,0	11,4
Santé humaine et action sociale	3,9	1,9	4,4	2,0	12,8
Autres activités de services	4,4	2,1	4,3	2,0	-2,3
Autres	6,6	3,3	7,2	3,3	9,1
Total	204,2	100	221,8	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Hausse généralisée de la masse salariale en 2024 touchant toutes les classes d'effectifs d'entreprises

La répartition par classe d'effectifs révèle que la masse salariale des entreprises employant un effectif entre 51 et 100 employés a enregistré une hausse annuelle de 11,3% en 2024, leur part dans la masse salariale totale ayant représenté 9,3%, contre 9% en 2023.

Les entreprises de plus de 500 employés, quant à elles, ont vu leur masse salariale évoluer de 10,1%, pour représenter 37,8% de la masse salariale globale (cf. tableau 50).

Tableau 50 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par classe d'effectifs

Classe d'effectif	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
[0, 10]	28,0	13,7	30,0	13,5	7,0
[11, 50]	33,5	16,4	35,6	16,1	6,3
[51, 100]	18,4	9,0	20,5	9,3	11,3
[101, 500]	48,1	23,5	51,8	23,4	7,8
>500	76,1	37,3	83,8	37,8	10,1
Total	204,2	100	221,8	100	8,6

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

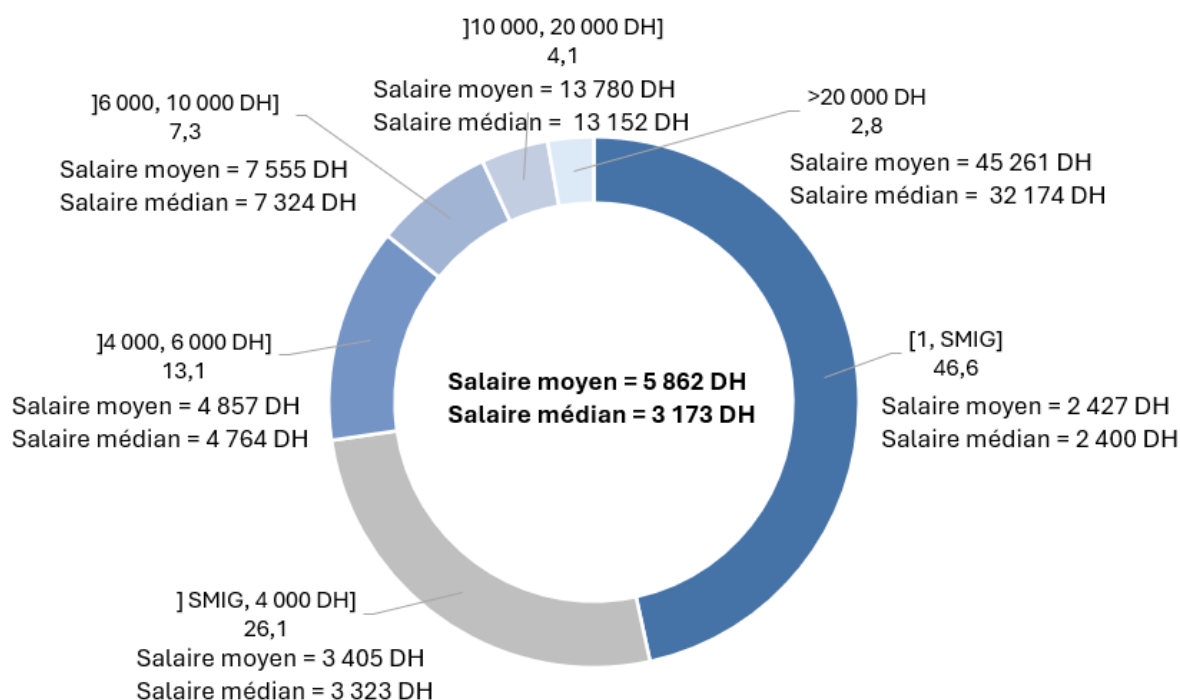
Près de 73% des employés déclarés à la CNSS ont perçu un salaire inférieur à 4 000 DH contre 74% en 2023 et 76% en 2022

La part des employés ayant perçu moins de 4 000 dirhams a diminué de 1,6 point par rapport à 2023 et de 3,1 points depuis 2022, pour s'établir à 72,7% en 2024.

Par ailleurs, 46,6% des employés ont perçu un salaire n'excédant pas le SMIG en 2024, contre 54,8% en 2023 et 44% en 2022⁵¹. Quant à la part des employés déclarés ayant un salaire dépassant 20 000 DH, elle reste limitée à 2,8% (cf. graphique 19).

⁵¹ La hausse observée en 2023 s'explique principalement par les deux revalorisations successives du SMIG (+5% en septembre 2022 puis en septembre 2023), qui ont mécaniquement reclassé une large proportion de salariés auparavant situés dans les tranches intermédiaires vers la catégorie du SMIG. En revanche, la baisse enregistrée en 2024 s'explique par un ajustement progressif des salaires, combiné à l'absence de revalorisation du SMIG durant l'année, ce qui a permis à une partie des salariés de dépasser ce seuil et de se repositionner dans la tranche supérieure]SMIG, 4 000 DH], dont la part est remontée de 19,5% à 26,1%. source : https://www.sgg.gov.ma/BO/AR/3111/2025/BO_7367_Ar.pdf

Graphique 19 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires en 2024 – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 51- Répartition des emplois par classe d'âge des entreprises et tranche de salaires – en 2024

Classe d'âge	[1, SMIG]]SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]		>20 000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<2 ans	124 758	52,4	69 965	29,4	23 765	10,0	11 332	4,8	4 876	2,0	3 312	1,4
[2, 5]	365 668	49,5	219 376	29,7	84 324	11,4	40 338	5,5	19 145	2,6	9 901	1,3
[6, 10]	492 474	53,6	231 833	25,3	98 981	10,8	51 382	5,6	26 351	2,9	17 058	1,9
>10 ans	1 111 130	40,6	733 453	26,8	412 588	15,1	232 799	8,5	141 348	5,2	105 145	3,8

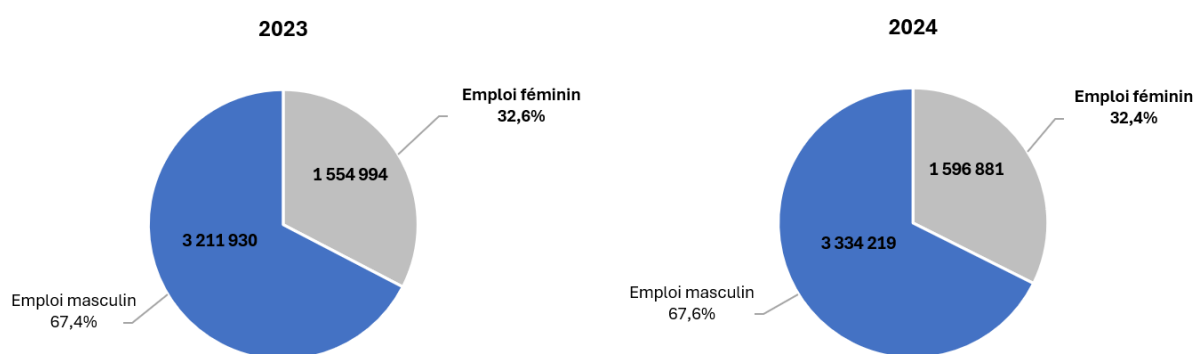
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

5.3. Emplois par genre

Cette section présente une analyse par genre des indicateurs relatifs aux emplois déclarés à la CNSS en 2024, selon les axes suivants : tranche de salaires, région, section d'activités, Tranche d'âge des salariés et catégorie d'entreprises.

Cette analyse porte sur un effectif global de 4 931 100⁵² salariés dont 1 596 881 sont des employées femmes représentant 32,4% du total, en baisse de 0,2 point par rapport à 2023 (cf. graphique 20).

Graphique 20 - Répartition des emplois déclarés par genre

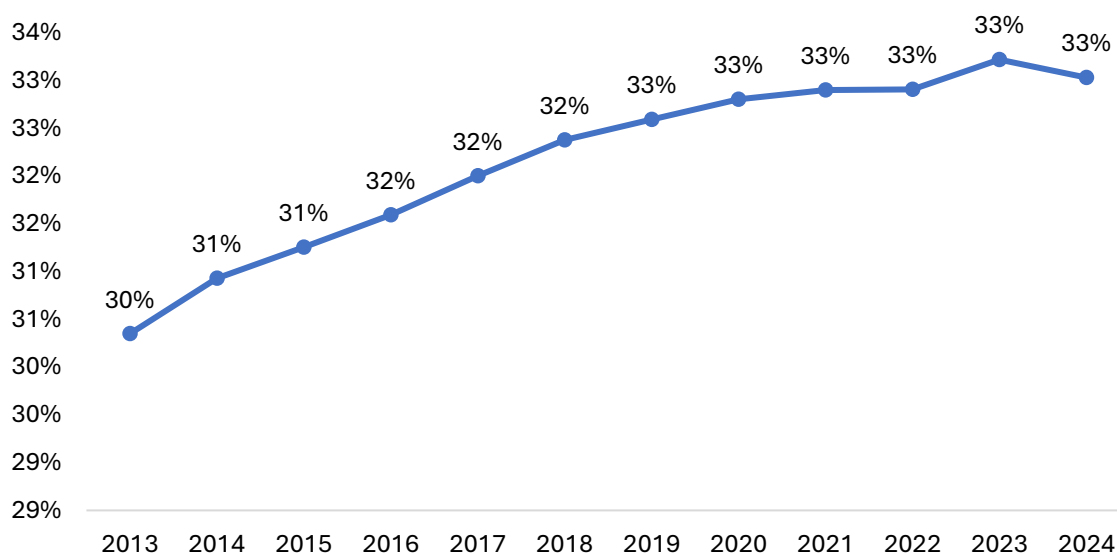


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁵² Ce chiffre prend en compte les déclarations répétitives par les entreprises déclarantes à la CNSS.

La part des femmes dans l'ensemble des salariés a enregistré une augmentation graduelle, entre 2013 et 2018, passant d'environ 30% à 32%, traduisant une amélioration progressive mais limitée de leur insertion sur le marché du travail. À partir de 2019, cette part s'est globalement stabilisée autour de 33%, avec de faibles fluctuations sur la période 2019-2024, reflétant les difficultés persistantes qu'elles rencontrent pour s'intégrer pleinement au marché du travail.

Graphique 21 - Évolution de l'emploi féminin entre 2013 et 2024



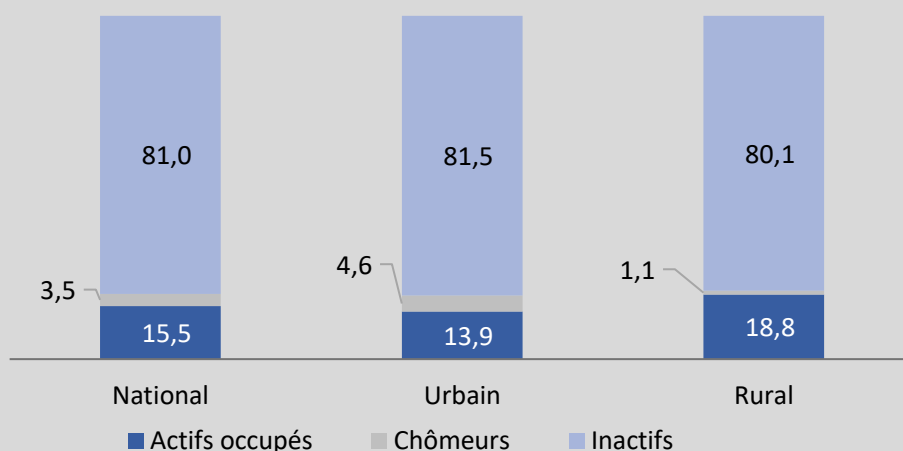
Source : Données de la CNSS.

Encadré 7. Emploi féminin selon le HCP

Le présent encadré illustre divers aspects de la participation des femmes au marché du travail au Maroc, en se basant sur les données et les analyses du HCP pour l'année 2023.

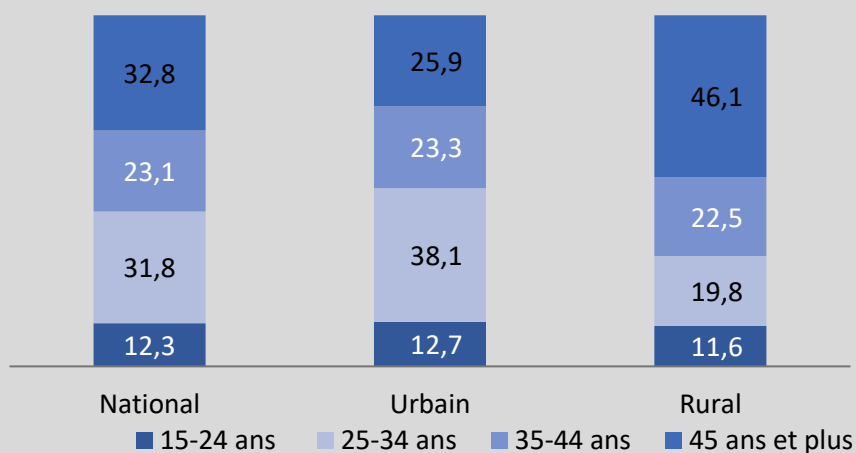
Le pourcentage de femmes employées est plus élevé en milieu rural (18,8%) comparé au niveau national (15,5%) et urbain (13,9%). Bien que la majorité des femmes sont inactives, avec un pourcentage légèrement plus élevé en milieu urbain (81,5%) par rapport en milieu rural (80,1%). Cela pourrait être dû à divers facteurs socio-économiques et culturels influençant la participation des femmes au marché du travail, tels que les contraintes liées aux responsabilités familiales, la prévalence du travail domestique non rémunéré, la faible adéquation entre l'offre d'emploi et les profils féminins, ainsi que la persistance des normes socioculturelles qui continuent de freiner la participation des femmes à l'activité économique.

Graphique - Structure de la population féminine âgée de 15 ans et plus selon le type d'activité et le milieu de résidence, en %



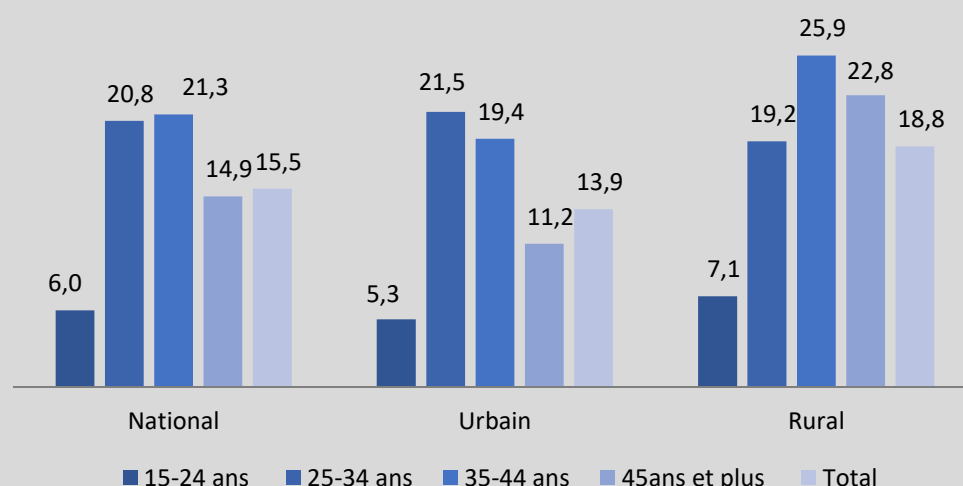
En milieu urbain, les femmes de 25 à 34 ans sont majoritaires (38,1%), tandis qu'en milieu rural, ce sont celles de 45 ans et plus qui dominent (46,1%).

Graphique - Structure de la population féminine active âgée de 15 ans et plus selon l'âge et le milieu de résidence - en (%)



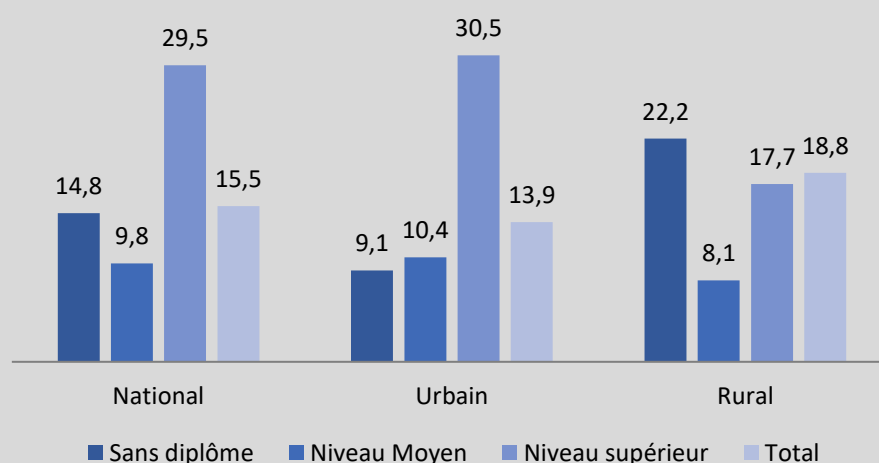
En milieu urbain, les employées de 25 à 34 ans prédominent avec un taux de 21,5%, tandis qu'en milieu rural, ce sont les employées de 35 à 44 ans qui enregistrent un taux de 25,9%. Les jeunes âgées de 15 à 24 ans affichent des taux d'emploi plus faibles, en particulier en zone urbaine (5,3%) comparativement au milieu rural (7,1%).

Graphique - Taux d'emploi dans la population féminine âgée de 15 ans et plus selon l'âge et le milieu de résidence, en %



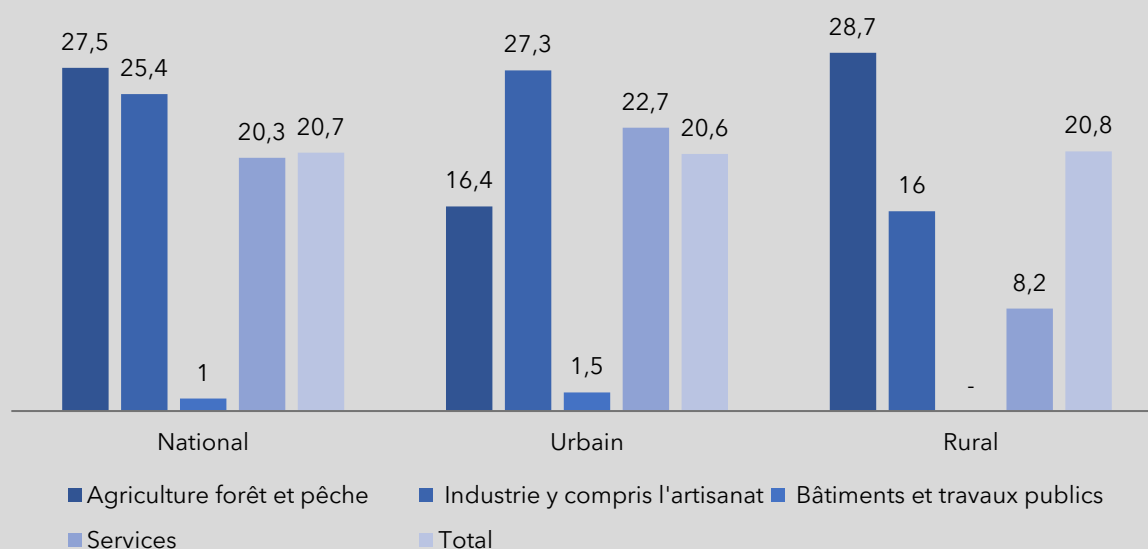
Les femmes sans diplôme affichent un taux d'emploi plus élevé en milieu rural (22,2%) que la moyenne nationale (14,8%) et que celui observé en milieu urbain (9,1%). Celles ayant un niveau d'éducation moyen présentent des taux d'emploi relativement proches entre le milieu urbain (10,4%) et le niveau national (9,8%), mais légèrement inférieurs en milieu rural (8,1%). Les femmes titulaires d'un diplôme de niveau supérieur enregistrent les taux d'emploi les plus élevés, en particulier en milieu urbain (30,5%), tandis qu'en milieu rural, ce taux est significativement plus bas (17,7%).

Graphique - Taux d'emploi de la population féminine âgée de 15 ans et plus selon le niveau de diplôme et le milieu de résidence, en (%)



Les femmes sont majoritairement présentes dans l'« agriculture, forêt et pêche » en milieu rural (28,7%) comparé à l'urbain (16,4%). Dans l'« industrie (y compris l'artisanat) », le taux est plus élevé en milieu urbain (27,3%) qu'en rural (16%). Le secteur des « bâtiments et travaux publics » a un taux de féminisation très faible.

Graphique - Taux de féminisation de l'emploi selon les secteurs d'activité économique et le milieu de résidence, en (%)



Source : HCP.

A l'instar des années précédentes, les écarts entre les genres sont plus marqués au niveau des bas salaires⁵³

Comme le montre le « tableau 52 », 51,6% du total des employées femmes ont perçu un salaire inférieur au SMIG, contre 44,2% pour les employés hommes. Pour les autres tranches de salaires, la part des employés masculins est supérieure tout en tendant à s'approcher de celle des employés féminins au fur et à mesure que ces tranches de salaires sont plus élevées.

⁵³ Il s'agit des salaires bruts déclarés à la CNSS.

Tableau 52- Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2024

Tranches de salaires	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
[1, SMIG]	2 298 347	46,6	35,9	64,1	824 574	51,6	1 473 773	44,2
] SMIG, 4.000 DH]	1 286 072	26,1	29,2	70,8	375 395	23,5	910 677	27,3
]4.000, 6.000 DH]	644 916	13,1	27,4	72,6	177 005	11,1	467 911	14,0
]6.000, 10.000 DH]	357 957	7,3	29,5	70,5	105 745	6,6	252 212	7,6
]10.000, 20.000 DH]	204 197	4,1	33,8	66,2	68 996	4,3	135 201	4,1
>20.000 DH	139 611	2,8	32,4	67,6	45 166	2,8	94 445	2,8
Total	4 931 100	100	32,4	67,6	1 596 881	100	3 334 219	100

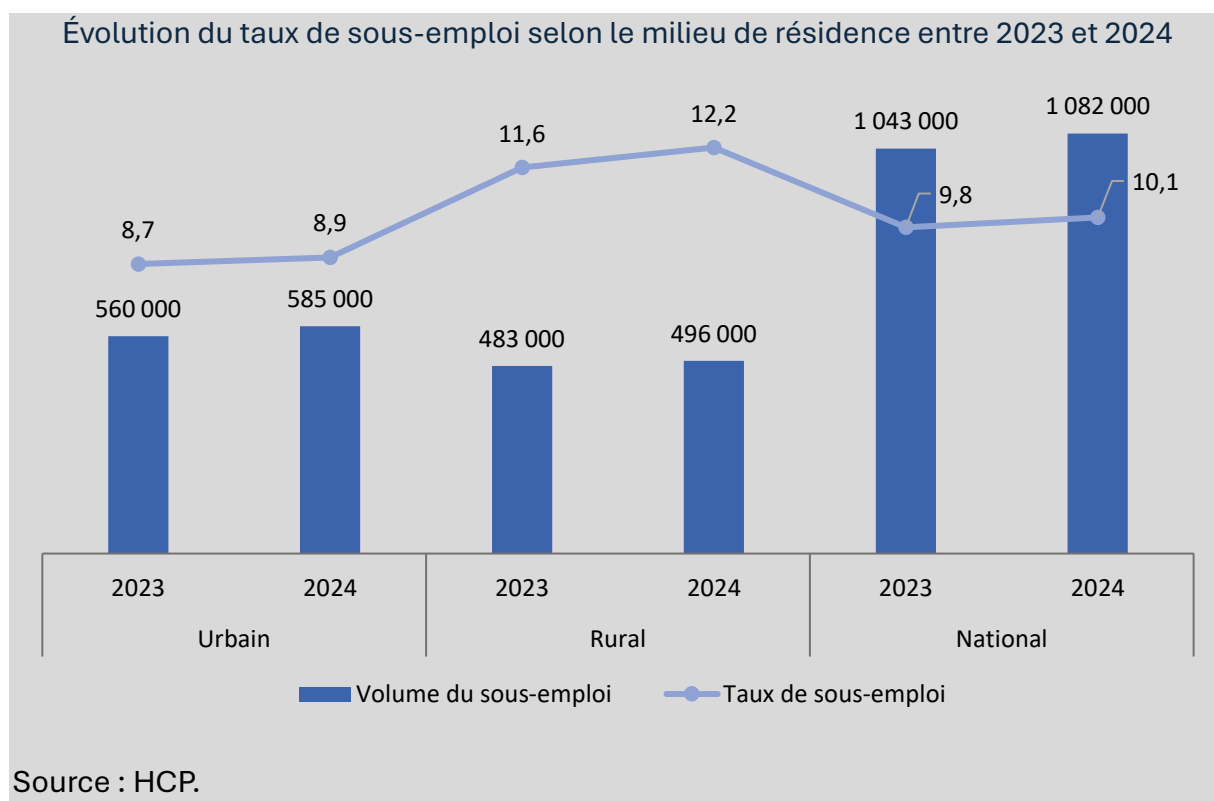
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Encadré 8. Le sous-emploi au Maroc

Selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), le volume du sous-emploi⁵⁴ est passé de 1 043 000 personnes en 2023 à 1 082 000 en 2024, réparties entre 585 000 en milieu urbain (contre 560 000 un an auparavant) et 496 000 en milieu rural (contre 483 000 en 2023). Le sous-emploi lié à la durée du travail a atteint, en 2024, 595 000 personnes au niveau national, contre 512 000 en 2023. Quant au sous-emploi lié à l'insuffisance du revenu ou à l'inadéquation entre la formation et l'emploi exercé, il est passé de 531 000 personnes en 2023 à 486 000 en 2024.

Le taux de sous-emploi est passé de 9,8% à 10,1% au niveau national entre 2023 et 2024, atteignant 8,9% en milieu urbain (contre 8,7% un an auparavant) et 12,2% en milieu rural (contre 11,6% en 2023). Ce taux représente la part des actifs occupés en situation de sous-emploi, âgés de 15 ans et plus, dans l'ensemble de la population active occupée du même groupe d'âge. Il se calcule comme le rapport entre le nombre d'actifs occupés sous-employés et la population active occupée totale.

⁵⁴ Le sous-emploi, telle que définie dans le cadre de l'enquête nationale sur l'emploi, regroupe deux catégories : (i) le sous-emploi lié à la durée du travail, correspondant aux personnes travaillant moins de 48 heures par semaine tout en étant disponibles pour travailler davantage, et (ii) les autres formes d'emplois inadéquats, incluant les situations d'inadéquation entre emploi et qualification ou de rémunération insuffisante.



La proportion d'emplois occupés par des femmes dépasse la moyenne nationale dans quatre régions : Rabat-Salé-Kénitra, Fès-Meknès, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Souss-Massa

La répartition régionale des emplois en 2024 montre que, malgré une baisse d'un point, la région de Rabat-Salé-Kénitra reste en tête des régions où la part des femmes dans l'effectif déclaré est la plus élevée soit 39,1%. Elle est suivie par les régions de Fès-Meknès, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Souss-Massa, avec des proportions respectives de 38,7%, 37,3% et 32,5%.

Il est à noter que la part des emplois féminins dans la région de Casablanca-Settat s'établit à 30,4%, inférieure à la moyenne nationale de 32,4% (cf. tableau 53).

Tableau 53 - Répartition régionale des emplois déclarés par genre en 2024

Région	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En %	Féminins dans chaque région	Masculins dans chaque région	En nombre	En part dans le total en %	En nombre	En part dans le total en %
Casablanca-Settat	1 919 274	38,9	30,4	69,6	583 037	36,5	1 336 237	40,1
Rabat-Salé-Kénitra	720 081	14,6	39,1	60,9	281 875	17,7	438 206	13,1
Souss-Massa	600 451	12,2	32,5	67,5	195 216	12,2	405 235	12,2
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	571 969	11,6	37,3	62,7	213 605	13,4	358 364	10,7
Marrakech-Safi	346 152	7,0	30,0	70,0	103 725	6,5	242 427	7,3
Fès-Meknès	299 587	6,1	38,7	61,3	115 925	7,3	183 662	5,5
L'Oriental	133 455	2,7	27,1	72,9	36 218	2,3	97 237	2,9
Drâa-Tafilalet	68 533	1,4	17,5	82,5	11 993	0,8	56 540	1,7
Béni Mellal-Khénifra	59 351	1,2	26,3	73,7	15 599	1,0	43 752	1,3
Régions du Sud	212 247	4,3	18,7	81,3	39 688	2,5	172 559	5,2
Total	4 931 100	100	32,4	67,6	1 596 881	100	3 334 219	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Casablanca-Settat demeure la région la plus favorable en matière de rémunération féminine

En 2024, la répartition régionale de l'emploi féminin selon les tranches de salaires confirme la position favorable de la région de Casablanca-Settat. En effet, les femmes qui perçoivent un salaire supérieur à 4 000 DH représentent 38,5%, soit une hausse de 1,5 point par rapport à 2023. Ce niveau dépasse largement celui observé dans les autres régions, où la proportion varie entre 5,2% et 24,4% en 2024 contre 4% et 20,8% en 2023, témoignant des écarts significatifs en matière de rémunération féminine entre régions.

Du côté des hommes, 36,4% des salariés de Casablanca-Settat sont rémunérés à plus de 4 000 DH en 2024, contre 34,8% en 2023. Cette part s'est établie à 41,2% dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, soit un repli de 0,8 point par rapport à l'année précédente.

Tableau 54 - Répartition régionale des emplois par genre et tranches de salaires en 2024
– en %

Région	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, SMIG]] SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]	>20 000 DH]	[1, SMIG]] SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]	>20 000 DH]
Gueltmim-Oued Noun	81,0	13,7	4,0	0,7	0,4	0,2	50,8	23,2	13,7	9,0	3,0	0,3
Dakhla-Oued Eddahab	80,4	13,2	4,0	1,6	0,6	0,2	44,1	14,7	13,6	16,2	10,1	1,3
Souss-Massa	79,6	12,9	4,8	1,7	0,6	0,3	64,7	18,4	9,9	4,8	1,7	0,6
Laâyoune-Sakia El Hamra	76,4	16,4	4,5	1,6	0,8	0,3	40,1	29,2	14,6	11,8	3,8	0,5
Drâa-Tafilalet	67,5	25,9	4,9	1,2	0,3	0,1	54,6	37,2	6,5	1,3	0,3	0,1
L'Oriental	63,2	24,8	7,8	3,1	0,9	0,2	49,6	33,7	11,1	4,0	1,3	0,4
Béni Mellal-Khénifra	60,4	29,0	7,7	2,0	0,7	0,2	55,7	34,0	7,5	1,9	0,7	0,2
Fès-Meknès	58,9	23,6	11,3	4,3	1,4	0,5	52,5	29,0	11,2	4,8	1,6	0,9
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	56,1	26,2	10,7	4,0	1,9	1,0	42,7	28,6	16,2	7,4	3,3	1,9
Rabat-Salé-Kénitra	52,4	24,4	10,1	6,4	4,1	2,5	47,6	25,8	12,8	6,9	3,9	2,9
Marrakech-Safi	44,6	30,9	13,5	6,3	2,8	1,8	44,8	31,1	14,1	5,8	2,6	1,6
Casablanca-Settat	36,9	24,6	14,2	10,7	8,0	5,6	34,9	28,7	16,3	9,4	5,8	4,9
	Valeur minimale						Valeur maximale					

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les femmes continuent à être majoritaires dans deux secteurs d'activités : la santé humaine et action sociale, et l'enseignement

Les employés hommes sont majoritaires dans tous les secteurs d'activités, à l'exception de la « santé humaine et action sociale » où la part des employées femmes représente 73,9% en augmentation de 2,4 points par rapport à 2023 et l'« enseignement » où cette part s'établit à 71% contre 70,2% en 2023 (cf. tableau 55).

Tableau 55 - Répartition des emplois par genre et section d'activités - 2024

Section d'activités	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque section d'activités	Masculins dans chaque section d'activités	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	755 834	15,3	28,1	71,9	212 417	13,3	543 417	16,3
Activités de services administratifs et de soutien	718 857	14,6	30,1	69,9	216 173	13,5	502 684	15,1
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	697 872	14,2	32,5	67,5	226 662	14,2	471 210	14,1
Industrie manufacturière	676 597	13,7	43,9	56,1	297 180	18,6	379 417	11,4
Construction	662 602	13,4	10,4	89,6	69 113	4,3	593 489	17,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	285 720	5,8	37,2	62,8	106 224	6,7	179 496	5,4
Hébergement et restauration	227 213	4,6	31,8	68,2	72 186	4,5	155 027	4,6
Enseignement	196 704	4,0	71,0	29,0	139 694	8,7	57 010	1,7
Transports et entreposage	177 611	3,6	13,1	86,9	23 276	1,5	154 335	4,6
Autres activités de services	130 550	2,6	41,4	58,6	54 050	3,4	76 500	2,3
Information et communication	101 869	2,1	37,9	62,1	38 560	2,4	63 309	1,9
Santé humaine et action sociale	98 644	2,0	73,9	26,1	72 871	4,6	25 773	0,8
Activités financières et d'assurance	87 398	1,8	47,0	53,0	41 052	2,6	46 346	1,4
Autres	113 629	2,3	24,1	75,9	27 423	1,7	86 206	2,6
Total	4 931 100	100	32,4	67,6	1 596 881	100	3 334 219	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

35% des salariés âgés de moins de 25 ans sont des femmes contre 65% pour les hommes

L'analyse des emplois par genre et par tranche d'âge des salariés montre que la part des femmes diminue avec l'âge. Cette part est la plus élevée chez les moins de 25 ans (35,1%) et dans la tranche 25 et 35 ans (34,8%). Elle décroît progressivement jusqu'à la tranche [55-60[avec 28,7%, avant de remonter légèrement chez les salariés de 60 ans et plus (30,4%). Pour ce qui est des salariés hommes, leur part augmente avec l'âge. Elle est la plus faible chez les moins de 25 ans (64,9%) et dans la tranche des [25-35[ans (65,2%), avant de progresser dans les tranches d'âge intermédiaires pour atteindre un maximum dans la tranche [55-60[avec 71,3%. Cette part recule légèrement chez les salariés âgés de 60 ans et plus avec 69,6%, tout en demeurant nettement supérieure à celle des femmes sur l'ensemble des tranches d'âge.

Tableau 56 - Répartition des emplois par genre et tranches d'âge des salariés

Tranches d'âge des salariés	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total(en%)	Féminins dans chaque tranche d'âge	Masculins dans chaque tranche d'âge	En nombre	En part dans le total en %	En nombre	En part dans le total en %
Inf 25	627 585	12,7	35,1	64,9	220 399	13,8	407 186	12,2
[25-35[1 572 184	31,9	34,8	65,2	546 422	34,2	1 025 762	30,8
[35-45[1 374 417	27,9	30,9	69,1	424 967	26,6	949 450	28,5
[45-55[976 707	19,8	30,2	69,8	294 651	18,4	682 056	20,4
[55-60[293 287	5,9	28,7	71,3	84 035	5,3	209 252	6,3
>=60 ans	86 920	1,8	30,4	69,6	26 407	1,7	60 513	1,8
Total	4 931 100	100	32,4	67,6	1 596 881	100	3 334 219	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

6. ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ DANS LES EPMA



6. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

L'examen des données de 388 446⁵⁵ EPMA au titre de 2024, pour lesquelles le genre a été identifié par l'Observatoire, a fait ressortir que 60 363 entreprises sont dirigées par des femmes, soit une hausse de près de 6% par rapport à 2023. Malgré cette amélioration, leur part stagne depuis 2020 autour de 15%.

Cette section présente l'indicateur démographique de l'« entrepreneuriat féminin⁵⁶» relatif à ces entreprises, selon quatre axes : la région, la tranche d'âge de l'entreprise et la section d'activités.

Encadré 9. L'entrepreneuriat féminin dans le monde

La moyenne mondiale de l'entrepreneuriat féminin selon les données de la Banque Mondiale pour l'année 2024, est de 33,9%, soit presque une entreprise sur trois qui est détenue par une femme⁵⁷. Cette proportion varie considérablement d'une économie à l'autre et selon les régions géographiques.

Cet encadré examine la part des entreprises dirigées par des femmes, selon la définition de la Banque Mondiale et ses données pour l'année 2024 et 2023. Le graphique révèle qu'au Maroc, 12,3% des entreprises ont au moins une femme parmi leurs propriétaires. Ce taux reste inférieur à ceux observés dans plusieurs régions et pays, notamment au Royaume-Uni (47,1%), en Belgique (44,6%), ainsi qu'à la moyenne des pays de l'OCDE (40,3%), et même celle de l'Afrique subsaharienne (30,1%).

La part des entreprises dirigées par des femmes au Maroc reste toutefois proche de celle observée dans le monde arabe (13,6%) et en Turquie (15,8%), et en dessous de celles enregistrées en Tunisie (18,6%).

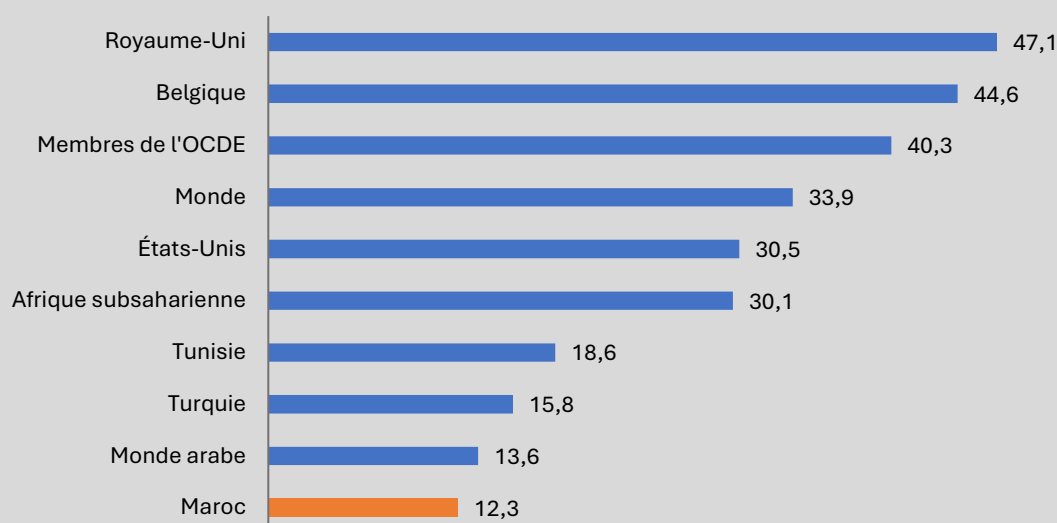
Cette situation souligne la nécessité de renforcer les politiques publiques et les initiatives ciblées pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin et améliorer la participation des femmes afin de favoriser une croissance inclusive et durable.

⁵⁵ Ce chiffre provient de la base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que Bank Al-Maghrib.

⁵⁶ Cet indicateur représente la part des entreprises dirigées par des femmes dans la population des 388 446 entreprises dont le genre du dirigeant a été identifié.

⁵⁷ La Banque Mondiale définit les entreprises dirigées par des femmes comme celles où des femmes participent activement à la direction et y sont actionnaires.

Graphique - Part des entreprises détenues par des femmes - en % *



Source : Banque Mondiale.

(*) Le graphique est élaboré en se basant sur les données les plus récentes disponibles (2023-2024).

Encadré 10. Renforcement de l'écosystème de l'entrepreneuriat féminin au Maroc

Après le lancement en décembre 2024 du programme « She Industriel » en partenariat avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce, l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc (AFEM) a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route stratégique 2025–2026 à travers le programme global “She Impulse”, qui regroupe plusieurs volets complémentaires, notamment le programme « She Learn », proposant des formations digitales innovantes, intégrant l'intelligence artificielle pour renforcer les compétences des femmes entrepreneures.

De son côté, « She Start » vise l'accompagnement des startups dirigées par des femmes, en leur offrant mentorat, accès au financement et opportunités de réseautage.

«She Green » soutient les initiatives entrepreneuriales féminines dans les secteurs de l'économie verte et du développement durable, encourageant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Enfin, le programme « She Digital » accompagne la transformation numérique des entreprises féminines, en facilitant l'adoption des technologies digitales pour accélérer leur croissance. Ces dispositifs convergent vers un objectif commun : structurer un écosystème inclusif et durable en faveur du leadership féminin.

Source : Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc (AFEM).

Encadré 11. Stratégies et initiatives récentes pour l'autonomisation économique des femmes au Maroc

L'autonomisation économique des femmes (AEF) est entendue comme un ensemble de politiques et de mesures visant à libérer le potentiel économique des femmes, pour leur permettre de contribuer pleinement au développement durable du Maroc et de bénéficier équitablement de ses retombées économiques et sociales.

Le Nouveau Modèle de Développement marocain, adopté en 2021, place l'AEF au cœur de son axe « Inclusion et Solidarité », avec pour objectif d'atteindre un taux d'activité féminine de 45% d'ici 2035. Dans cette dynamique, le Plan Gouvernemental pour l'Égalité 2023-2026 vise à augmenter ce taux à plus de 30% d'ici 2026, en favorisant l'accès des femmes à l'emploi, en renforçant l'entrepreneuriat féminin et en facilitant la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Par ailleurs, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) souligne que l'inclusion des femmes rurales pourrait générer un gain économique compris entre 25,3 et 39,5 milliards de dirhams (2,2 à 3% du PIB national) d'ici 2035, illustrant ainsi l'enjeu majeur d'une approche intégrée qui combine réduction des écarts salariaux, valorisation du travail non rémunéré et soutien aux secteurs à forte intensité féminine.

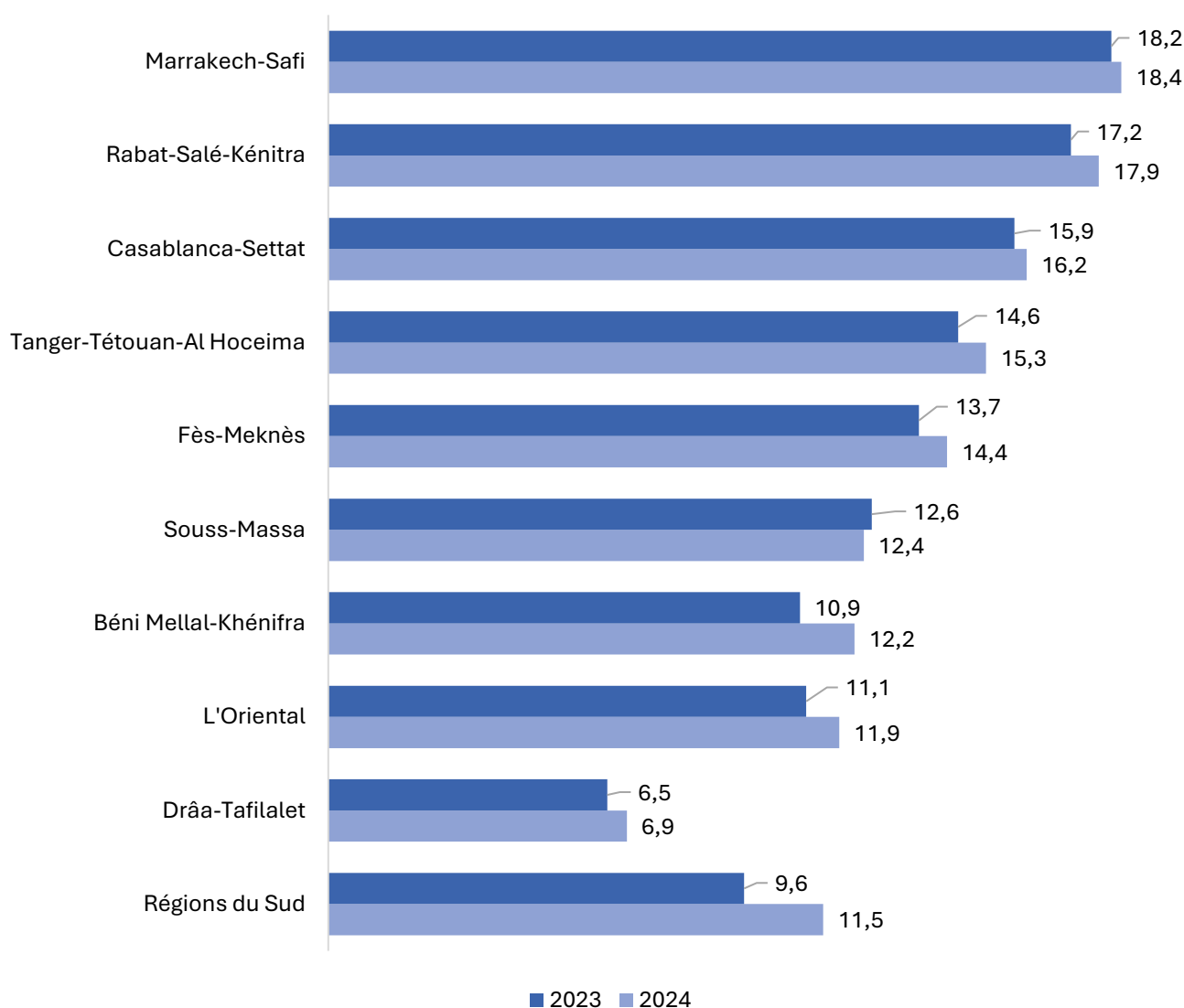
Sources :

- OCDE (2024), L'autonomisation économique des femmes au Maroc : De l'engagement à la mise en œuvre, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/d4312bd3-fr>
- Haut-Commissariat au Plan (2025) en partenariat avec ONU Femmes et avec l'appui de l'Union Européenne, « Autonomisation des femmes au Maroc : Comprendre les défis pour mieux agir », publication réalisée à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

Trois régions enregistrent un niveau d'entrepreneuriat féminin supérieur à la moyenne nationale

L'analyse par région fait ressortir que dans la région de Marrakech-Safi, 18,4% des EPMA sont dirigées par des femmes, soit la part la plus élevée en 2024. Ces proportions sont de 17,9% et 16,2% dans la région de Rabat-Salé-Kenitra et dans la région de Casablanca-Settat respectivement (cf. graphique 22).

Graphique 22 - Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par région – en %⁵⁸



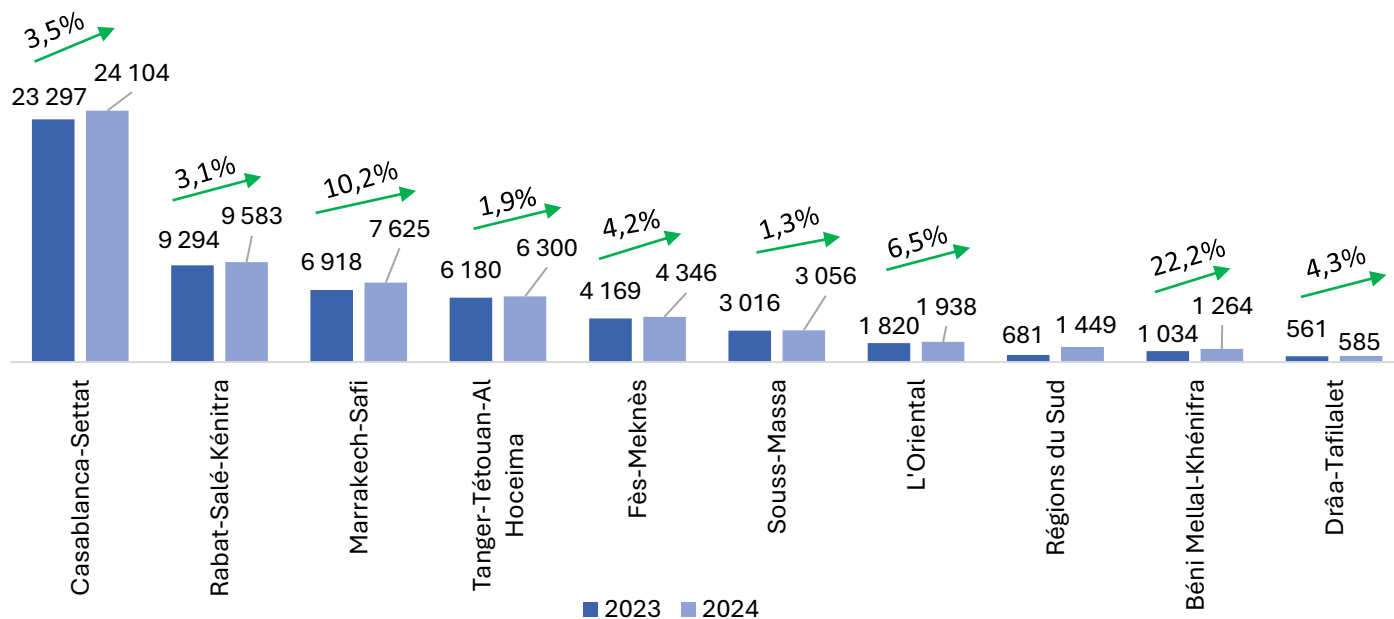
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

⁵⁸ Ces parts diffèrent légèrement de celles du rapport précédent de l'OMTPME, en raison de la mise à jour des bases de données.

Une tendance à la hausse du nombre d'entreprises dirigées par des femmes est observée dans l'ensemble des régions

Toutes les régions ont connu une progression du nombre d'entreprises dirigées par des femmes. La région de Béni Mellal-Khénifra enregistre la plus forte hausse (22,2%), suivie de Marrakech-Safi (10,2%) et de l'Oriental (6,5%) (cf. graphique 23).

Graphique 23- Évolution annuelle du nombre des entreprises dirigées par des femmes par région

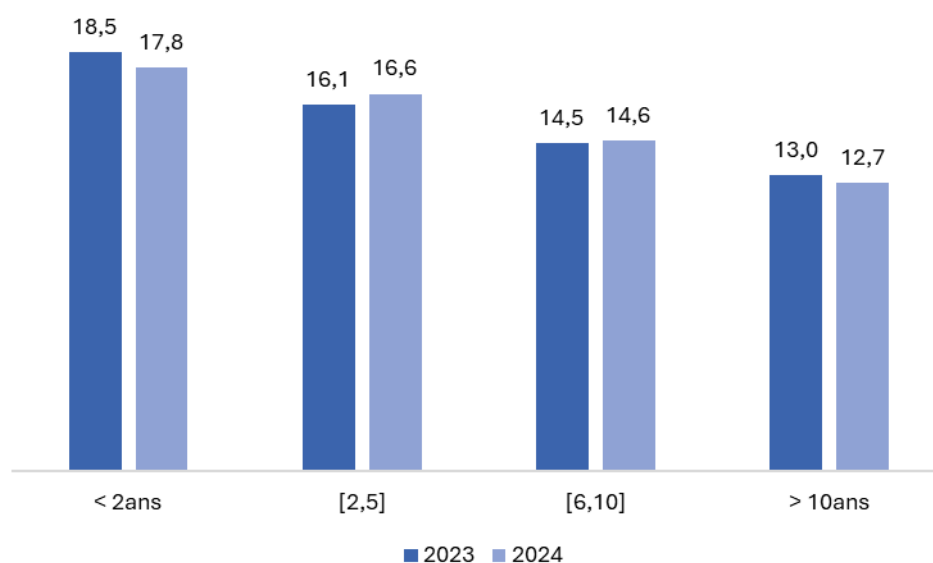


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'entrepreneuriat féminin continue à être relativement plus développé dans les entreprises en démarrage

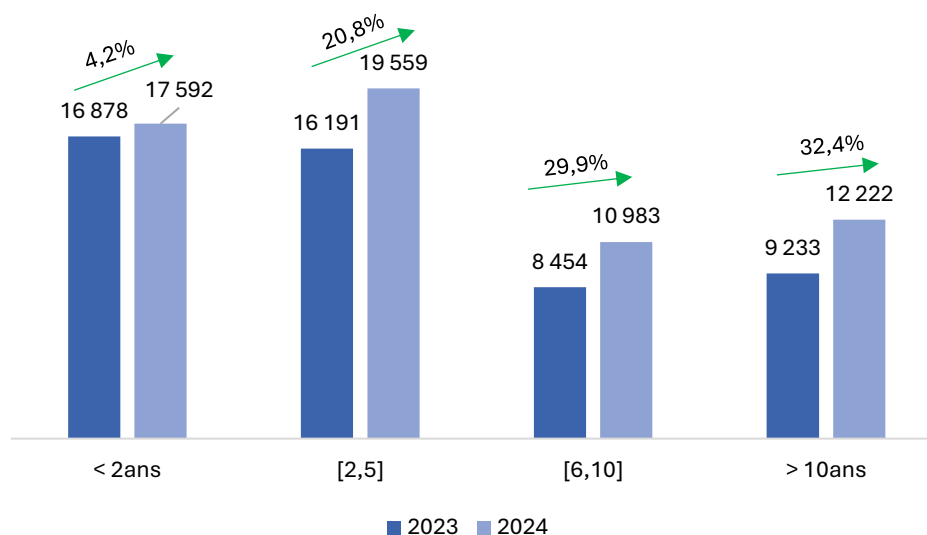
L'analyse selon la classe d'âge des entreprises met en évidence qu'en 2024, la part de l'entrepreneuriat féminin s'est établie à 17,8% dans l'effectif des EPMA de moins de 2 ans, enregistrant une baisse de 0,7 point par rapport à 2023, suivies des entreprises âgées entre 2 et 5 ans, avec une proportion de 16,6%. En revanche, cette part est limitée à 12,7% dans les entreprises âgées de plus de 10 ans, soit un recul de 0,3 point, bien que leur nombre ait augmenté de 32,4% par rapport à 2023 (cf. graphique 24 et graphique 25).

Graphique 24 - Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Graphique 25 - Évolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Au plan sectoriel, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses dans les « autres activités de services », la « santé humaine et action sociale » et l'« enseignement »

L'analyse sectorielle fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2024, une part de 45% dans la section des « autres activités de services⁵⁹ » dont 33,4% dans l'activité de la « coiffure et soins de beauté ». Elle est suivie par la « santé humaine et action sociale » (43,1%), avec une hausse de 28,2% par rapport à 2023 et l'« enseignement » (30,2%) avec une hausse de 11,5%. Les entreprises dirigées par des femmes relevant de ces 3 sections représentent uniquement 10% de l'effectif total des EPMA dirigées par des femmes.

En revanche, les secteurs de la « construction » et des « industries extractives » affichent des parts plus limitées, s'établissant respectivement à 8,2% et 6,8% (cf. tableau 57).

Tableau 57- Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises par section d'activités

Section d'activités	Part des EPMA dirigées par des femmes		Évolution annuelle du nombre d'EPMA dirigées par des femmes
	2023	2024	
Autres activités de services	40,2	45,0	19,2
Santé humaine et action sociale	40,9	43,1	28,2
Enseignement	29,3	30,2	11,5
Activités financières et d'assurance	23,4	23,9	17,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	20,9	21,2	-6,0
Activités de services administratifs et de soutien	21,4	20,9	7,0
Arts, spectacles et activités récréatives	20,7	20,6	19,4
Activités immobilières	18,9	19,8	6,9
Hébergement et restauration	18,6	19,1	6,1
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	16,0	16,2	-4,2
Information et communication	15,7	16,2	15,8
Industrie manufacturière	14,1	14,5	9,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	12,3	12,1	19,6
Agriculture, sylviculture et pêche	10,6	10,8	51,4
Transports et entreposage	9,4	9,6	15,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11,3	9,2	-30,9
Construction	7,8	8,2	1,7
Industries extractives	6,9	6,8	-21,5
Total	15,1	15,6	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

⁵⁹ Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.).

7. Situation financière des Entreprises PM

- 7.1. Structure du passif et trésorerie nette
- 7.2. Accès au financement bancaire par les EPMA
- 7.3. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

7. Situation financières des entreprises PM

7.1. Structure du passif et trésorerie nette

Cette section présente l'analyse de la structure du passif et de la trésorerie nette d'une population de près de 278 000 entreprises personnes morales actives en 2024. Les EPMA relevant le secteur des activités financières et d'assurance sont exclues de cette population.

La structure du passif des entreprises comprend :

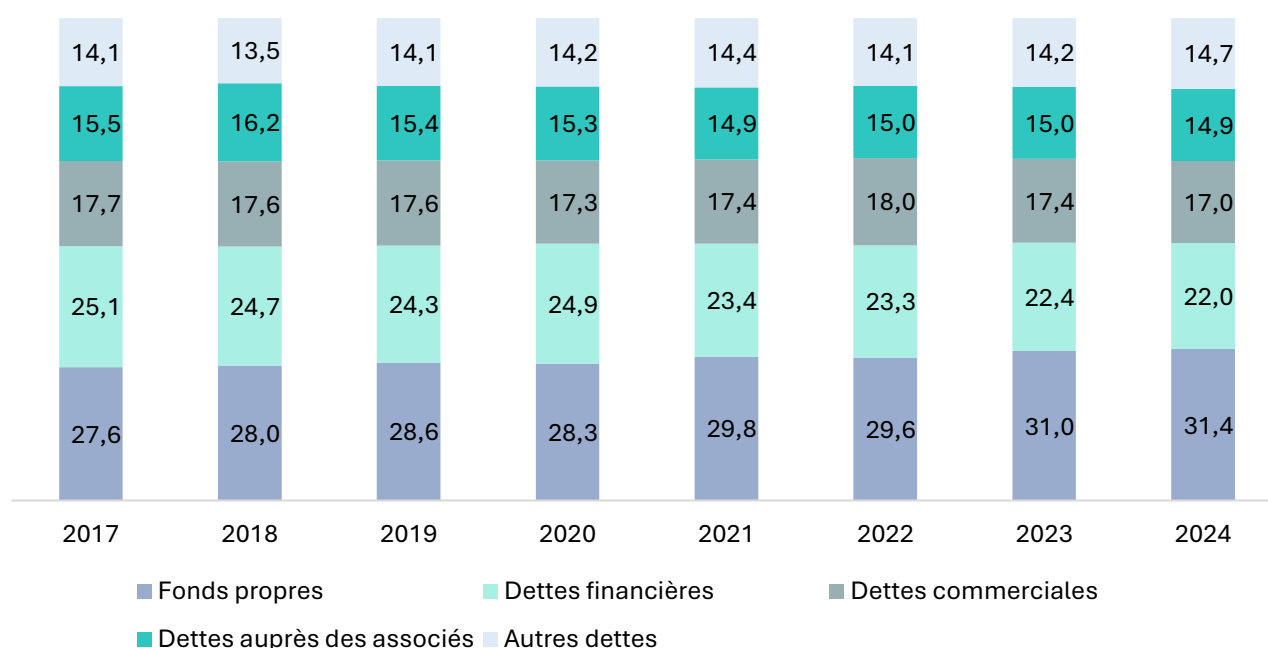
- Les fonds propres constitués des capitaux propres et assimilés ;
- La dette financière incluant la dette bancaire et la dette obligataire ;
- La dette commerciale appréhendée à travers les dettes fournisseurs ;
- La dette auprès des associés ;
- Les dettes diverses comprenant notamment les dettes envers l'État et les organismes sociaux.

L'examen du passif total de ces entreprises entre 2017 et 2024 révèle que les fonds propres demeurent leur principale source de financement, avec une part oscillante entre 27,6% en 2017 et 31,4% en 2024, soit une hausse de 3,8 points.

Les dettes financières, qui représentent 22% du total en 2024, continuent de constituer leur deuxième source de financement, bien qu'en recul de 3,1 points par rapport à 2017.

Quant aux dettes commerciales et celles auprès des associés, elles constituent les troisième et quatrième source de financement respectivement, et ont enregistré des baisses respectives de 0,7 et de 0,6 point, pour atteindre des parts de 17% et 14,9% en 2024 (cf. graphique 26).

Graphique 26 - Structure du passif des EPMA – en %



Source : Base des données fournie par la DGI.

Encadré 12. Benchmark sur la structure des financements des entreprises

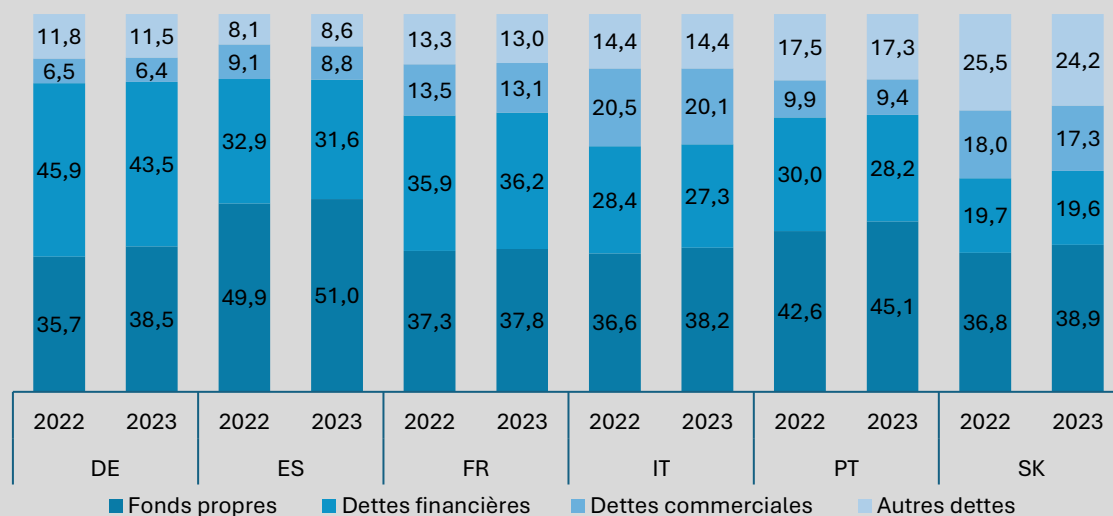
Pour comparer la structure des financements des entreprises au Maroc à celle d'autres pays, une analyse comparative a été réalisée avec plusieurs pays européens, en utilisant les données disponibles dans la base BACH pour les années 2022 et 2023.

En 2023, la principale source de financement des entreprises dans la plupart des pays du benchmark est constituée par les fonds propres, avec une part dans le total des ressources variant entre 37,8% en France et 51% en Espagne, Par rapport à l'année précédente, la part des fonds propres a enregistré une hausse dans l'ensemble des pays considérés : 2,8 points en Allemagne, 2,5 points au Portugal, 2,1 points en Slovaquie, 1,6 point en Italie, 1,1 point en Espagne, et 0,5 point en France.

La dette financière représente la première source de financement pour l'Allemagne avec une proportion de 43,5% en 2023 en diminution de 2,4 points par rapport à 2022, Pour le reste des pays, elle constitue la deuxième source de financement, avec une légère diminution observée, soit une baisse de 1,3 point en Espagne, de 1,1 point en Italie, et de 1,8 point au Portugal.

Quant aux dettes commerciales, leur part varie de 6,4% en Allemagne à 20,1% en Italie en 2023, En effet, la part des dettes commerciales est restée relativement stable dans la plupart des pays, avec une baisse de 0,7 point en Slovaquie.

Structure des financements des entreprises de quelques pays européens – en %



Source : la base « BACH ».

(DE=Germany ; ES= Spain ; FR= France ; IT= Italy; PT= Portugal; SK= Slovakia).

L'analyse de la ventilation du passif des EPMA par catégorie d'entreprises met en évidence des disparités notables dans la répartition des sources de financement. Pour les microentreprises et les TPE, les dettes auprès des associés constituent la principale source de financement, représentant respectivement 44,5% et 30,7% en 2024, en hausse de 0,2 point et 0,9 points par rapport à 2023.

En ce qui concerne les fonds propres, qui constituent leur deuxième source de financement, ils s'établissent en 2024 autour de 17,4% pour les microentreprises et de 28,7% pour les TPE.

Pour les PE, ME et GE, les fonds propres demeurent la première source de financement tout au long de la période, avec des parts respectives de 29,8%, 32,1% et 36,8% en 2024, confirmant leur rôle central dans la structure financière.

Quant aux dettes commerciales, elles occupent toujours la deuxième source de financement pour les PE et ME. S'agissant des GE, ce sont les dettes financières qui occupent la deuxième position, avec une part de 28,7% en 2024.

Tableau 58 - Structure de financement des EPMA, par catégorie d'entreprises - en %

Structure de financement	Micro [0 , 3]		TPE [3 , 10]		PE [10 , 50]		ME [50 , 175]		GE >175	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Fonds propres	17,4	17,4	28,4	28,7	28,0	29,8	33,3	32,1	36,6	36,8
Dettes financières	14,9	14,2	10,7	10,9	14,7	13,8	17,0	17,0	29,7	28,7
Dettes auprès des associés	44,3	44,5	29,8	30,7	16,2	16,1	10,9	11,5	2,8	3,5
Dettes commerciales	9,7	9,7	17,3	16,2	22,6	21,5	21,7	20,5	18,1	17,8
Autres dettes	13,6	14,3	13,9	13,6	18,5	18,8	17,1	18,9	12,8	13,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

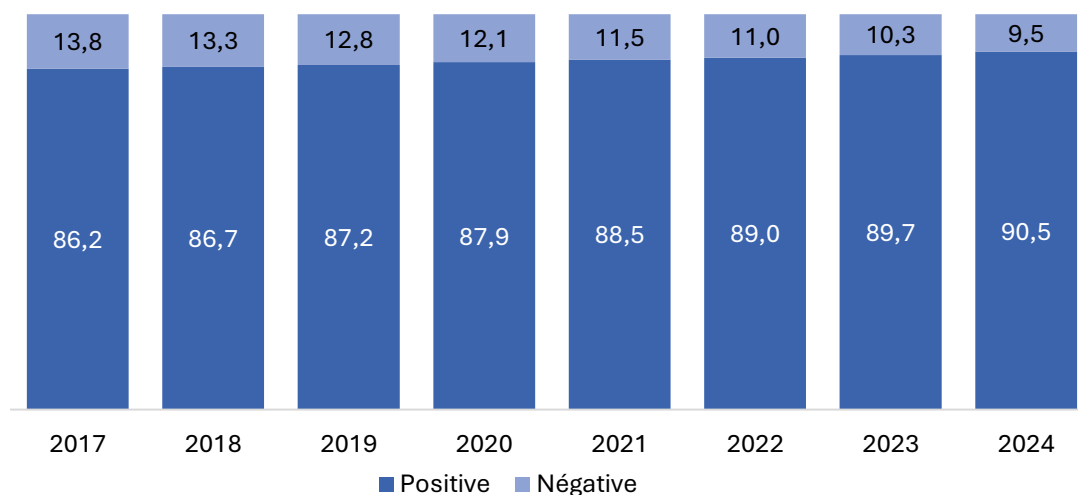
Source : Base des données fournie par la DGI.

La situation de trésorerie des EPMA s'est améliorée

La trésorerie nette correspond à la différence entre les liquidités disponibles de l'entreprise (trésorerie active) et ses dettes financières à court terme (trésorerie passive). Elle mesure la capacité de l'entreprise à couvrir immédiatement ses obligations financières.

Son évolution traduit une amélioration continue depuis 2017, la part des entreprises en situation de trésorerie positive étant passée de 86,2% à 90,5% en 2024, tandis que celles affichant une trésorerie négative se sont réduites de 13,8% à 9,5%.

Graphique 27 - Répartition des EPMA selon l'état de leur trésorerie nette - en %



Source : Base des données fournie par la DGI.

7.2. Accès au financement bancaire par les EPMA

Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières par les établissements de crédit en 2024, en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le nombre des EPMA non financières, ayant bénéficié de crédits, par décaissement et/ou par signature⁶⁰, auprès des établissements de crédit⁶¹ s'est élevé à 150 584 en 2024, soit une augmentation de 1,1% par rapport à l'année précédente. L'encours total de ces crédits s'est élevé à 630,4 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une croissance annuelle de 1,3%, contre 2,9% pour l'ensemble des entreprises non financières.

Le croisement de la base de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib avec celle de l'Observatoire a permis de constituer une population de 129 149 entreprises disposant des informations nécessaires à l'analyse des indicateurs sur les crédits, selon leur répartition par région, section d'activités, classe d'âge et catégorie d'entreprises. Ces entreprises ont bénéficié d'un encours de crédit bancaire par décaissement et par signature, totalisant 516,4 milliards de dirhams, soit l'équivalent de près de 34% du PIB⁶².

Les EPMA de la région de Casablanca-Settat ont bénéficié de 60% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées, contre 63% en 2023

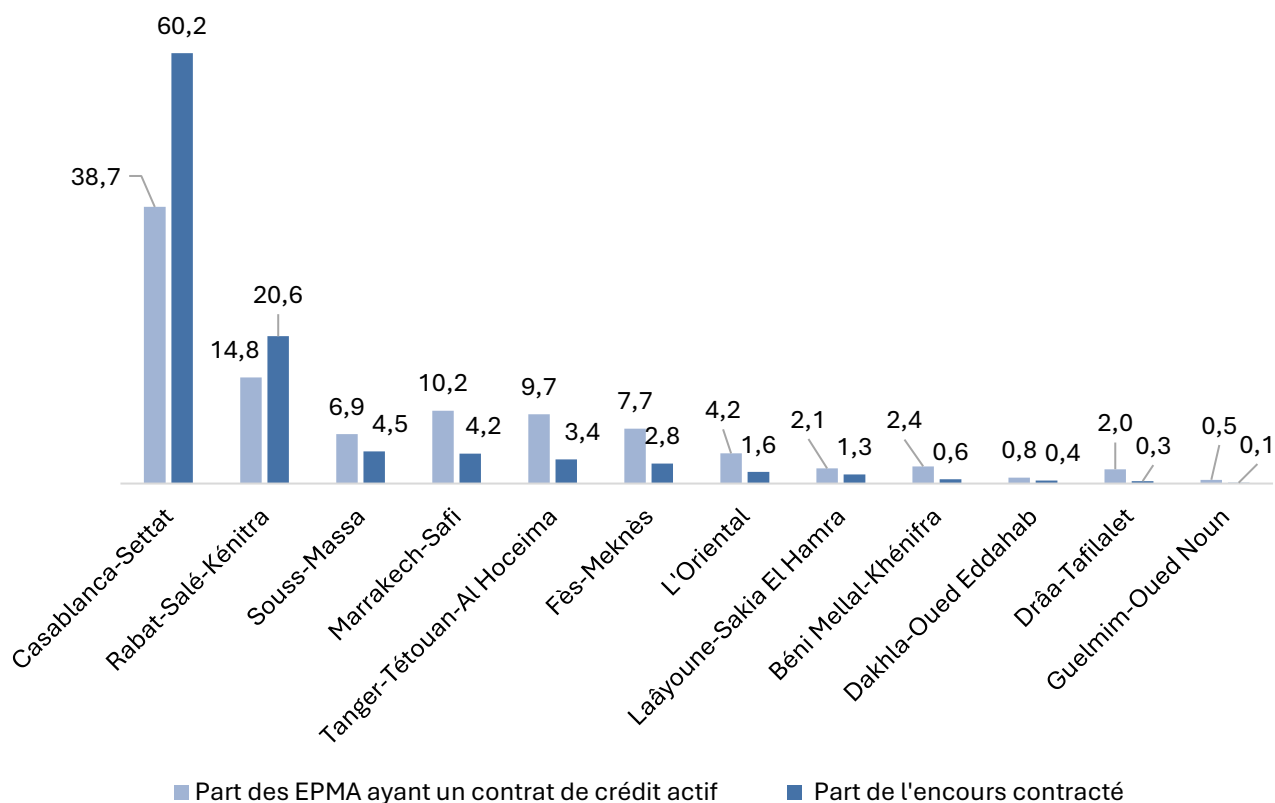
L'analyse de la répartition régionale des crédits fait ressortir que les entreprises opérant dans la région de Casablanca-Settat, représentant 38,7% de l'effectif total des entreprises étudiées, ont bénéficié, en 2024, de 60,2% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées. Les entreprises opérant dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, représentant 14,8% de cet effectif, ont bénéficié quant à elles de 20,6% de cet encours contre 19% en 2023 (cf. graphique 28).

⁶⁰ Un crédit par signature est un engagement hors bilan qu'un établissement de crédit accorde sans décaissement de fonds (Caution provisoire, caution définitive, caution de retenue de garantie, caution de restitution d'acompte, etc.).

⁶¹ Banques, sociétés de leasing et autres sociétés de financement.

⁶² Le PIB utilisé dans cette analyse provient de la Banque Mondiale (base de données World Development Indicators – WDI).

Graphique 28 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par région en 2024 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Trois secteurs concentrent près de 55% de l'encours total des crédits, bénéficiant à près de 58% des EPMA

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », qui représentent 27,6% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de près de 23% de l'encours total des crédits, en hausse de 2,7% par rapport à 2023. Ces proportions se sont établies à 21,8% et 18,3% pour la « construction », et 8,3% et 13,7% pour l'« industrie manufacturière ».

Par ailleurs, la section de la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » a bénéficié de 9,8% de cet encours (cf. tableau 59).

Tableau 59 – Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités en 2024 – en %

Section d'activités	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	27,6	22,9
Construction	21,8	18,3
Industrie manufacturière	8,3	13,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	9,8
Industries extractives	0,4	7,1
Transports et entreposage	9,9	5,6
Activités de services administratifs et de soutien	10,3	4,4
Information et communication	1,8	3,5
Activités immobilières	1,2	3,4
Hébergement et restauration	4,6	2,7
Santé humaine et action sociale	1,0	2,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,7	2,0
Agriculture, sylviculture et pêche	1,6	1,6
Autres	4,7	2,6
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

72,4% de l'encours total des crédits sont alloués aux EPMA âgées de plus de 10 ans

La répartition par classe d'âges montre que les EPMA âgées de plus de 10 ans, représentant 40,6% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 72,4% de l'encours global des crédits. Pour ce qui est des entreprises âgées de moins de 5 ans, représentant près de 34% de cet effectif, elles ont disposé d'une part de 15,5% de cet encours (cf. tableau 60).

Tableau 60 – Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge en 2024 – en %

Classe d'âge	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
< 2 ans	5,4	4,5
[2, 5]	28,5	11,0
[6, 10]	25,5	12,1
> 10 ans	40,6	72,4
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Les TPME ont bénéficié de 41,2% de l'encours total des crédits contre 40,9% en 2023

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que 41,2% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME et 58,8% aux GE (cf. tableau 61). Ces parts s'établissent respectivement à 40,9% et 59,1% en 2023.

Tableau 61 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2024 – en %

Catégories d'entreprises	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
TPME [0,175]	98,5	41,2
Micro [0,3]	71,2	15,7
TPE]3,10]	14,1	4,3
PE]10,50]	10,3	10,8
ME]50,175]	2,9	10,4
GE > 175	1,5	58,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

7.3. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'accès au financement des EPMA non financières, par genre du dirigeant, selon les axes suivants : région, section d'activités, classe d'âge de l'entreprise, type de crédit et type d'établissement.

Sur un effectif de 120 391⁶³ EPMA ayant contracté un crédit en 2024, 17 744 sont dirigées par des femmes, soit 14,7% de cet effectif contre 14,6% en 2023. Les EPMA dirigées par des femmes ont bénéficié d'un montant de crédit de 53,2 milliards de dirhams, représentant 10,8% de l'encours total.

La répartition régionale de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre que 39,9% des EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la région de Casablanca-Settat (43,3% en 2023 et 41,9% en 2022) et ont bénéficié de 73,5% du total des crédits alloués à ces entreprises (74,4% en 2023 et 74,8% en 2022). Ces proportions sont de 38,6% et 59,1% pour les EPMA dirigées par des hommes (41,3% et 65,1% pour 2023 et 40,1% et 65,1% pour 2022) (cf. tableau 62).

⁶³ L'algorithme de ML développé par l'Observatoire a permis d'identifier le genre du dirigeant de 120 391 EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit, sur un ensemble de 129 149 EPMA.

Dans les autres régions, la pénétration du crédit chez les entreprises dirigées par des femmes est d'un niveau beaucoup plus faible tout en présentant des situations disparates.

Tableau 62 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par région et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Région	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Casablanca-Settat	73,5	59	39,9	38,6
Rabat-Salé-Kénitra	9,5	22,0	16,8	14,3
Marrakech-Safi	4,6	4,2	12,0	10,0
Souss-Massa	3,4	4,1	5,3	6,7
Fès-Meknès	3,2	2,7	7,4	7,8
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	3,1	3,3	9,9	9,9
L'Oriental	1,2	1,7	3,3	4,4
Béni Mellal-Khénifra	0,8	0,6	1,9	2,5
Drâa-Tafilalet	0,1	0,4	0,8	2,1
Régions du Sud	0,6	2,0	2,7	3,6
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La distribution des crédits par région et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que les régions de Marrakech-Safi et de Rabat-Salé-Kénitra accueillent les parts des EPMA dirigées par des femmes les plus importantes, représentant respectivement 17,2% et 16,9% du total des EPMA, et bénéficiant de 11,8% et 5% de l'encours total qui leur est alloué, contre 13,2% et 6,8% un an auparavant, respectivement.

Il est à noter que dans la région de Casablanca-Settat, la part des EPMA dirigées par des femmes s'établit à 15,2%, bénéficiant d'une part de 13,2% (cf. tableau 63).

Tableau 63 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par région et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Région	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Casablanca-Settat	13,2	86,8	15,2	84,8
Rabat-Salé-Kénitra	5,0	95,0	16,9	83,1
Marrakech-Safi	11,8	88,2	17,2	82,8
Souss-Massa	9,2	90,8	11,9	88,1
Fès-Meknès	12,8	87,2	14,0	86,0
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10,1	89,9	14,7	85,3
L'Oriental	8,3	91,7	11,4	88,6
Béni Mellal-Khénifra	14,5	85,5	11,8	88,2
Drâa-Tafilalet	3,3	96,7	6,2	93,8
Régions du Sud	3,3	96,7	11,6	88,4
Total	10,9	89,1	14,7	85,3

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La répartition par section d'activités de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2024, 27,9% des EPMA dirigées par des femmes opérant dans la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », ont bénéficié de 23,5% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 27,5% et 23% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 64).

La section de la « construction », quant à elle, qui accueille 11% des EPMA dirigées par des femmes, qui bénéficient de 16,1% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués.

Tableau 64 – Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	23,5	23,0	27,9	27,5
Construction	16,1	18,7	11,0	23,9
Industrie manufacturière	16,0	13,2	8,0	8,2
Industries extractives	10,7	6,9	0,2	0,5
Activités de services administratifs et de soutien	5,3	4,4	14,6	9,5
Activités immobilières	4,7	3,2	1,4	1,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4,1	10,6	0,1	0,1
Transports et entreposage	3,8	5,8	6,8	10,4
Hébergement et restauration	3,7	2,7	6,1	4,3
Information et communication	3,7	3,7	1,9	1,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,1	1,8	8,4	6,4
Enseignement	1,8	0,6	5,0	2,0
Santé humaine et action sociale	1,3	2,3	2,3	0,6
Autres	2,2	3,1	6,3	3,4
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Cette répartition fait ressortir également que la section de la « santé humaine et action sociale », qui accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, soit 38,8% des EPMA opérant dans cette section, ont bénéficié d'une part de 6,3% de l'encours total des crédits.

De même, la section de l'« enseignement », qui représente 30,5% du total des EPMA dirigées par des femmes opérant dans cette section, ont bénéficié d'une part de 25,4% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués (cf. tableau 65).

Tableau 65 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11,1	88,9	15,0	85,0
Construction	9,6	90,4	7,4	92,6
Industrie manufacturière	12,9	87,1	14,4	85,6
Industries extractives	16,0	84,0	5,8	94,2
Activités de services administratifs et de soutien	13,0	87,0	21,1	78,9
Activités immobilières	15,1	84,9	17,2	82,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4,5	95,5	12,0	88,0
Transports et entreposage	7,5	92,5	10,1	89,9
Hébergement et restauration	14,6	85,4	19,6	80,4
Information et communication	10,9	89,1	15,1	84,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17,0	83,0	18,5	81,5
Enseignement	25,4	74,6	30,5	69,5
Santé humaine et action sociale	6,3	93,7	38,8	61,2
Autres	7,5	92,5	24,5	75,5
Total	10,9	89,1	14,8	85,2

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Cette répartition révèle également que les associations de microcrédit ont alloué 24,4% de leur encours de crédit aux EPMA dirigées par des femmes, cette proportion s'étant établie à 17% pour les sociétés de crédit à la consommation et à 10,7% pour les banques.

Tableau 66 – Répartition de l'encours des crédits, par établissement de crédit et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Établissement de crédit	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des EPMA	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Associations de micro-crédit	24,4	75,6	23,0	77,0
Sociétés de crédit à la consommation	17,0	83,0	16,3	83,7
Sociétés de crédit-bail	11,2	88,8	13,9	86,1
Banques conventionnelles	10,7	89,3	13,5	86,5
Sociétés de cautionnement	9,1	90,9	11,7	88,3
Banques participatives	6,7	93,3	9,0	91,0
Total	10,9	89,1	14,7	85,3

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET FIGURES

- Liste des graphiques
- Liste des tableaux
- Liste des figures

Liste des graphiques :

Graphique 1 - Évolution du nombre d'entreprises PM	55
Graphique 2 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par région	58
Graphique 3 - Répartition régionale des EPMA selon les cinq secteurs clés en 2024, en %	62
Graphique 4 - Évolution annuelle du nombre des créations des entreprises PP et PM entre 2017 et 2024	64
Graphique 5 - Évolution entre 2023 et 2024 et répartition régionale des créations des entreprises	66
Graphique 6- Évolution des dissolutions des entreprises PM	70
Graphique 7 - Évolution entre 2023 et 2024 et répartition régionale des dissolutions des entreprises PM en 2024 – en %	72
Graphique 8 - Évolution du PIB nominal et du CA cumulé en MDH entre 2017 et 2024	77
Graphique 9 - Répartition régionale du CA cumulé des EPMA, en 2024	79
Graphique 10 - Répartition régionale du CA cumulé des cinq secteurs clés en 2024 - en %	86
Graphique 11 - Évolution du CA à l'export cumulé en MDH entre 2017 et 2024	88
Graphique 12 - Répartition régionale du CA à l'export cumulé des EPMA, en 2024.....	90
Graphique 13 - Répartition régionale du CA à l'export cumulé des cinq secteurs clés en 2024, en %.....	97
Graphique 14 - Évolution de la VA cumulée des EPMA en MDH entre 2017 et 2024	98
Graphique 15 - Répartition régionale de la VA cumulée des EPMA, en 2024- en %	100
Graphique 16 - Répartition régionale de la VA cumulée des cinq secteurs clés en 2024, en %.....	112
Graphique 17 - Évolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS.....	117
Graphique 18 - Répartition des emplois des cinq secteurs clés, au niveau régional, en 2024 - en %.....	122
Graphique 19 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires en 2024 – en %.....	134
Graphique 20 - Répartition des emplois déclarés par genre	135
Graphique 21 - Évolution de l'emploi féminin entre 2013 et 2024	136
Graphique 22 - Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par région – en %	152
Graphique 23- Évolution annuelle du nombre des entreprises dirigées par des femmes par région	153
Graphique 24 - Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise – en %	154
Graphique 25 - Évolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %.....	154
Graphique 26 - Structure du passif des EPMA – en %.....	160
Graphique 27 - Répartition des EPMA selon l'état de leur trésorerie nette - en %.....	162
Graphique 28 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par région en 2024 - en %.....	164

Liste des tableaux :


Tableau 1 - Catalogue des indicateurs 2025	26
Tableau 2 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par catégorie d'entreprises....	56
Tableau 3 - Répartition sectorielle des EPMA par catégorie d'entreprises	57
Tableau 4 – Répartition et évolution annuelle des EPMA par région	59
Tableau 5 - Répartition régionale des EPMA par catégorie d'entreprises	59
Tableau 6 – Répartition et évolution annuelle des EPMA par section d'activités	60
Tableau 7 - Répartition des EPMA par secteur (secondaire et tertiaire)	61
Tableau 8 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par forme juridique – en %	63
Tableau 9 - Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par catégorie d'entreprises.....	66
Tableau 10 - Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par région	67
Tableau 11-Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par section d'activités	68
Tableau 12 -Répartition sectorielle et évolution annuelle des créations des entreprises PM (secondaire et tertiaire)	68
Tableau 13 - Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par forme juridique	69
Tableau 14 - Répartition des créations des entreprises PM par classe d'effectifs	69
Tableau 15 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par région	73
Tableau 16 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par section d'activités	74
Tableau 17 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par tranche d'âge	74
Tableau 18 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises	78
Tableau 19 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par région	80
Tableau 20 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par section d'activités.....	81
Tableau 21 - Répartition du CA par secteur (secondaire et tertiaire)	82
Tableau 22 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par forme juridique	83
Tableau 23 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par classe d'effectifs	83
Tableau 24 -Répartition régionale et évolution annuelle du CA cumulé par catégorie d'entreprises	84
Tableau 25 - Répartition sectorielle du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises	87
Tableau 26 -Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises.....	89
Tableau 27- Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par région	91

Tableau 28 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par section d'activités	92
Tableau 29 - Répartition du CA à l'export par secteur (secondaire et tertiaire).....	93
Tableau 30 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par forme juridique	94
Tableau 31 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par classe d'effectif	94
Tableau 32- Répartition régionale du CA à l'export cumulé par catégorie d'entreprise .	95
Tableau 33 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par catégorie d'entreprises	99
Tableau 34 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par région	101
Tableau 35 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par section d'activités.....	107
Tableau 36- Répartition de VA par secteur (secondaire et tertiaire)	108
Tableau 37 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par forme juridique	109
Tableau 38 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par classe d'effectifs	109
Tableau 39 - Répartition régionale de la VA cumulée par catégorie d'entreprise - en %	110
Tableau 40 - Répartition sectorielle de la VA cumulée par catégorie d'entreprises	113
Tableau 41 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par région	118
Tableau 42 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'emploi déclaré à la CNSS par région	119
Tableau 43 - Répartition et évolution annuelle des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités	120
Tableau 44 - Répartition et évolution annuelle non agricole du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par section d'activités	121
Tableau 45 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs	126
Tableau 46 – Répartition et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises	127
Tableau 47 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises	131
Tableau 48 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %.....	131
Tableau 49 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par section d'activités.....	132
Tableau 50 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par classe d'effectifs	133
Tableau 51- Répartition des emplois par classe d'âge des entreprises et tranche de salaires – en 2024.....	134
Tableau 52- Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2024	140
Tableau 53 - Répartition régionale des emplois déclarés par genre en 2024.....	142

Tableau 54 - Répartition régionale des emplois par genre et tranches de salaires en 2024 – en %.....	143
Tableau 55 - Répartition des emplois par genre et section d'activités - 2024	144
Tableau 56- Répartition des emplois par genre et tranches d'âge des salariés	145
Tableau 57- Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises par section d'activités	155
Tableau 58 - Structure de financement des EPMA, par catégorie d'entreprises - en %	162
Tableau 59 – Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités en 2024 – en %	165
Tableau 60– Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge en 2024 – en %	165
Tableau 61 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2024 – en %.....	166
Tableau 62 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par région et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %	167
Tableau 63 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par région et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %	168
Tableau 64 – Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %.....	169
Tableau 65 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %.....	170
Tableau 66 – Répartition de l'encours des crédits, par établissement de crédit et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %	170

Liste des figures :

Figure 1- Gouvernance de l'Observatoire Marocain de la TPME.....	13
Figure 2 - Plan stratégique 2024 – 2026	15
Figure 3 - Processus de fiabilisation des données territoriales d'entreprises.....	18
Figure 4 - Rapprochement NMA 1999 et NMA 2010	20
Figure 5 - Prédiction du genre des dirigeants	21
Figure 6 - Processus global de fiabilisation des données	23
Figure 7 - Processus de restitution des données aux fournisseurs des données	24
Figure 8 - Processus de restitution des données à l'OMPIC.....	25
Figure 9 – Rappel de la cartographie des processus de l'Observatoire.....	30

 ObservatoireMarocaindeLaTPME  observatoire-marocain-de-la-tpme  @OMTPME  @OMTPME

www.omtpme.ma

